



SRADT Basse-Normandie Comité Stratégique Document de séance

30 mars 2005

COMITE STRATEGIQUE DU SRADT

Liste des personnalités pressenties



Anne-Marie FIXOT : Professeur de Géographie à l'Université de Caen

Caroline FORTIER : Directeur Régional de la Caisse des Dépôts et Consignations

Edith HEURGON : Co-Directrice du CCIC

Nicole RONDEAU : Responsable des études de la CGT nationale

Pascal BULEON : Directeur de recherche au CNRS

Jacques CHEREQUE : Ancien Ministre de l'Aménagement du Territoire

Philippe DURON : Président de la Région Basse-Normandie

Armand FREMONT : Géographe - Ancien Recteur de l'Académie de Versailles

Jean-Louis GUIGOU : Inspecteur Général de l'Education Nationale - Ancien délégué à la DATAR

Robert HERIN : Professeur de Géographie à l'Université de Caen

Bertrand HERVIEU : Ancien Président de l'INRA

Jean-Claude LEMOSQUET : Ancien Directeur d'Etudes du Ministère de l'Equipement

Pierre MOURARET : Président de la Commission Aménagement du Territoire, Transports et Communications de la Région Basse-Normandie

Yves MORVAN : Ancien Président du CESR Bretagne

Rémi PAUTRAT : Ancien Préfet de la Région Basse-Normandie - Haut Fonctionnaire au ministère de l'Intérieur

Alain RABEC : Directeur du Syndicat Mixte Caen - Métropole

Michel SAVY : Professeur à l'Université Paris Val-de-Marne et à l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées

Robert SAVY : Ancien Président de la Région Limousin

François SOLIGNAC - LECOMTE : Expert - Ancien Président du Syndicat des Transports de l'Agglomération Caennaise

DEMARCHE POUR LA REVISION DU SRADT

(Schéma Régional d'Aménagement et de développement du Territoire)

Un premier SRADT a été élaboré en 1999 - 2000 par le précédent exécutif, à l'occasion de l'élaboration du plan régional et du contrat de plan avec l'Etat. Après bientôt cinq années, l'occasion est donnée à la Basse-Normandie de procéder à un réexamen de celui-ci.

Les lois du 4/02/95 et 25/06/99 relatives à l'aménagement et au développement du territoire et le décret du 19/09/2000 confient aux Régions l'initiative de sa révision et en précisent le cadre. Il s'agit de définir un projet structurant, englobant les différentes politiques sectorielles relevant des compétences strictes de la Région et offrant aussi à ses partenaires bas-normands un cadre cohérent pour mettre en œuvre leurs actions territoriales dans une logique de développement durable. Ce schéma sera aussi la base des réflexions nécessaires aux différents exercices de programmation, notamment pour préparer un prochain plan 2007/2013 et de futurs programmes européens.

L'élaboration de ce nouveau schéma doit donc s'inscrire dans un calendrier relativement contraint. **Aussi le Conseil régional se propose de développer sa démarche en trois temps coïncidant avec trois niveaux de lecture différents :**

- la vision stratégique (mars 2005 à février 2006)
- la vision sectorielle (juin 2005 à juin 2006)
- la vision territoriale (janvier 2006 à décembre 2006)

Il est en outre proposé que cette démarche combine la recherche d'une vision partagée et les exercices de démocratie participative et de concertation ouverts au grand public. **Il s'agit d'élaborer le SRADT des bas-normands.** Le principe de base est d'associer tous les acteurs concernés et les habitants dans le cadre d'un jeu démocratique dont les règles sont en partie à inventer à travers l'idée de gouvernance.

I. La démarche pour construire le nouveau SRADT

I.1. Les éléments de contexte

Institué en 1995, le Schéma Régional d'Aménagement et de Développement du Territoire (SRADT) a trouvé toute sa mesure avec la loi de juin 1999 qui en a modifié le contenu, la procédure et la portée. En concentrant tous les outils de planification de la région (Plan Régional, Schéma des Transports et depuis Août 2004, Schéma de Développement Economique Régional), le SRADT devient ainsi un élément unique de référence. Plusieurs régions se sont déjà lancées dans cette nouvelle démarche ; la Basse-Normandie s'inscrira à son tour, dans cette dynamique.

Il est rappelé que le SRADT fixe les **orientations fondamentales, à moyen terme, du développement durable du territoire régional.**

Il définit notamment les principaux objectifs relatifs à la localisation des grands équipements, des infrastructures et des services d'intérêt général qui doivent concourir au sein de la région, au maintien d'une activité de service public dans les zones en difficulté. Les projets économiques porteurs d'investissements et d'emplois y sont également associés. Il contribue au développement harmonieux des territoires dégradés et à la protection et la mise en valeur de l'environnement, des sites, des paysages et du patrimoine naturels et urbains. En outre, le SRADT veille à la cohérence des projets d'équipement avec les politiques de l'Etat et des différentes collectivités territoriales, dès lors que ces politiques ont une incidence sur l'aménagement et la cohésion du territoire régional.

Les objectifs identifiés, les orientations et les projets arrêtés seront déclinés au regard du paysage institutionnel résultant des lois de décentralisation. L'exercice doit se dérouler en mettant en perspective la Basse-Normandie dans son contexte européen (aire métropolitaine Paris-Londres-Bruxelles, Arc Manche,...) et celui de ses régions limitrophes et du Bassin Parisien.

L'horizon sera celui de la Basse-Normandie en 2025, mais il conviendra de préciser les éléments opérationnels concernant les toutes prochaines années, tant pour les orientations relevant des compétences propres du Conseil Régional que celles impliquant ses partenaires. **Une démarche d'évaluation** accompagnant la mise en œuvre du SRADT permettra de mesurer l'écart entre la situation attendue après atteinte des objectifs retenus et celle résultant de la conduite des actions concrètes. Ainsi des inflexions des orientations pourront à terme être apportées pour tenir compte des évolutions infra ou supra régionales.

1.2. Une démarche originale :

3 étapes, se recouvrant partiellement, sont prévues, chacune aboutissant à une production formalisée :

- 1^{er} : « le document stratégique » (mars 2005 à février 2006)

→ document court, synoptique, illustrés de cartes fixant les grandes orientations politiques et stratégiques sur une période de 15 - 20 ans, auxquels seront associés quelques scénarii d'évolution. C'est ce document, construit avec deux niveaux de lecture, qui sera le support des consultations tant institutionnelles qu'élargies.

- 2^e : « les schémas sectoriels régionaux » (juin 2005 - juin 2006)

→ Il s'agit de mettre en place dans chaque grand secteur d'intervention, un document de planification plus approfondi décliné en 9 cibles :

- schéma de développement économique
- schéma des transports voyageurs et fret
- schéma des formations
- schéma de la recherche
- schéma de l'environnement
- schéma d'aménagement du littoral
- schéma de la culture
- schéma du sport
- schéma des nouvelles technologies de l'information et de la communication

- 3^e : « la charte des Territoires » (année 2006)

→ La démarche consiste à élaborer une charte régionale déclinant pour chaque territoire (agglomérations, Pays, Parcs naturels régionaux,...) les vocations et les orientations préconisées pour des sous-ensembles homogènes. Un débat pourra ainsi être engagé avec les territoires pour élaborer la charte spécifique qui les concerne, support de la négociation contractuelle. Pour ce qui concerne les trois Parcs naturels régionaux, une articulation sera recherchée entre le calendrier d'élaboration du SRADT et ceux des différentes révisions des chartes.

Ces trois ensembles constituent à terme un seul et unique document construit en trois étapes, véritable outil d'aide à la décision en vue de la préparation des programmations à venir.

II : L'élaboration du document « stratégique »

L'objectif est de le finaliser pour le début de l'année 2006

▪ mars- juin

→ Elaboration de l'avant-projet de « document stratégique »

Ce document s'organisera autour de quatre chapitres :

1° un diagnostic à grands traits, faisant ressortir les enjeux principaux

2° une présentation des dynamiques à l'œuvre, dans lesquels s'inscrit l'avenir de la région à deux échelles :

- celle de la grande aire métropolitaine Paris-Londres-Bruxelles
- celle du Bassin Parisien.

3° l'élaboration de 2 ou 3 scénarii contrastés

4° le choix d'un scénario et ses conséquences en termes de choix stratégiques (vision de l'ouverture régionale, grandes filières à développer, grands projets...).

Il sera élaboré avec l'appui d'un comité stratégique réunissant des experts nationaux et régionaux.

▪ Juin – novembre

→ Consultation des partenaires institutionnels de la Région et mise en débat sur le territoire

Deux démarches seront engagées parallèlement :

- d'une part, la saisine des partenaires institutionnels de la région : CESR, Etat, départements, Pays, PNR, agglomérations, organismes consulaires, syndicats ouvriers ou patronaux... Un avis formel sera demandé pour l'automne 2005, une « conférence régional des territoires » s'intégrant au processus de consultation.

- d'autre part, l'ouverture d'un grand débat avec les territoires.

▪ Janvier – février 2006

→ Formalisation du document final et approbation

CALENDRIER DE LA DEMARCHE SRADT

2005

2006

février

juin

septembre

décembre

janvier

février

juin

décembre

Vision stratégique

Document politique

Vision sectorielle

Vision territoriale

Schémas sectoriels

Charte des Territoires



Quelques éléments de diagnostic...

QUELQUES ELEMENTS DE DIAGNOSTIC...

1) **De multiples atouts** - Jean-Philippe Briand -
Inter Régions n° 250, Septembre Octobre 2003.

2) Documents cartographiques

- Indicateurs généraux
- Indicateurs économiques
- Indicateurs sectoriels

Atelier Cartographique du Conseil Régional de Basse-Normandie.

3) **Plan d'Action Stratégique de l'Etat en Région :**
synthèse des forces et faiblesses de la région.

par Jean-Philippe Briand, INSEE de Basse-Normandie

De multiples atouts

Trop souvent limitée aux richesses de son agriculture et de ses produits agro-alimentaires, l'économie bas-normande présente bien d'autres atouts.

La Basse-Normandie occupe une position géographique privilégiée, qui lui confère une position stratégique, à condition toutefois de surmonter certains de ses handicaps structurels. La région compte, en 2002, près d'un million et demi d'habitants, soit 45 000 de plus qu'en 1990. La population augmente surtout dans les villes, particulièrement à Caen, et le long du littoral qui fait preuve d'une attractivité croissante.

Avec un tiers de la population vivant en milieu rural, la Basse-Normandie est considérée aujourd'hui comme la 5ème région rurale de France. Les campagnes bas-normandes résistent mieux cependant que les autres régions rurales grâce à la multitude de petites villes et de bourgs présents sur le territoire.

La Basse-Normandie fait, malgré tout, partie des régions où la croissance démographique est la plus faible. La baisse de la natalité y est plus accentuée que sur l'ensemble du territoire français, en raison du départ des jeunes, qui constitue l'un

des principaux handicaps de la région. L'installation de personnes retraitées accélère, par ailleurs, le vieillissement de la population. Comme la majorité des régions du Nord de la France, la Basse-Normandie perd des habitants par migration, mais la situation semble s'améliorer ces dernières années.

Une solide tradition agro-alimentaire

Région de tradition rurale, l'agriculture occupe toujours une place majeure dans l'économie. Le secteur se restructure cependant et le nombre d'exploitants ne cesse de diminuer : les effectifs ont été divisés par six en un demi-siècle ! Dominée par les productions animales, surtout bovines, l'agriculture emploie encore près de 8% des actifs de la région, plaçant la Basse-Normandie au 1er rang des régions françaises.

Prolongeant l'activité agricole, l'agro-alimentaire est le premier secteur industriel de la région. Les productions sont surtout spécialisées dans le lait et la viande, mais l'industrie se diversifie dans d'autres activités comme les produits de la mer. La Basse-Normandie est une région réputée pour ses produits laitiers, notamment à l'étranger. En France, un tiers des fromages à pâte molle, comme le Camembert, le Livarot ou le Pont-l'Évêque, et plus du quart de la crème fraîche et du beurre sont produits ici. De profondes restructurations ont toutefois ébranlé l'industrie laitière dans les années 1990, provoquant la fer-

meture de plusieurs établissements industriels. Les différentes crises de la " vache folle " ont également affecté la filière viande, mais la reprise récente de la consommation de viande dope l'activité du secteur.

L'automobile, fleuron de l'industrie

L'automobile est le second secteur industriel de la région, grâce à la présence de deux constructeurs, Renault Trucks et PSA-Citroën, et de nombreux équipementiers. Les effectifs de la filière excèdent même ceux de l'agro-alimentaire, si l'on inclue les PMI sous-traitantes oeuvrant dans de nombreuses activités. La Basse-Normandie se positionne au 3ème rang des régions françaises pour la part de cette branche dans l'emploi total.

Après plusieurs années de croissance, l'industrie automobile bas-normande commence à ressentir les effets du ralentissement de l'activité économique. Malgré les soubresauts du marché mondial, les produits et équipements automobiles restent les productions bas-normandes les plus vendues à l'étranger, devançant les produits laitiers.

De douloureuses restructurations

Implantées de longue date, notamment en milieu rural, la métallurgie et la transformation des métaux est le troisième secteur industriel par ses effectifs.

Une tradition
rurale



© CRBN

Viennent ensuite les équipements mécaniques, un secteur plutôt dynamique dans la région, puis l'industrie des composants et des équipements électriques et électroniques. Ce dernier secteur souffre depuis deux ans de la crise du marché mondial des télécommunications, qui incite les grandes entreprises, comme Acôme et surtout Philips, à réduire leurs effectifs. La baisse des investissements industriels et la contraction des échanges inter-entreprises affectent parallèlement l'activité de la métallurgie et de la mécanique.

Jadis fleuron de l'industrie régionale, le secteur des équipements du foyer ne se remet pas du démantèlement du groupe Moulinex. D'autres secteurs plus traditionnels rencontrent également des difficultés, particulièrement le textile-habillement, qui traverse une difficile période de restructuration, et la construction navale toujours dépendante des commandes militaires.

L'économie se tertiarise

Les effectifs progressent au contraire dans l'imprimerie, l'édition, la chimie, le caoutchouc, la pharmacie et le plastique. Ce dernier secteur se développe depuis la création de l'Institut Supérieur de Plasturgie d'Alençon (ISPA). Deux autres spécificités industrielles caractérisent également la Basse-Normandie, le nucléaire, avec la présence de la COGEMA et d'EDF, et le bois et le papier, une spécialisation souvent méconnue.

Les créations d'emplois, dans les secteurs qui se développent, sont loin de compenser les pertes dans les autres secteurs. La Basse-Normandie a perdu ainsi 6 300 emplois industriels en l'espace de deux ans, soit 6 % des effectifs. Aujourd'hui, un actif sur cinq travaille dans l'industrie, plaçant la Basse-Normandie au 12ème rang des régions françaises.

Le caractère agro-industriel de la Basse-Normandie ne doit pas occulter le fait que le tertiaire reste



le secteur dominant. Les effectifs ont, en effet, plus que doublé en cinquante ans et, aujourd'hui, les deux-tiers des emplois s'exercent dans cette sphère. En 2002, 1 800 emplois ont été créés dans le commerce et 2 100 dans les services, ces derniers étant concentrés surtout dans l'administration, l'éducation, la santé, l'action sociale, les services aux particuliers et les services opérationnels aux entreprises, comme le nettoyage ou la sécurité. Car les entreprises externalisent les fonctions les moins essentielles de leur activité, dopant le secteur des services aux entreprises.

En pleine expansion dans la région, la Basse-Normandie accuse cependant un certain retard dans ce domaine. Les services " haut de gamme " comme l'informatique, l'ingénierie ou la recherche et développement (R&D) sont en effet relativement peu nombreux sur le territoire. La conjoncture maussade pèse, par ailleurs, sur leur activité, en particulier celle des agences d'intérim et des entreprises de conseil-assistance qui ont dû réduire pour la première fois leurs effectifs en 2002.

Une position géographique privilégiée

La localisation géographique de la Basse-Normandie constitue un atout qu'elle cherche à valoriser en

modernisant, depuis vingt ans, ses infrastructures de communication. A proximité des îles britanniques, la région se situe à la charnière de l'Arc Atlantique et du Bassin Parisien, une position privilégiée pour attirer les activités économiques et développer les échanges. Les transports bas-normands continuent ainsi d'afficher leur progression, malgré une conjoncture peu favorable. La façade maritime et le patrimoine historique attirent aussi les touristes, stimulant l'activité économique, notamment dans l'hôtellerie et la restauration.

La Basse-Normandie doit toutefois surmonter un certain nombre de handicaps pour asseoir son développement. L'industrie reste globalement une industrie à faible valeur ajoutée relativement peu ouverte sur l'extérieur, le taux d'encadrement est toujours limité et les dépenses consacrées à la recherche-développement, notamment en entreprises, sont peu élevées.

L'existence de Systèmes Productifs Locaux et de pôles scientifiques et technologiques structurants sont, en revanche, des atouts pour l'innovation technologique dans les secteurs clefs de la région. Le poids de l'industrie dans la sphère des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) place, par ailleurs, la Basse-Normandie au 8ème rang des régions françaises dans ce domaine. ■

Philips

Semiconducteurs

à Caen



© J.P. Mesguen

INDICATEURS GENERAUX

- Thème « Démographie » : Docs INSEE
- Thème « Environnement » :
 - o Les unités paysagères
 - o Les principaux problèmes liés au patrimoine naturel : Docs AESN
 - o Les principaux problèmes de qualité des eaux continentales : Docs AESN
- Thème « Maillage du territoire » :
 - o Les SCOT
 - o Les bassins de vie et organisation territoriale de l'emploi
 - o Le maillage du territoire en Basse-Normandie au 1^{er} Janvier 2005
 - o Les zones éligibles à la PAT et au programme Leader +

INDICATEURS ECONOMIQUES

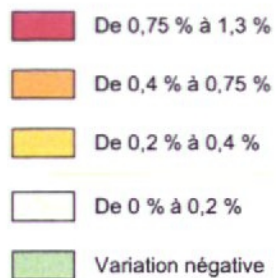
- Thème « Réseaux » :
 - o Les infrastructures routières
 - o Les réseaux en Basse-Normandie
- Thème « Agriculture » :
 - o La carte agricole
 - o Les exploitations agricoles en Basse-Normandie
 - o Les AOC
- Thème « Économie » :
 - o Les établissements industriels et les SPL
 - o L'Évolution de l'emploi
- Thème « Tourisme » :
 - o Les Pays d'Accueil Touristique et les Parcs Naturels Régionaux
 - o Les résidences secondaires

INDICATEURS SECTORIELS :

- Thème « Recherche » :
 - o Les pôles de recherche
- Thème « Enseignement » :
 - o Les lycées et les établissements assimilés
- Thème « Formation » :
 - o La promotion individuelle
- Thème « Énergie » :
 - o Le parc éolien en Basse-Normandie (Etat d'avancement au 1^{er} Décembre 2004)
 - o Les réseaux EDF-GDF
- Thème « Culture » :
 - o Les sites classés, inscrits et non protégés
- Thème « Filière équine » :
 - o Les élevages de trotteurs et de selle français
- Thème « Santé » : Les inégalités infra-régionales de santé : ORS Basse-Normandie

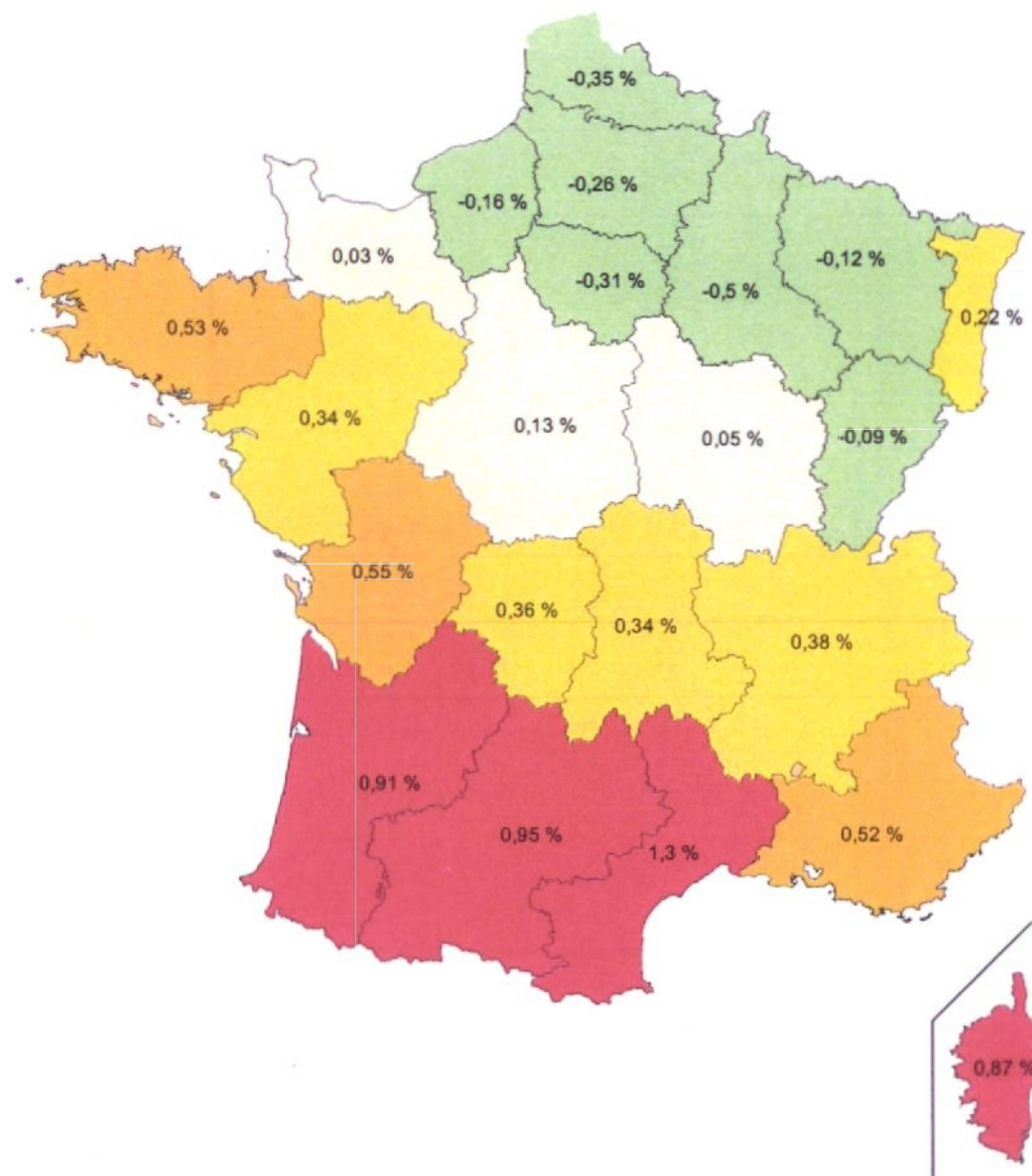


VARIATION RELATIVE ANNUELLE TOTALE DE LA POPULATION DES REGIONS ENTRE 1999 ET 2004 DUE AU SOLDE MIGRATOIRE



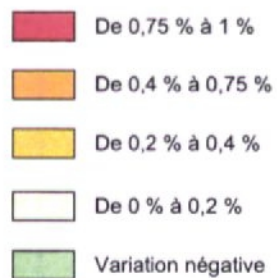
- Source -
INSEE - Collecte 2004

- Réalisation -
Direction Aménagement du Territoire
Conseil Régional Basse-Normandie
Mars 2005



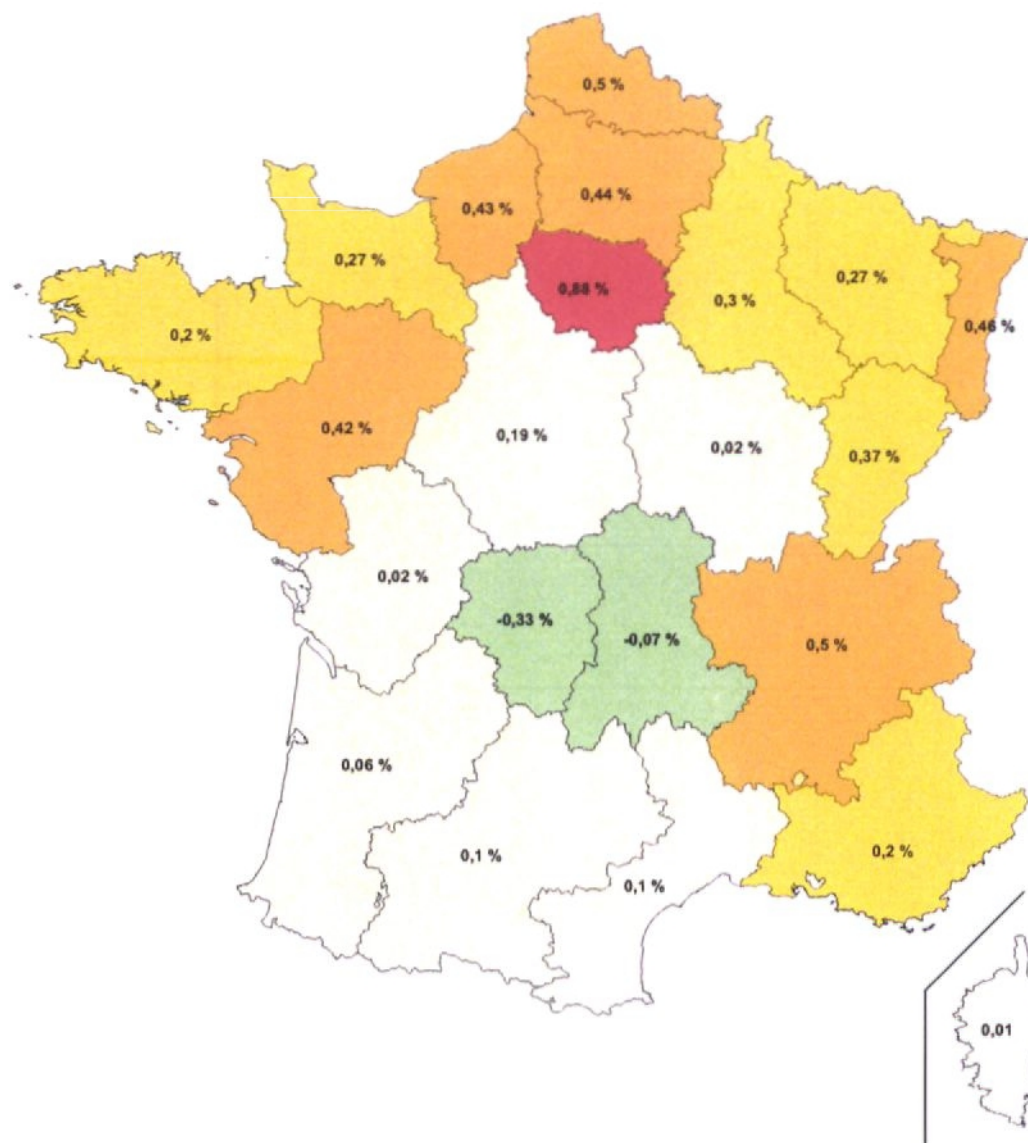


VARIATION ANNUELLE TOTALE DE LA POPULATION DES REGIONS ENTRE 1999 ET 2004 DUE AU SOLDE NATUREL



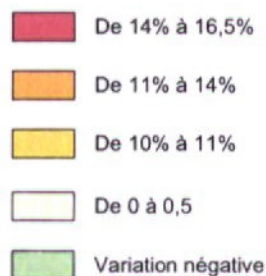
- Source -
INSEE - Collecte 2004

- Réalisation -
Direction Aménagement du Territoire
Conseil Régional Basse-Normandie
Mars 2005



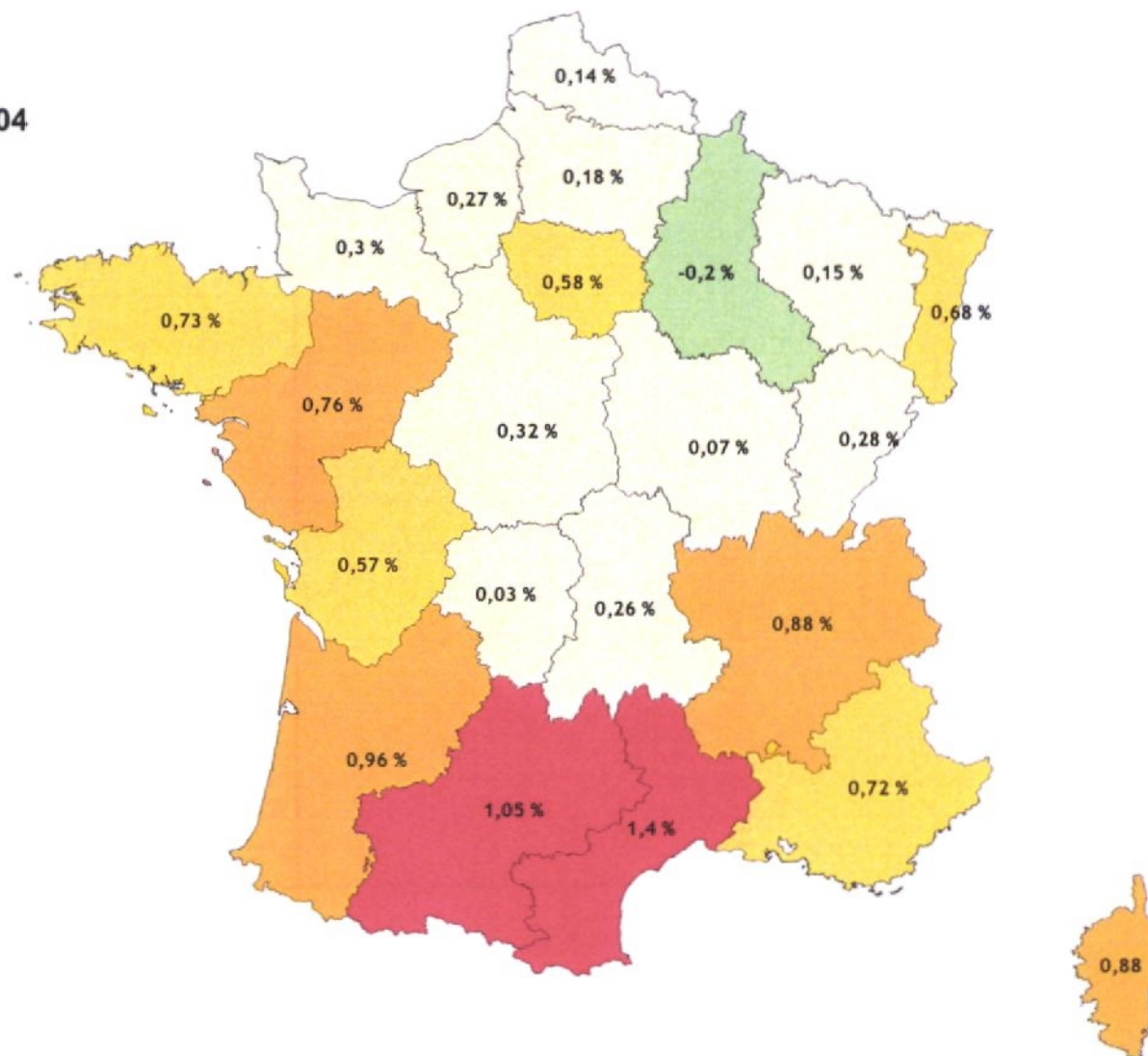


VARIATION ANNUELLE TOTALE DE LA POPULATION DES REGIONS ENTRE 1999 ET 2004 SOLDE NATUREL + SOLDE MIGRATOIRE



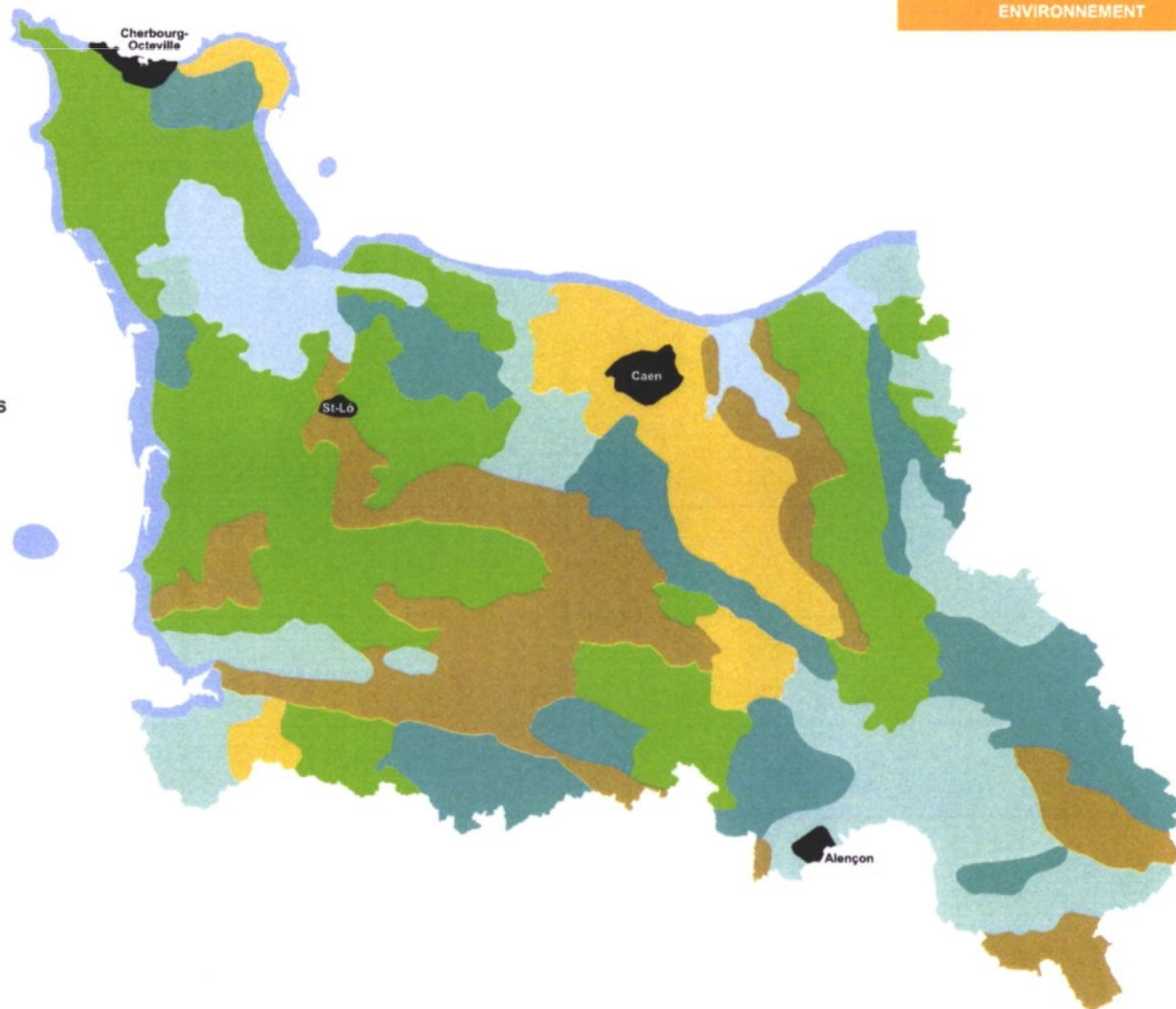
- Source -
INSEE - Collecte 2004

- Réalisation -
Direction Aménagement du Territoire
Conseil Régional Basse-Normandie
Mars 2005



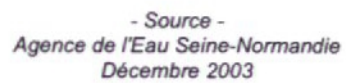
LES UNITÉS PAYSAGÈRES

-  PAYSAGES D'ENTRE TERRE ET MER
-  PAYSAGES DE MARAIS
-  PAYSAGES DE CAMPAGNES DÉCOUVERTES
-  PAYSAGES BOCAGERS
-  PAYSAGES MIXTES
-  PAYSAGES AUX BOIS
-  PAYSAGES MONTUEUX ET ESCARPÉS
-  ESPACES PÉRIURBAINS



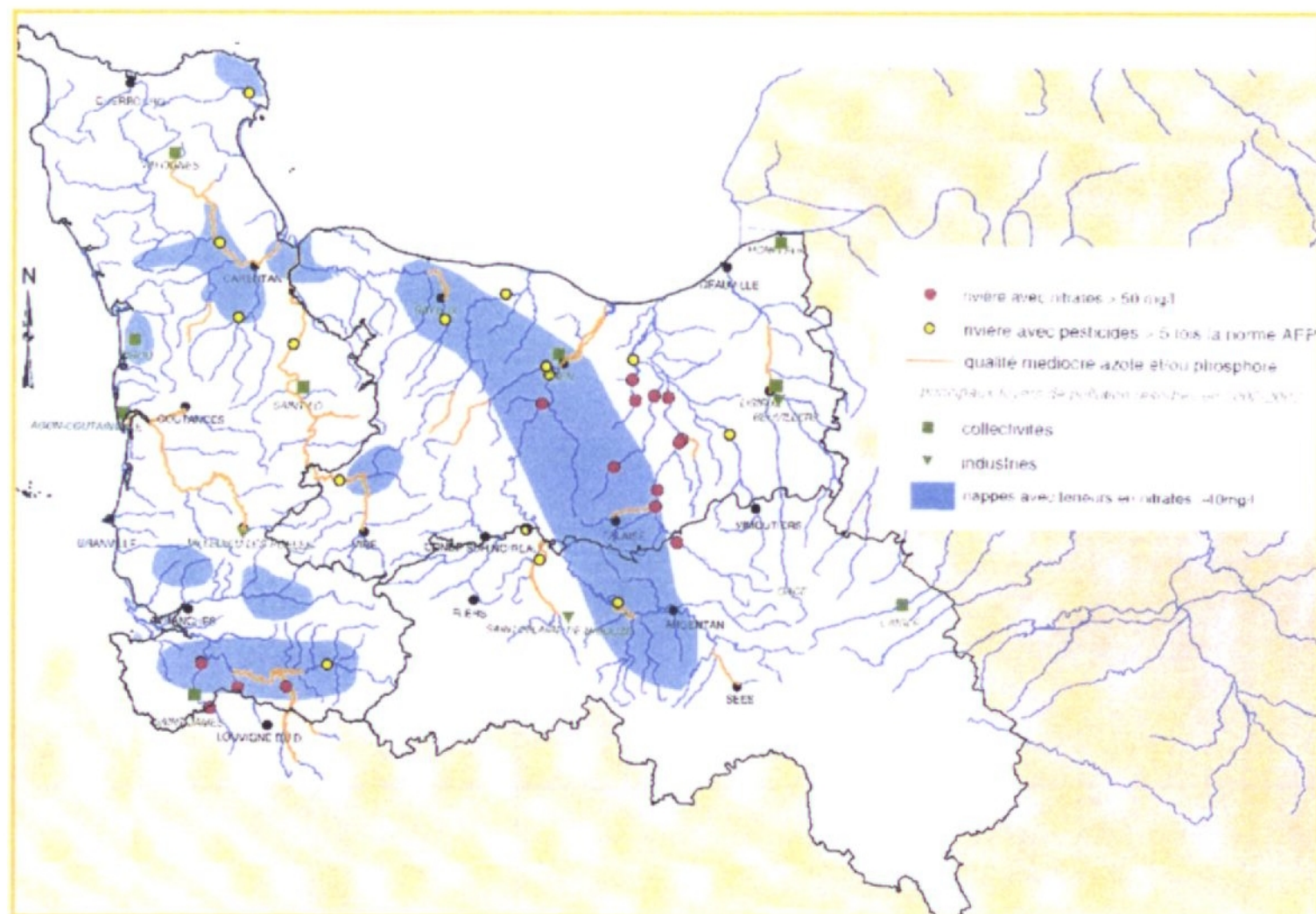
- Source -
Inventaire Régional des Paysages
de Basse-Normandie
2001

- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN
Mars 2005





LES PRINCIPAUX PROBLEMES DE QUALITE DES EAUX CONTINENTALES



- Source -
Agence de l'Eau Seine-Normandie
Décembre 2003



INDICATEURS GENERAUX

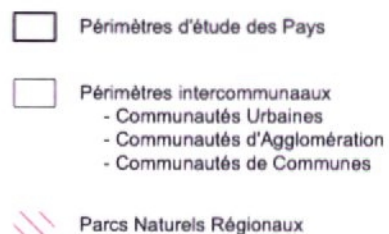
MAILLAGE DU TERRITOIRE

LES SCHÉMAS DE COHÉRENCE TERRITORIALE Avril 2004

Les Schémas de Cohérence Territoriale



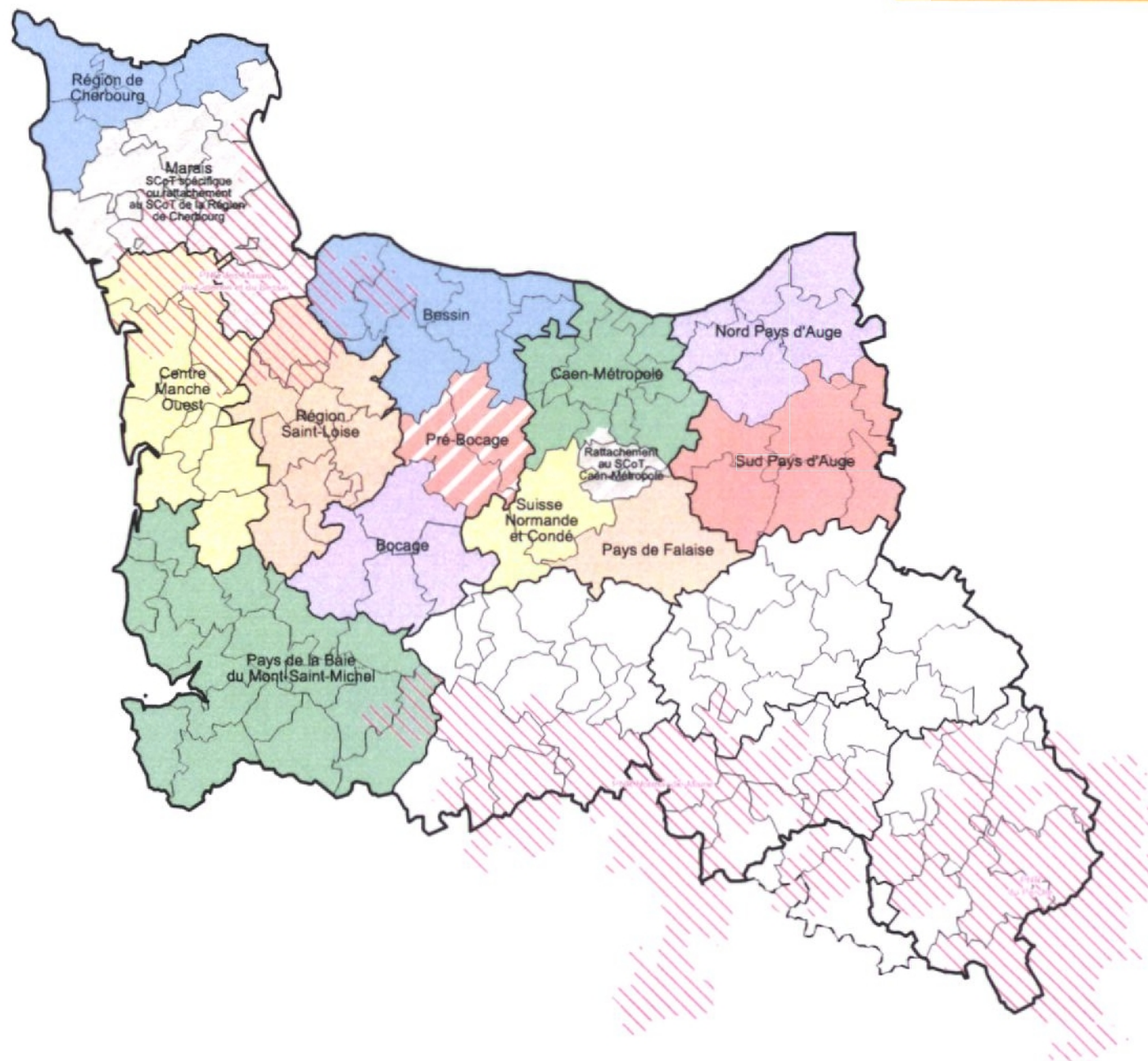
Le maillage du territoire



- Échelle -
15 km

- Source -
DRE Basse-Normandie
Avril 2004

- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN
Mars 2005



LES BASSINS DE VIE ET L'ORGANISATION TERRITORIALE DE L'EMPLOI

ESPACE À DOMINANTE URBAINE

Aires urbaines

- Pôle urbain (84 communes)
Unité urbaine comptant 5 000 emplois ou plus
- Couronne périurbaine (552 communes)
Commune dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent hors de la commune mais dans l'aire urbaine

Communes multipolarisées

- Commune multipolarisée (139 communes)
Commune dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent dans plusieurs aires urbaines, sans atteindre ce seuil avec une seule d'entre elles

ESPACE À DOMINANTE RURALE

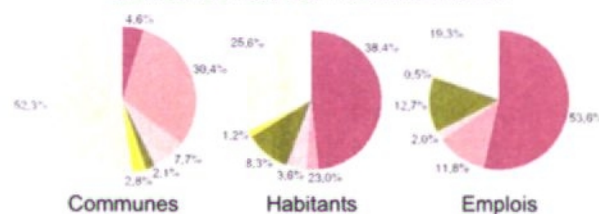
Aires d'emploi de l'espace rural

- Pôles d'emploi de l'espace rural (38 communes)
Commune n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine, comptant 1 500 à 5 000 emplois
- Couronne des pôles d'emploi de l'espace rural (51 communes)
Commune n'appartenant pas à l'espace à dominante urbaine dont 40% ou plus des actifs résidents travaillent dans l'aire d'emploi de l'espace rural

Autres communes de l'espace à dominante rurale

- Autre commune rurale (949 communes)
Commune n'appartenant ni à l'espace à dominante urbaine ni à une aire d'emploi de l'espace rural

RÉPARTITION PAR TYPE D'ESPACE EN FONCTION DU NOMBRE DE



STRUCTURATION DE L'ESPACE BAS-NORMAND

- Bassins de vie
- Attraction des pôles de services intermédiaires

- Source -
RGP - INSEE - 1999
DATAR - 2003

- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN
Octobre 2004

15 km

N
A

LE MAILLAGE DU TERRITOIRE EN BASSE-NORMANDIE 1^{er} janvier 2005

Les agglomérations

Communauté Urbaine
Communauté d'Agglomération

Les communautés de Communes

Communauté de Communes

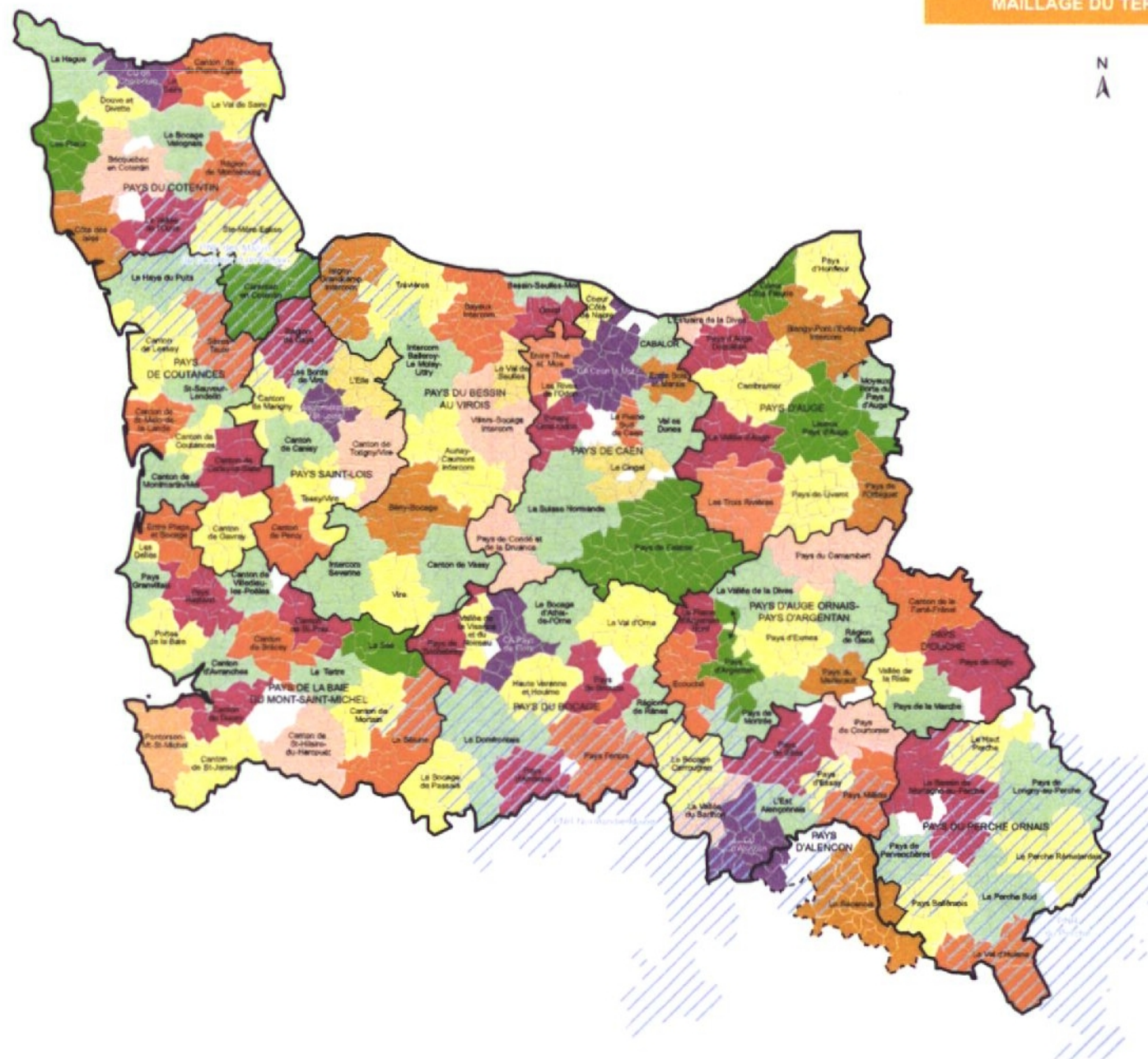
Périmètres d'étude des Pays

Parcs Naturels Régionaux

- Échelle -
15 km

- Source -
Conseil Régional de Basse Normandie
Janvier 2005

- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN
Mars 2005





INDICATEURS GENERAUX

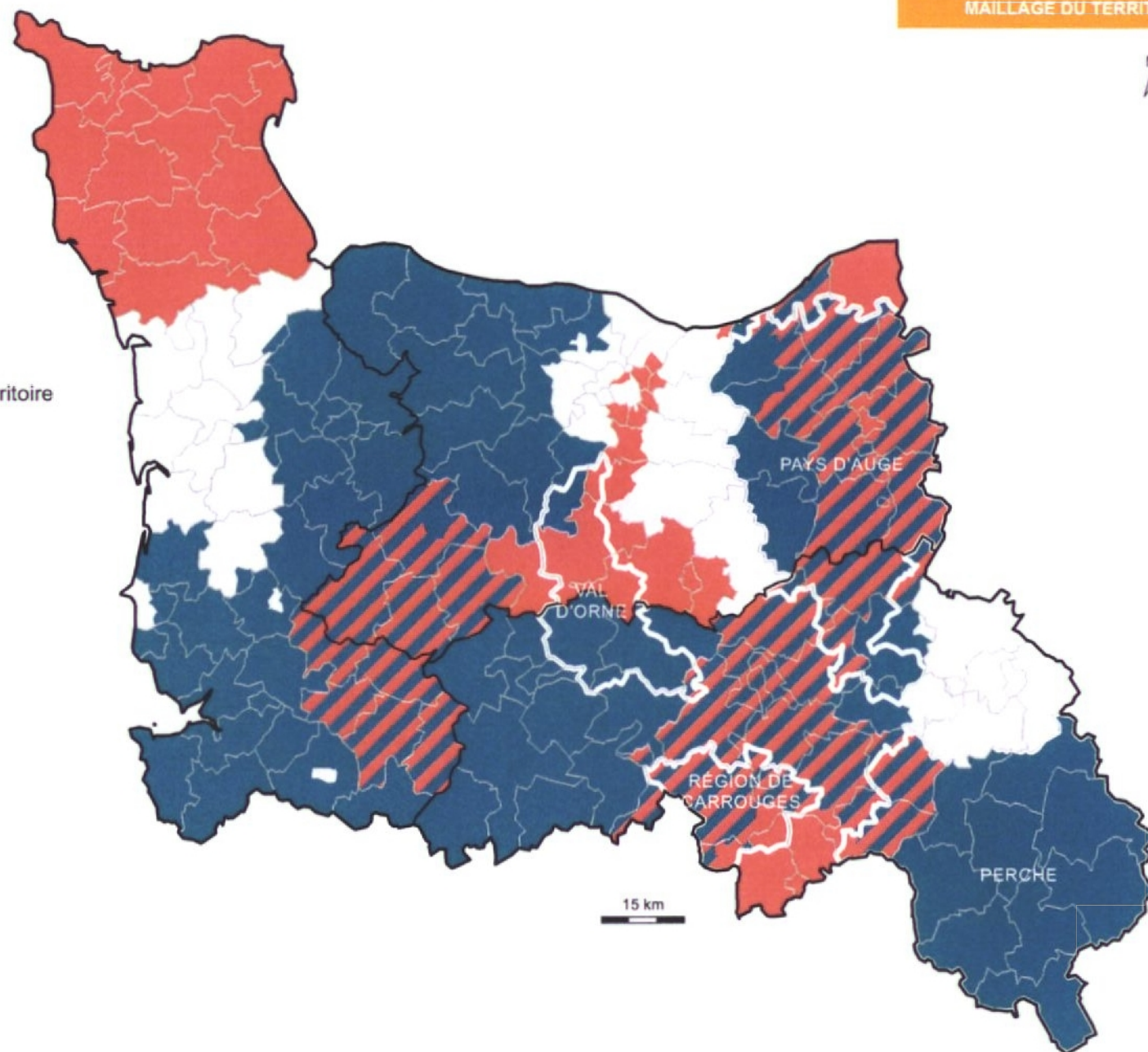
MAILLAGE DU TERRITOIRE

LES ZONES ÉLIGIBLES À LA PRIME D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET AU PROGRAMME LEADER+

 Zone éligible à la Prime d'Aménagement du Territoire pour la période 2000-2006

 Zone éligible au Programme Leader+ pour la période 2001-2006

Périmètre des zones agricoles défavorisées



- Source -
DATAR-2004
MAAPAR - 2003

- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN
Mars 2005

INFRASTRUCTURES ROUTIERES

- Infrastructures neuves à 2x2 voies réalisées
- Infrastructures à 2x2 voies inscrites au IV CPER en travaux
- Infrastructures à 2x2 voies inscrites au IV CPER en études et AF
- Infrastructures à 2x2 voies en cours d'aménagements de sécurité
- Infrastructures à 2x2 voies en cours de modernisation
- Réseau de route nationale en cours d'aménagement de sécurité
- Réseau de route nationale en cours de modernisation
- Autoroutes concédées
- Autres infrastructures à 2x2 voies
- Réseau secondaire
- Réseau RN et autres routes





LES RESEAUX EN BASSE-NORMANDIE

Les routes :

- Réseau autoroutier ou 2X2 voies existant ou en travaux
- - - Réseau autoroutier envisagé
- Réseau routier principal

Le fer :

- Ligne TER

La mer et l'air :

- Voies maritimes
- ✈ Aéroport

Le haut débit :

- Réseau VIKMAN
- - - Réseau RENATER



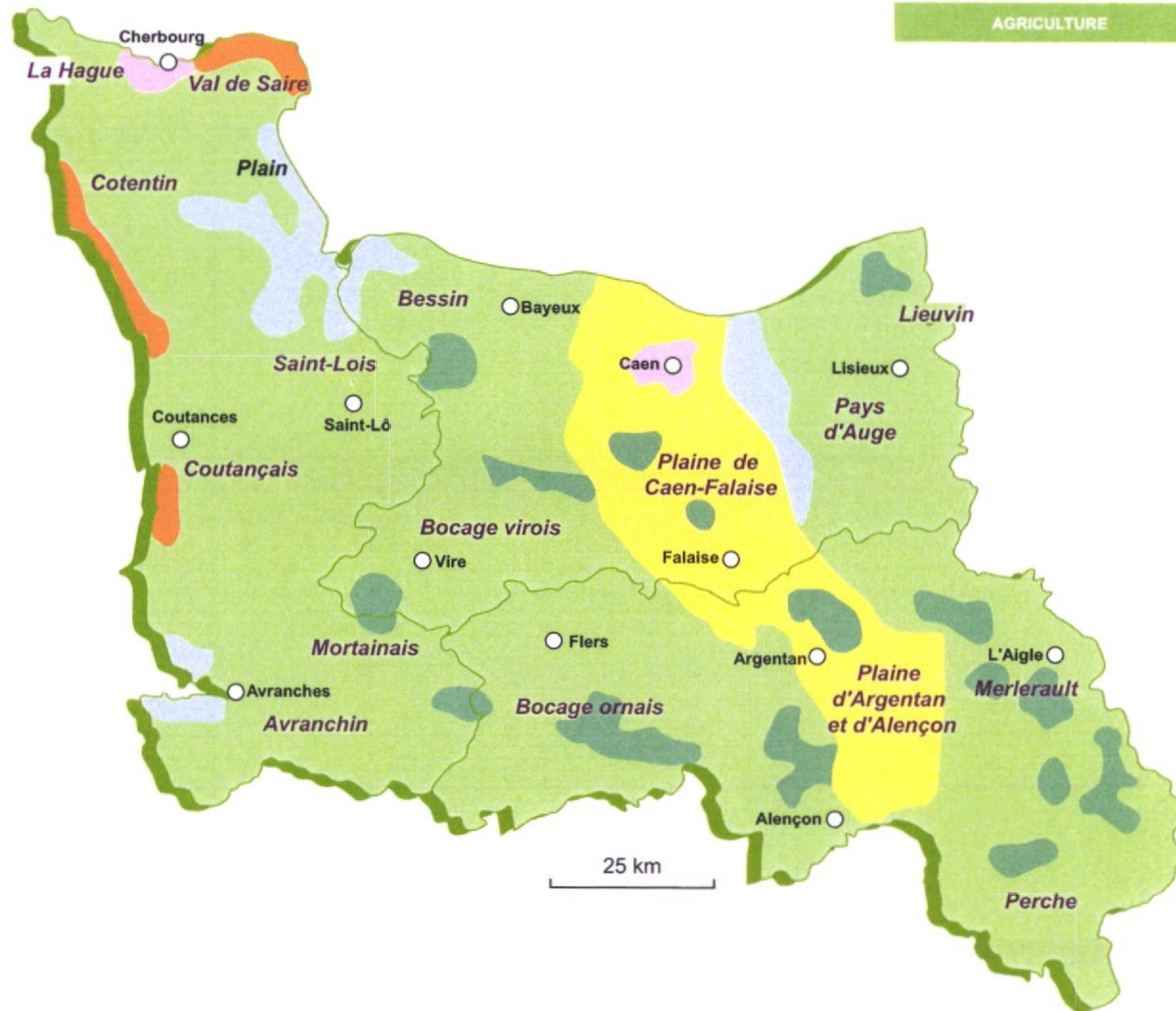


INDICATEURS ECONOMIQUES

AGRICULTURE

CARTE AGRICOLE DE LA BASSE-NORMANDIE

- Forêt
- Bocage élevage lait viande
- Maraîchage et Verger
- Grandes cultures
- Marais et Polders
- Agglomérations



- Source -

Chambres d'Agriculture - Normandie - 1998

- Réalisation -

Atelier de Cartographie - CRBN - Juin 1999

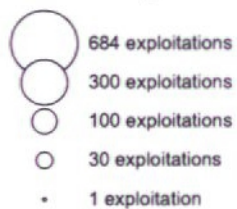


INDICATEURS ECONOMIQUES

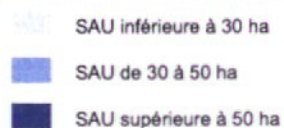
AGRICULTURE

LES EXPLOITATIONS AGRICOLES EN BASSE-NORMANDIE

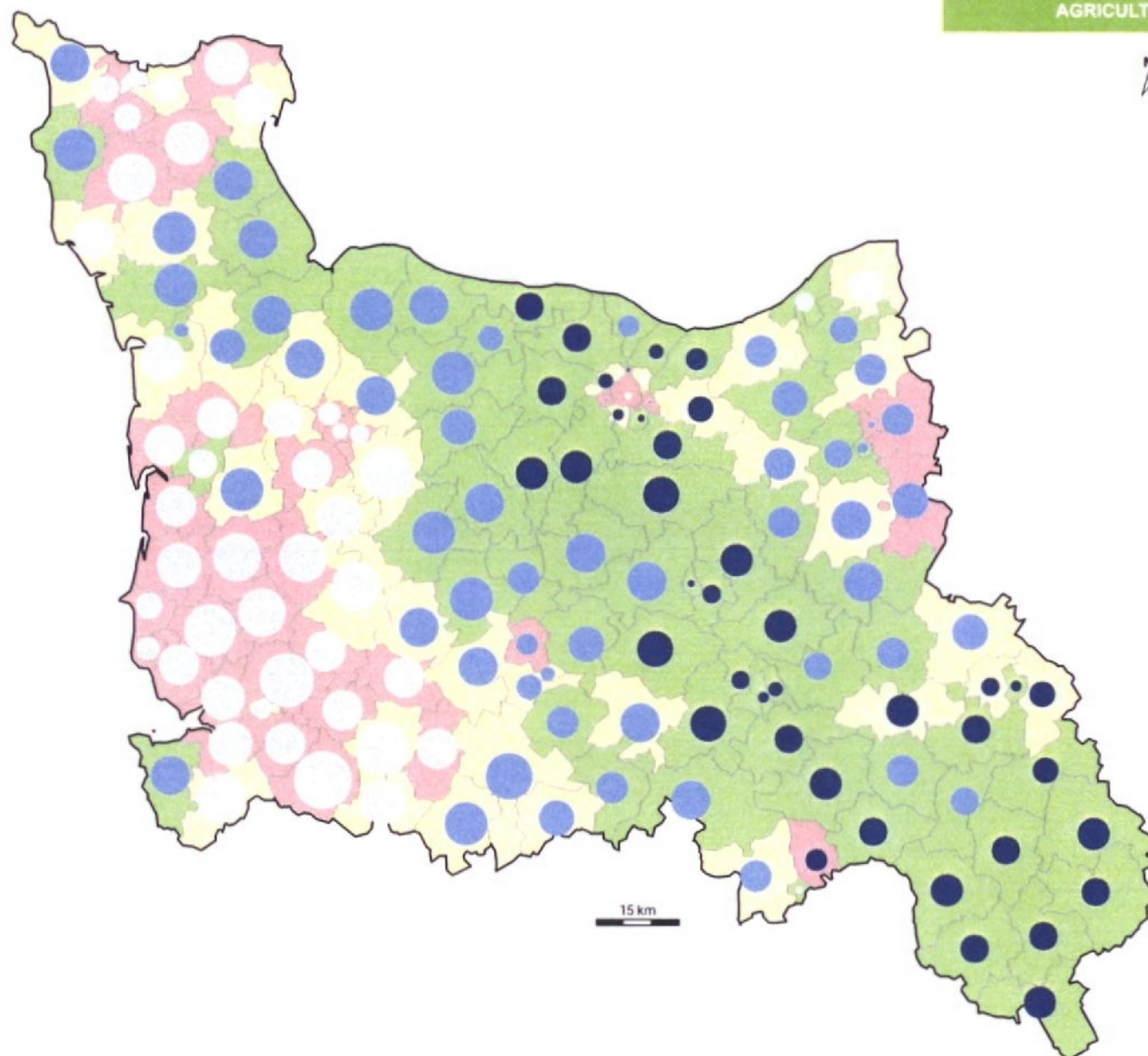
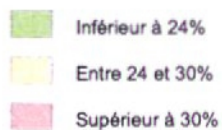
Le nombre d'exploitations agricoles



La taille moyenne des exploitations en Surface Agricole Utilisée (SAU)



Le taux d'exploitants agés de 60 ans et plus



- Source -
AGRESTE - MAP
RGA 2000

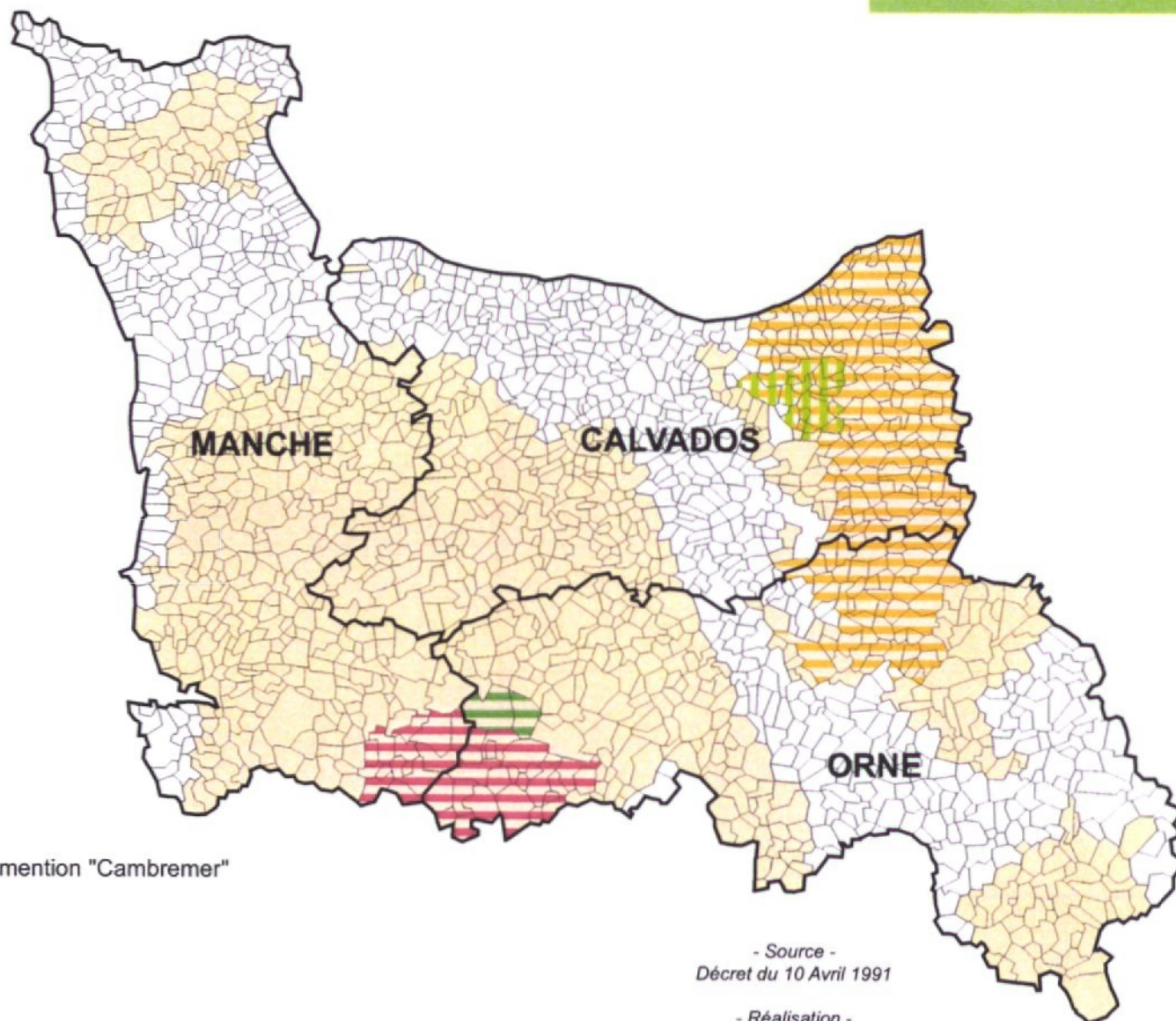
- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN
Mars 2005



INDICATEURS ECONOMIQUES

AGRICULTURE

AIRES DES AOC CIDRICOLES



-  Communes incluses en totalité dans l'aire de production du "Pommeau"
-  Communes incluses en totalité dans l'aire de production du "Poiré"
-  Communes incluses en partie dans l'aire de production du "Poiré"
-  Communes incluses en totalité dans l'aire de production du "Cidre Pays d'Auge"
-  Communes incluses en totalité dans l'aire de production du "Cidre Pays d'Auge" avec la mention "Cambremer"

- Source -
Décret du 10 Avril 1991

- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN
Mars 2005



INDICATEURS ECONOMIQUES

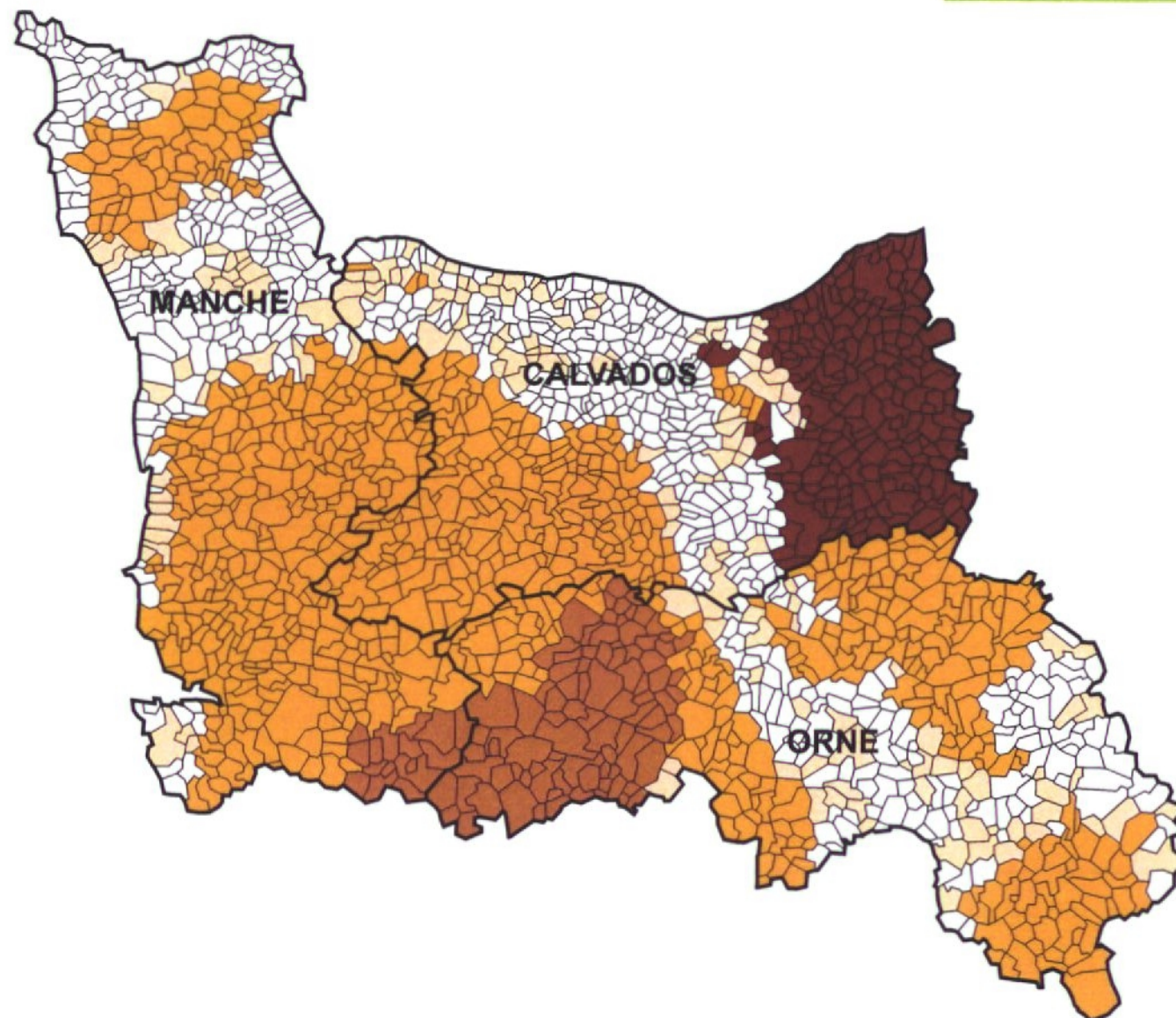
AGRICULTURE

AIRE DES TROIS AOC "CALVADOS"

-  Aire partiellement AOC Calvados
-  Aire AOC Calvados
-  Aire AOC Calvados Domfrontais
-  Aire AOC Calvados Pays d'Auge

- Source -
Décrets correspondants en date du 31 Décembre 1997

- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN
Mars 2005





INDICATEURS ECONOMIQUES

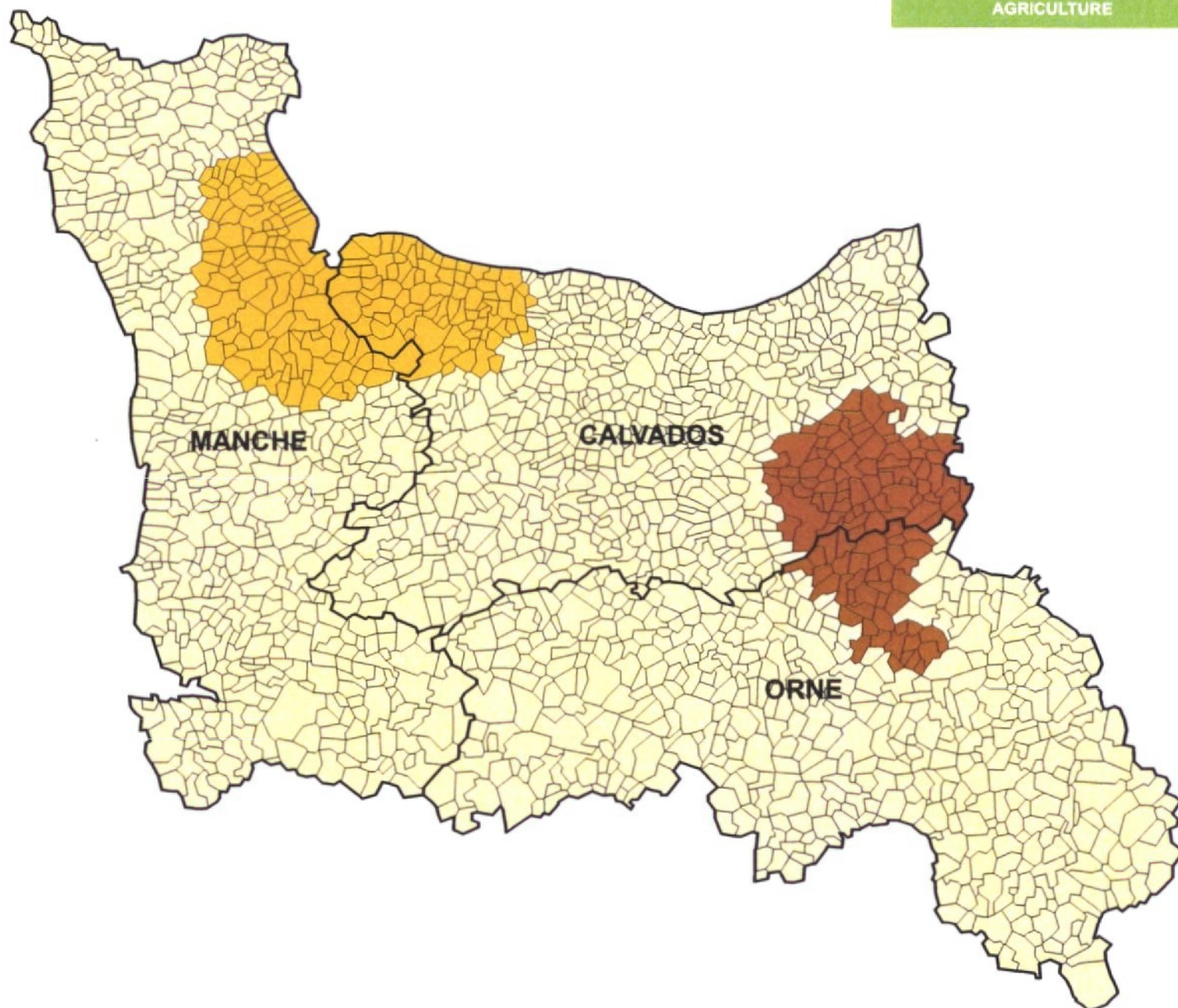
AGRICULTURE

AIRE DES AOC LAIITIÈRES

 AOC "Pont-l'Evêque" et
AOC "Camembert de Normandie"

 AOC "Beurre et Crème d'Isigny",
AOC "Pont-l'Evêque" et
AOC "Camembert de Normandie"

 AOC "Livarot",
AOC "Pont-l'Evêque" et
AOC "Camembert de Normandie"



- Source -
INAO 1996

- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN
Mars 2005



INDICATEURS ECONOMIQUES

ECONOMIE

LES ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS ET LES SYSTÈMES PRODUCTIFS LOCAUX

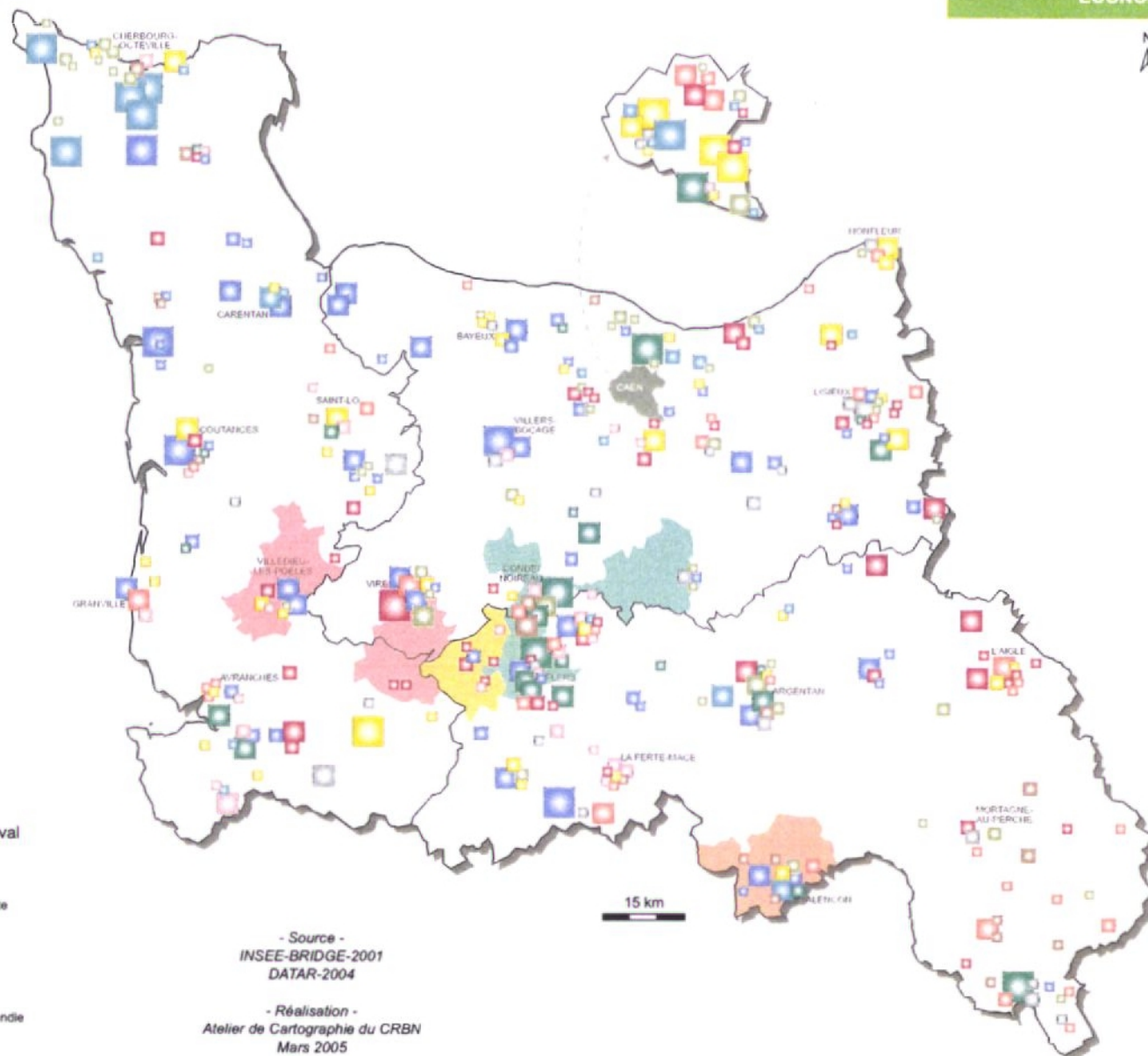
Les secteurs d'activités et les effectifs des entreprises bas-normandes

- Agroalimentaire
- Équipement du foyer, équipements électriques et électroniques, composants électriques et électroniques
- Automobile
- Métallurgie, transformation des métaux
- Équipements mécaniques
- Chimie, caoutchouc, plastiques, pharmacie, parfumerie, entretien
- Bois, papier
- Edition, imprimerie, reproduction
- Habillement, cuir, textile
- Autres activités industrielles

Plus de 500 salariés
200 à 499 salariés
100 à 199 salariés
50 à 99 salariés

Les Systèmes Productifs Locaux (SPL)

- Vallée des Alliages - Cantons de Percy, Villedieu, Vire et Sourdeval
Développer une image de savoir-faire territorial
- SPL du Moule pour la Plasturgie - Cantons d'Alençon
Mise à disposition des entreprises de moyens communs adaptés au métier de mouliste
- Filière de la Quincaillerie - Canton de Tinchebray
Maintenir la production de produits de quincaillerie par la mise en place d'une norme qualité produits spécifique et le développement d'une marque commune
- Pôle Mécanique Sud-Normandie - Canton de Falaise Nord
Valorisation des métiers de la mécanique et promotion des savoir-faire en Sud-Normandie



- Source -
INSEE-BRIDGE-2001
DATAR-2004

- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN
Mars 2005

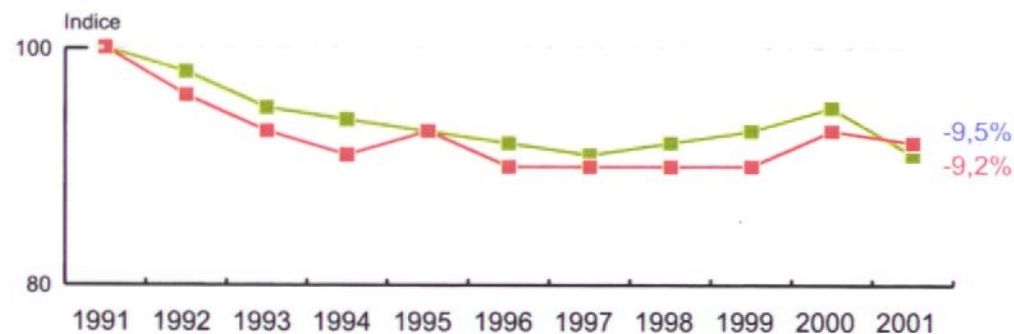


INDICATEURS ECONOMIQUES

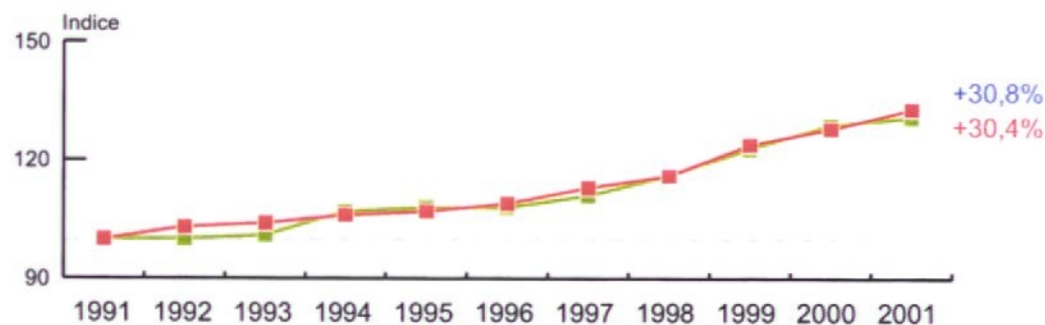
ECONOMIE

EVOLUTION DE L'EMPLOI PAR SECTEURS D'ACTIVITÉ DE 1991 À 2001 (COMPARAISON FRANCE-BASSE-NORMANDIE SUR UNE BASE 100 EN 1991)

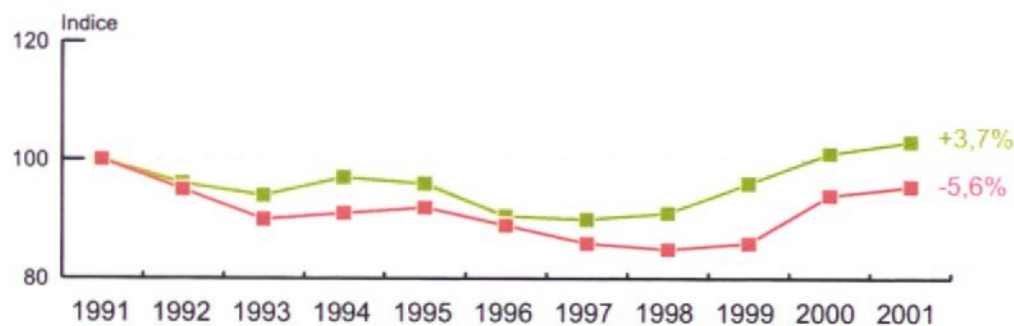
■ France
■ Basse-Normandie



Industrie



Tertiaire



Construction

- Source -
ASSEDIC - Basse-Normandie
Décembre 2002

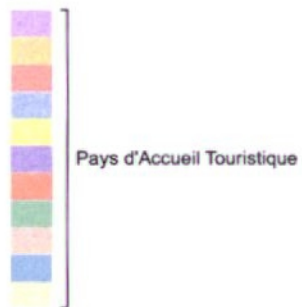
- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN - Mai 2003



INDICATEURS ECONOMIQUES

TOURISME

LES PAYS D'ACCUEIL TOURISTIQUE ET LES PARCS NATURELS RÉGIONAUX

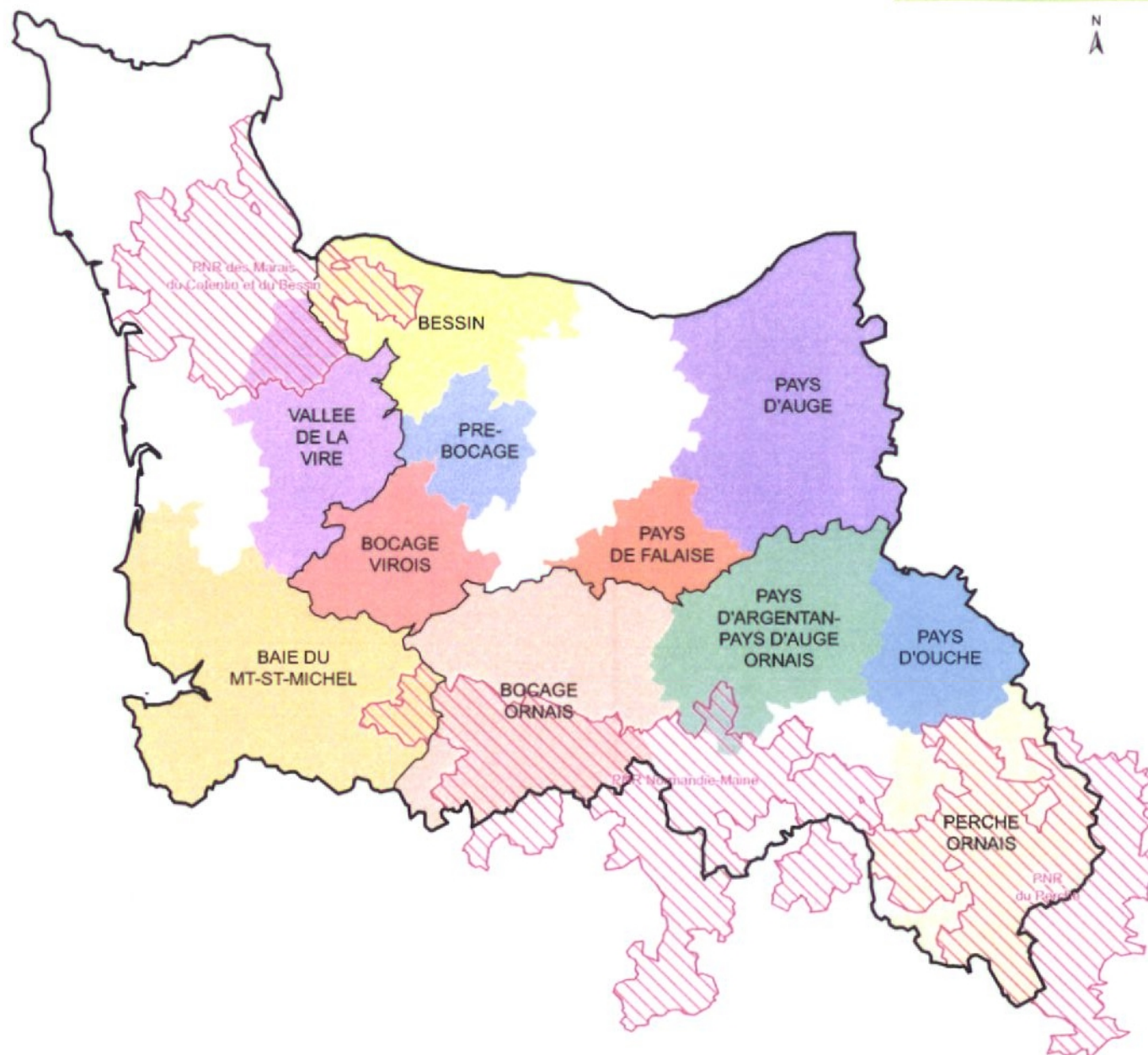


Parcs Naturels Régionaux

- Échelle -
15 km

- Source -
FRPAT Normandie
2004

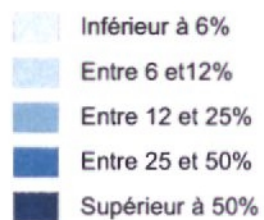
- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN
Mars 2005





LES RÉSIDENCES SECONDAIRES EN BASSE-NORMANDIE

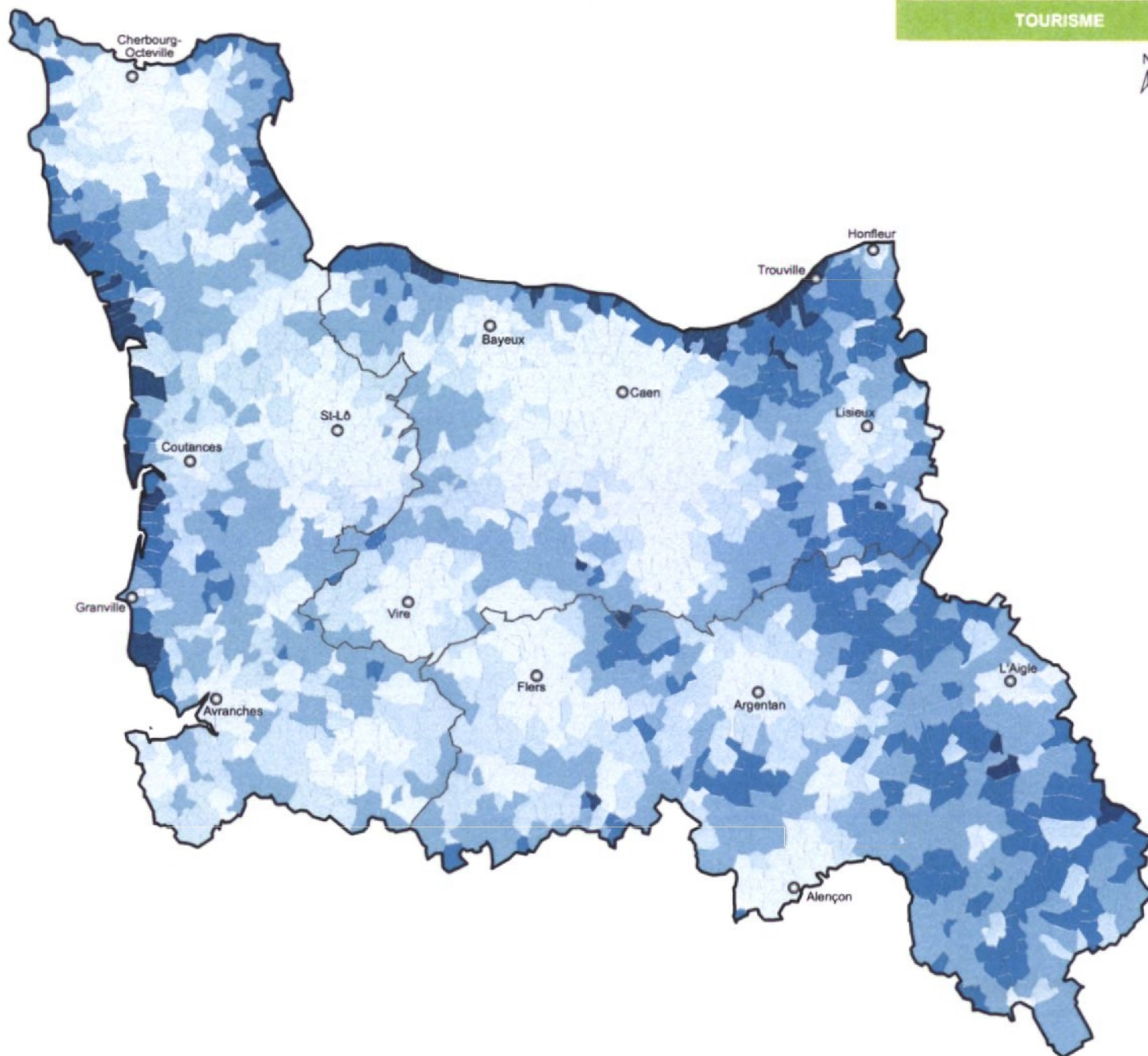
Taux de résidences secondaires



- Échelle -
15 km

- Source -
INSEE
RGP 1999

- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN
Mars 2005





INDICATEURS SECTORIELS

RECHERCHE

LES POLES DE RECHERCHE ET L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR EN BASSE-NORMANDIE

LA RECHERCHE

Les pôles scientifiques :

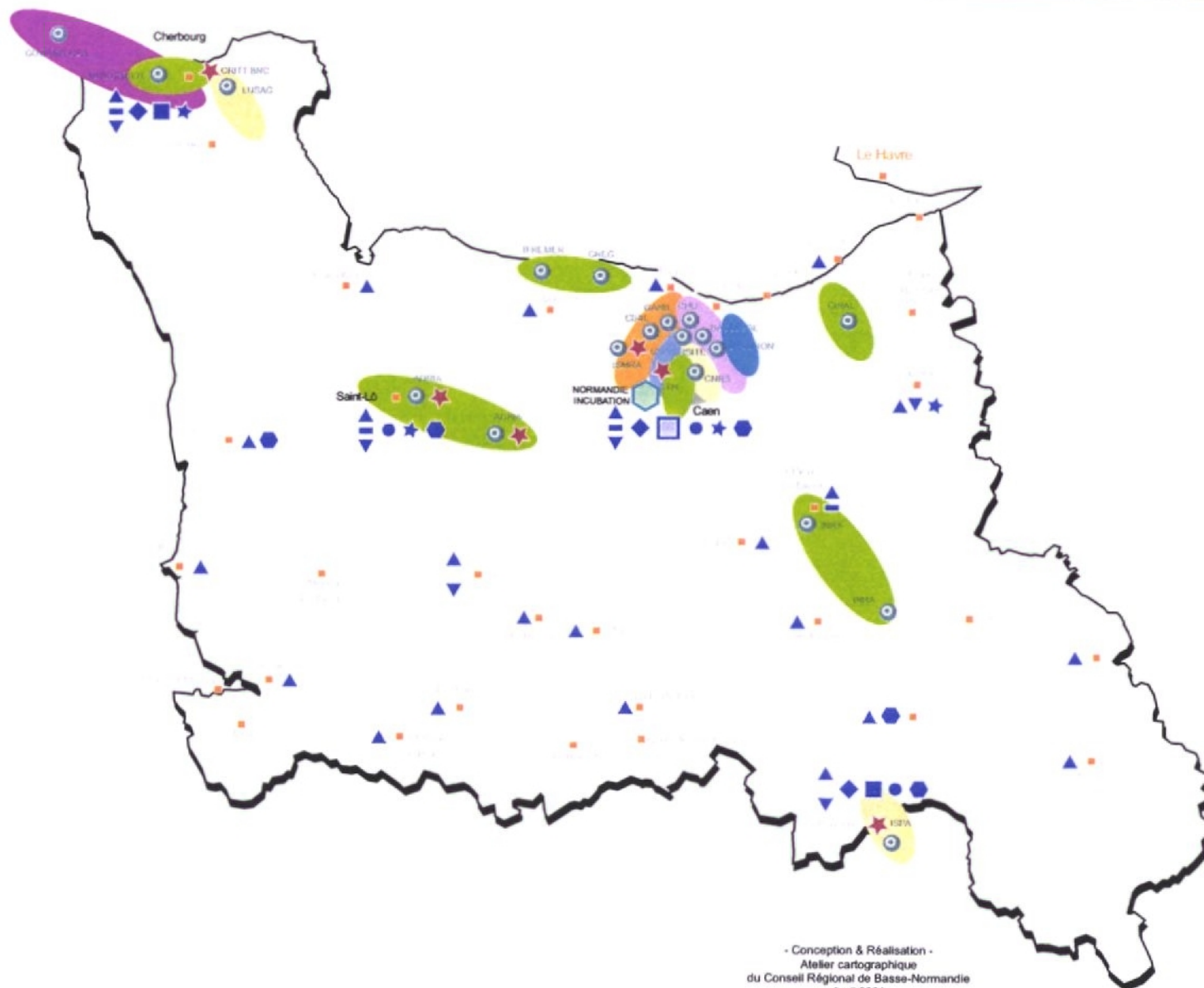
- Biologie et Agrobio-Industrie
- Interaction Ion-Matière
- Imagerie physiologique et métabolique
- Imagerie et TIC
- Matériaux
- Maîtrise d'ambiance
- Biologie médicale et Épidémiologie

- Les structures et/ou les laboratoires de recherche
- Incubateur technologique
- Les structures de diffusion technologique

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- STS (Sections de Techniciens Supérieurs)
- CPGE (Classes Préparatoires aux Grandes Écoles)
- IUT (Instituts Universitaires de Technologie)
- Formations d'Ingénieurs (tous ministères confondus : ISMRA, ESITC, ISPA, IC)
- Université
- Antennes Universitaires
- IUFM (Institut Universitaire de Formation des Maîtres)
- Écoles de commerce
- Centres de formation d'Apprentis dispensant des formations de Niveau III, de Niveau II et/ou de Niveau I

- Échelle -
25 km



- Conception & Réalisation -
Atelier cartographique
du Conseil Régional de Basse-Normandie
Avril 2001



INDICATEURS SECTORIELS

ENSEIGNEMENT

LYCÉES ET ÉTABLISSEMENTS ASSIMILÉS

■ Lycées d'Enseignement général,
technique et professionnel publics

■ Lycées d'Enseignement général,
technique et professionnel privés

● Lycées agricoles publics

● Lycées, Instituts et Centres agricoles privés, Maisons Familiales
Rurales, Instituts Ruraux d'Éducation et d'Orientation, ...

◆ Lycée Maritime et Aquacole

▲ Établissement Régional d'Enseignement
Adapté (E.R.E.A.)

▲ Collège-Lycée expérimental

□ Limites des bassins d'emploi



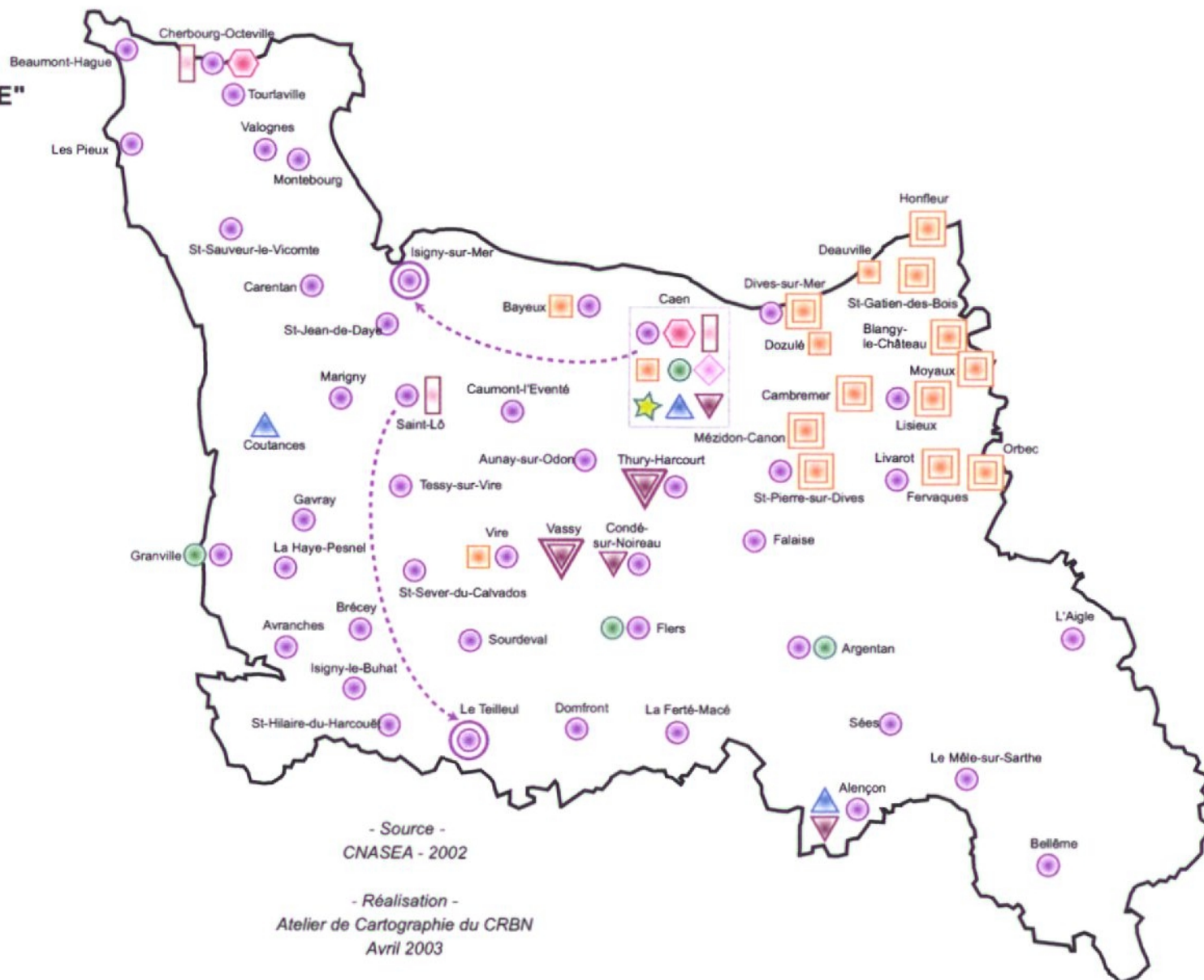
- Source -
CRBN - Direction de l'Éducation
Décembre 1998

- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN
Novembre 2004



ORGANISMES DE FORMATION EN BASSE-NORMANDIE DISPOSITIF "PROMOTION INDIVIDUELLE"

-  GRETA
-  Retravailler
-  Chambre des Métiers
-  AIFCC
-  IRFA
-  IUT
-  IAE
-  SUFOCEP
-  CNAM
-  Formation Ouverte à Distance - GRETA
-  Formation Ouverte à Distance - AIFCC
-  Formation Ouverte à Distance - IRFA



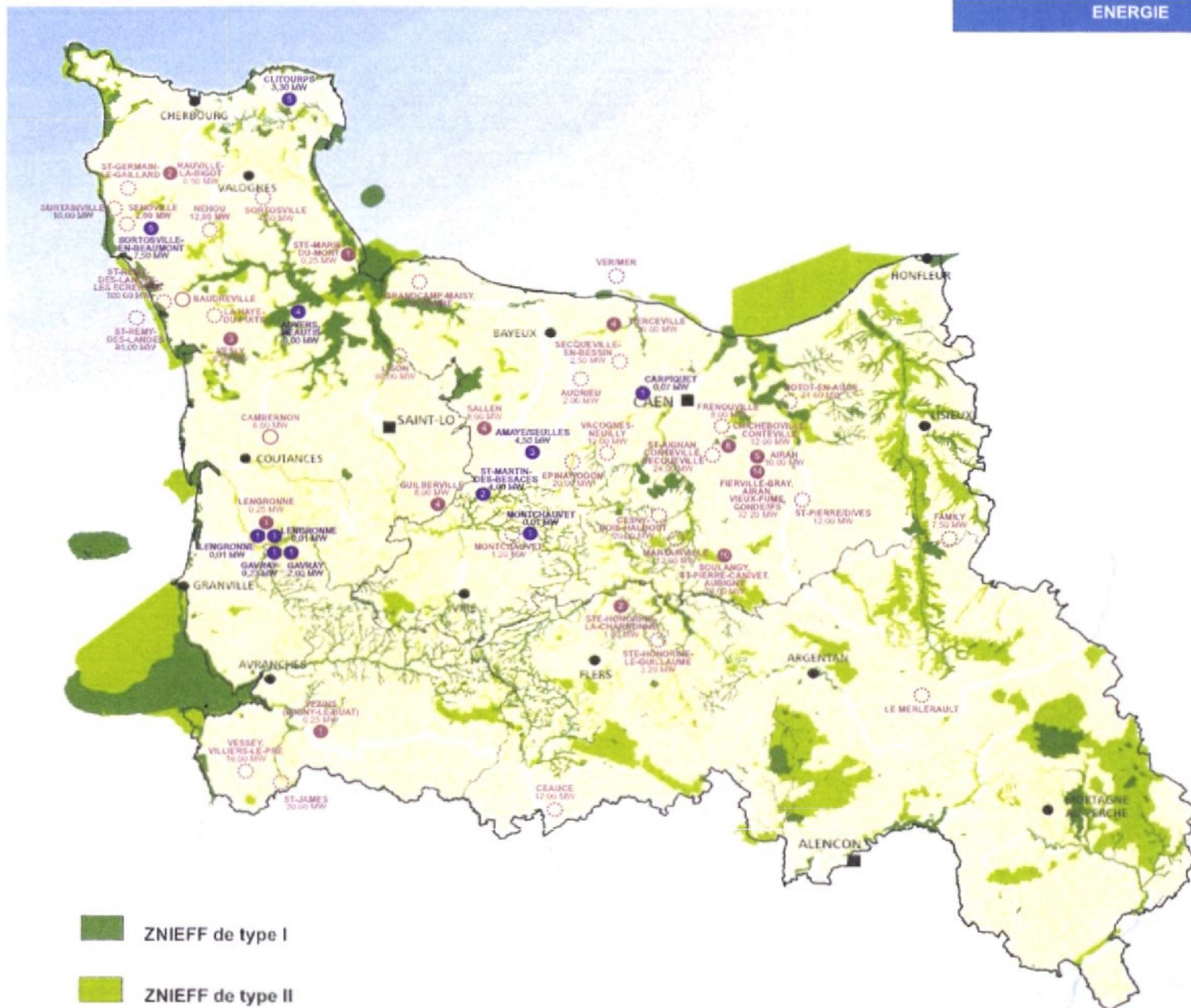


INDICATEURS SECTORIELS

ENERGIE

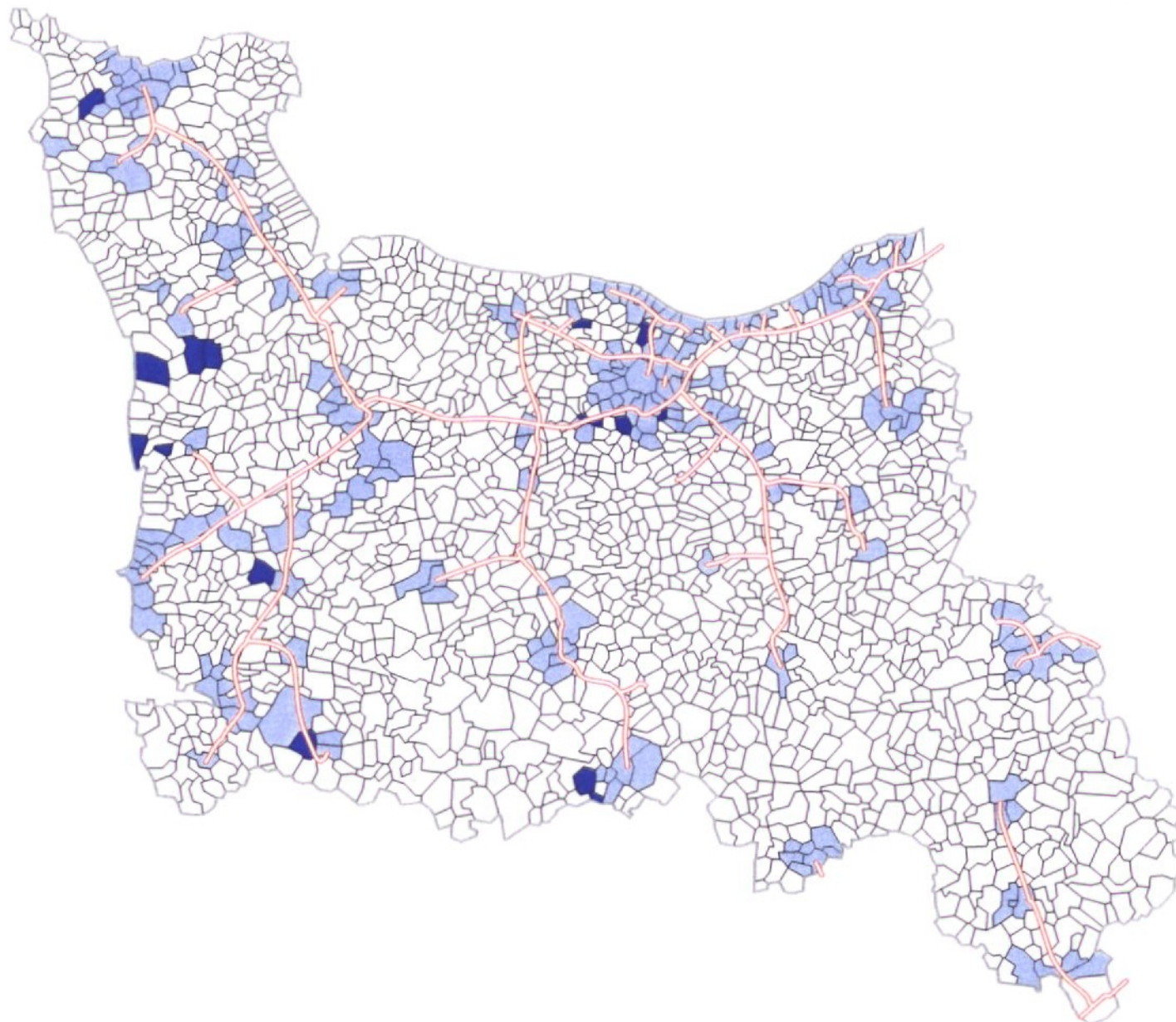
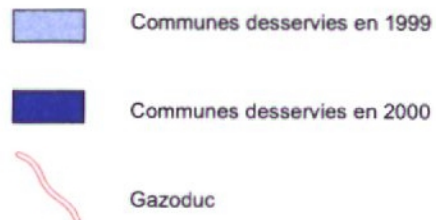
LE PARC ÉOLIEN ET LES ZNIEFF État d'avancement au 1^{er} décembre 2004

- Éoliennes installées ou en cours de réalisation
Projet accordé
- Projet en cours d'instruction
- Projet en cours d'étude
- Nombre d'éoliennes





LE RÉSEAU DE TRANSPORT DU GAZ EN BASSE-NORMANDIE ET COMMUNES DESSERVIES EN 2000



- Source -
GDF - Délégation Régionale Basse-Normandie - 2000

- Réalisation -
Service Cartographie thématique et décisionnelle du CRBN
Mai 2001



LE RÉSEAU ÉLECTRIQUE DE TRANSPORT EN BASSE-NORMANDIE EN 2000



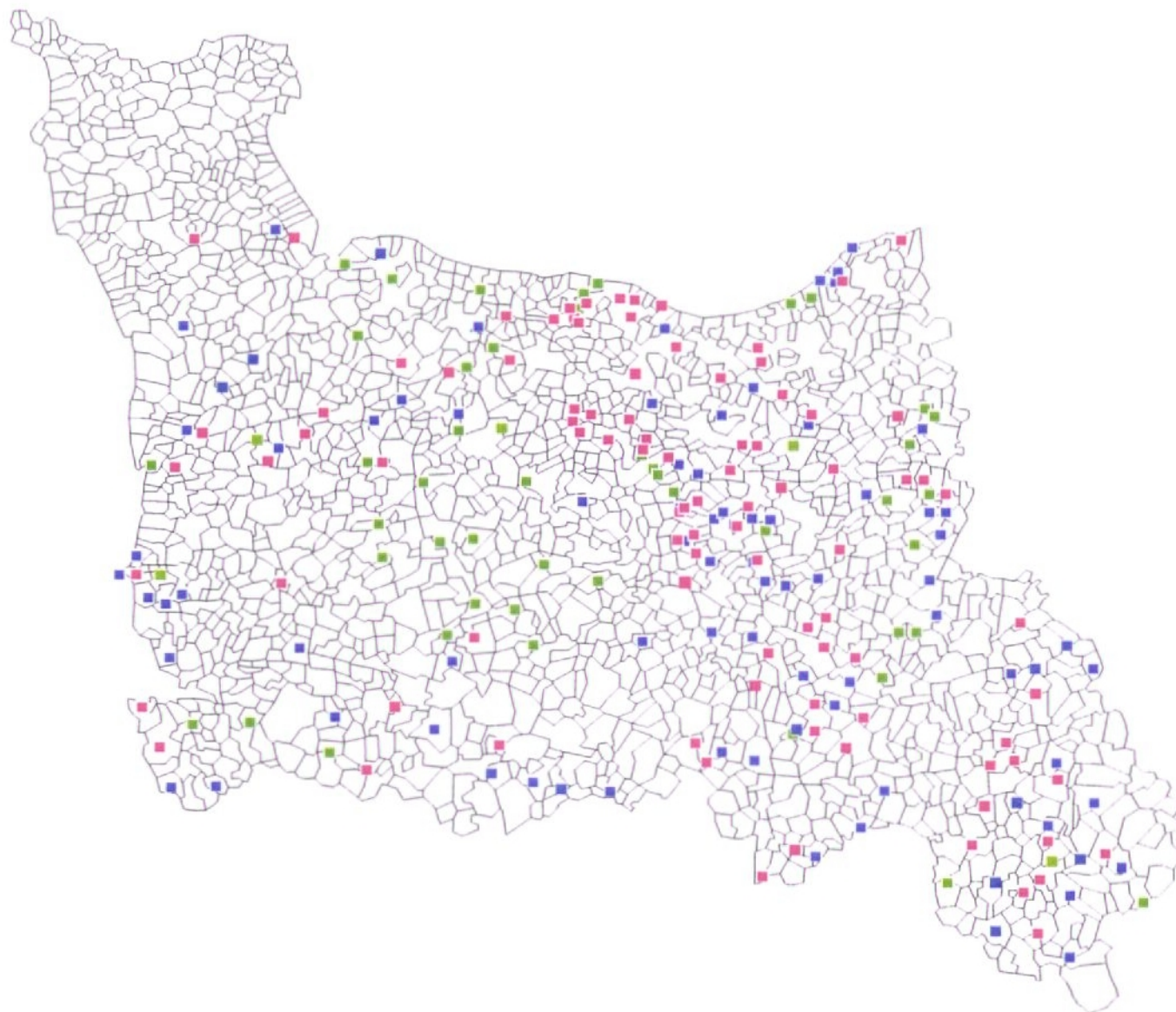
- Source -
Délégation Régionale Basse-Normandie - EDF - 2000

- Réalisation -
Service Cartographie
thématique et décisionnelle du CRBN
Juin 2001



LES MONUMENTS INSCRITS, CLASSES ET NON PROTEGES EN BASSE-NORMANDIE

-  Monuments inscrits
-  Monuments classés
-  Monuments non protégés

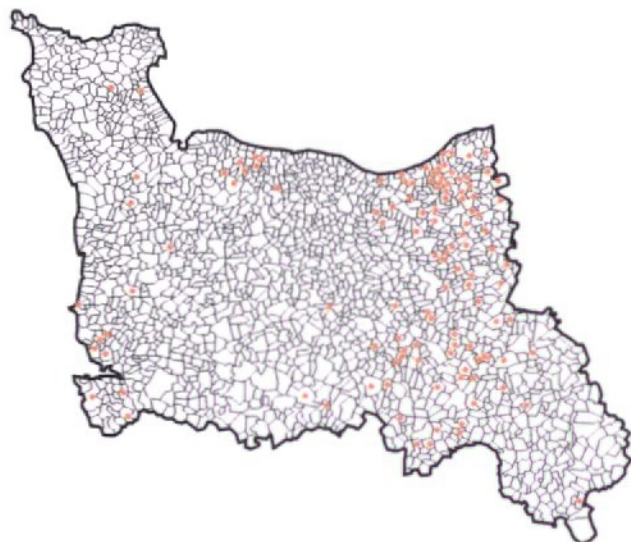


- Source -
DRAC Basse-Normandie
Septembre 2000

- Réalisation -
Service Information Géographique
Conseil Régional Basse-Normandie
Mars 2005



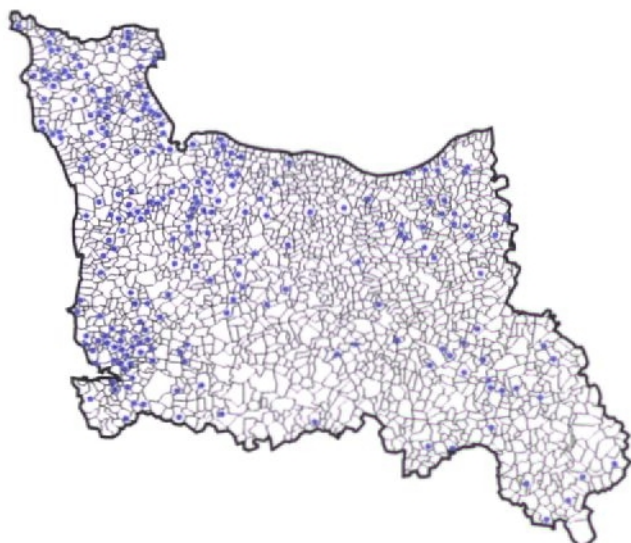
DISTRIBUTION DES ELEVAGES DE PUR-SANG



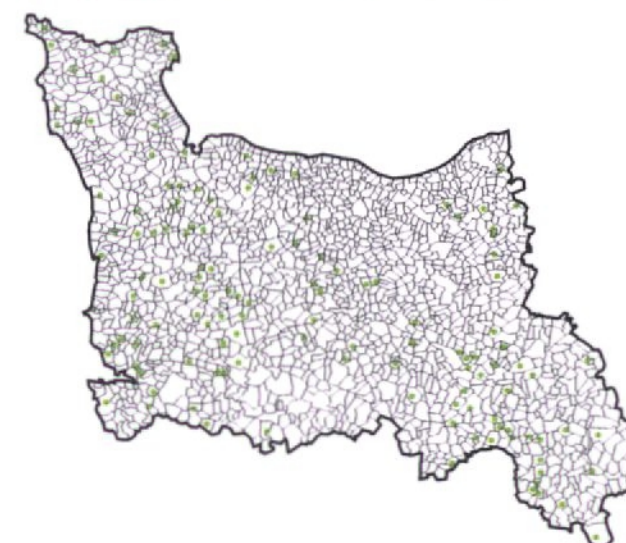
DISTRIBUTION DES ELEVAGES DE TROTTEUR FRANCAIS



DISTRIBUTION DES ELEVAGES DE SELLE FRANCAIS



**DISTRIBUTION DES ELEVAGES D'AUTRES RACES DE CHEVAUX
(CHEVAL DE SELLE, COB NORMAND, PONEY FRANCAIS DE SELLE,
APPALOOSA, ARABE, PERCHERON, ...)**



- Légende -
Un cercle correspond à un ou plusieurs
élevages recensés par commune

- Source -
Conseil des Chevaux de Normandie
Juillet 2003

- Réalisation -
Atelier de Cartographie
du Conseil Régional de Basse-Normandie
Juillet 2003

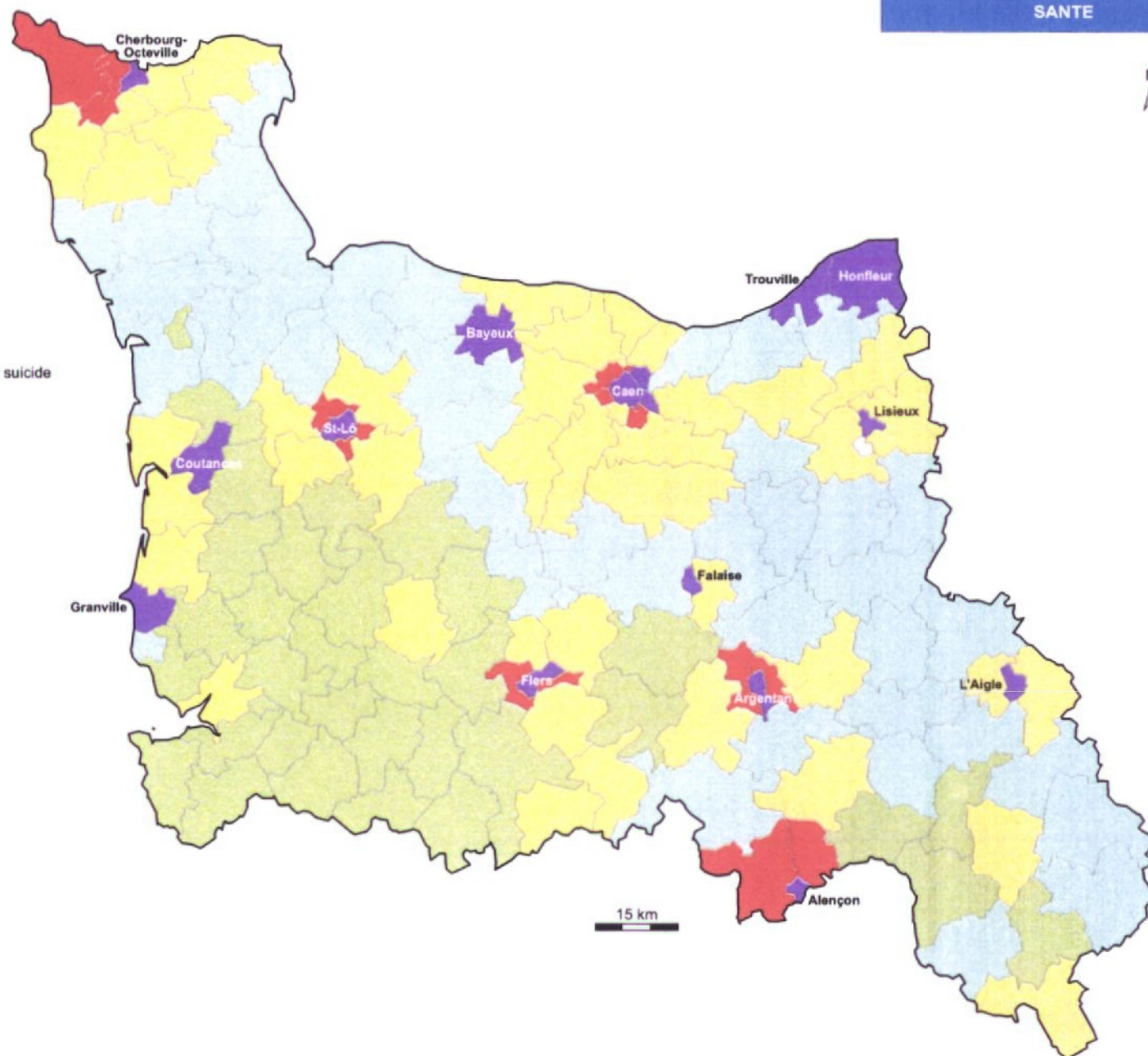


INDICATEURS SECTORIELS

SANTÉ

LES INÉGALITÉS INFRA-RÉGIONALES DE SANTÉ

-  **Cantons ruraux ouvriers**
Surmortalités générale et prématurée
-  **Cantons ruraux agricoles**
Eloignés de l'offre de soins, population âgée, forte mortalité par suicide
-  **Grandes agglomérations urbaines**
Offre de soins importante, mortalité prématurée élevée
-  **Zone périurbaine**
Socialement favorisée, faible mortalité prématurée
-  **Périphérie urbaine**
Socialement favorisée, très faible mortalité
-  **Canton exclu de l'analyse**



- Source -
INSEE-DRASS-CAF-CNAMTS-DRESS
ORS Basse-Normandie
Décembre 2000

- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN
Mars 2005

Synthèse des forces et faiblesses de la région

<i>FORCES</i>	<i>FAIBLESSES</i>
Généralités	
Région située à la charnière entre la façade atlantique et le Bassin Parisien	Région petite et périphérique, à l'ouest des grands réseaux d'échanges européens
Une organisation territoriale généralisée bien structurée	Faible stratégie de coopération interrégionale
Une agglomération capitale en forte croissance et dynamique	Taille insuffisante pour être une vraie métropole
Un tissu de petites villes garantissant l'existence de services de proximité	Peu de villes moyennes pour structurer des bassins de vie importants
Un désenclavement routier sur le point de s'achever	Accessibilité difficile aux transports rapides (TGV et aéroportuaires)
Caractère maritime de la région avec plusieurs ports importants	Peu de transport maritime en dehors du Trans-Manche
Domaine économique	
Une production et une population agricole importantes	Un revenu moyen par exploitation parmi les plus faibles de la métropole du fait du nombre élevé d'exploitations de complément
Engagement des agriculteurs dans des démarches de qualité (chartes de bonnes pratiques, labels, 11 AOC).	Une diversification encore insuffisante
Une part de population active industrielle équivalente à la moyenne nationale	Importance de l'activité à forte part de main d'oeuvre
Un tissu industriel dense y compris en milieu rural	Des établissements de petite taille et un déficit de lieux de décisions locaux
Des secteurs innovants	Part encore importante d'industrie ancienne souvent rurale
Potentiel de recherche bien développé pour la taille de la région : structuration de l'offre technologique	La recherche prise en charge par le secteur privé est encore insuffisante

FORCES	FAIBLESSES
Secteur tertiaire en très forte croissance	Pôles urbains trop faibles pour accueillir le tertiaire supérieur (à l'exception de Caen)
Forte activité touristique liée à la qualité des sites et à la bonne accessibilité de la région	Professionnalisation insuffisante
Une offre de formation diversifiée	Difficulté d'adapter les formations aux besoins du marché du travail
Qualité reconnue de l'enseignement supérieur	De nombreux jeunes diplômés quittent la région
Patrimoine, environnement, cadre de vie	
Patrimoine naturel et bâti important	Lourdes charges d'entretien et de gestion
Politique ancienne de qualité des eaux	Activités fortement dépendantes de la qualité des eaux (agro-alimentaire, tourisme balnéaire, cultures marine)
Image positive de la région liée à la qualité de son environnement et de son patrimoine	L'offre culturelle n'est pas assez connue et géographiquement inégalement répartie
Cohésion sociale	
Le Calvados et l'Est de la région en croissance démographique confirmée	Vieillesse de la population accentuée dans certaines parties de la région
Activité associative dynamique	Des situations de précarité aussi bien en milieu rural qu'urbain
Efforts déjà consentis pour la restructuration de l'offre hospitalière	Inégalité des Bas-Normands pour l'accessibilité aux soins : démographie médicale non renouvelée

A photograph of a winter landscape. Several tall, bare trees stand in a field of dry grass and snow. The sky is bright and overcast. The text "Quelques éléments d'éclairage..." is overlaid in the center in a blue font.

Quelques éléments d'éclairage...

QUELQUES ELEMENTS D'ECLAIRAGE...

- 1) **Enquêtes annuelles de recensement : premiers résultats de la collecte 2004** - Insee - *Insee Première*, janvier 2005, n° 1000.
- 2) **Enquêtes annuelles de recensement : premiers résultats de la collecte 2004** - Insee - *Insee Première*, janvier 2005, n° 1001.
- 3) **Conjoncture régionale au second semestre 2004** - Insee, *Cent pour cent*, novembre 2004, n° 136.
- 4) **Economie et démographie du littoral bas-normand**, - Insee - *Cent pour Cent*, novembre 2004, n° 134-135.
- 5) **Géopolitique des régions françaises - Basse-Normandie**, Buléon Pascal, extrait de *Géopolitique des régions françaises* à paraître chez Fayard 2005.

Enquêtes annuelles de recensement : premiers résultats de la collecte 2004

62 millions d'habitants en France au 1^{er} janvier 2004

Guy Desplanques, département de la Démographie
et Jean-François Royer, département de l'Action régionale, Insee

En tenant compte des tout premiers résultats issus de la première collecte du nouveau recensement, l'Insee est conduit à réviser à la hausse l'estimation de la population du territoire métropolitain et des départements d'outre-mer. Cette estimation est de 62 millions de personnes au 1^{er} janvier 2004. La croissance démographique a été plus soutenue, en moyenne annuelle, entre les 1^{ers} janvier 1999 et 2004 qu'au cours de la période 1990-1998. Elle est due, pour les trois quarts, à l'excédent des naissances sur les décès. Les régions du sud-est, du midi et de l'ouest du territoire sont le lieu des plus fortes croissances démographiques. Les régions de la moitié sud du territoire demeurent les plus attractives, tandis que la Champagne-Ardenne, le Nord - Pas-de-Calais et l'Île-de-France sont les trois régions les plus déficitaires sur le plan migratoire. Le particularisme de l'Île-de-France, siège d'un très fort excédent naturel et d'un fort déficit migratoire vis-à-vis des autres régions, est confirmé.

En janvier et février 2004, s'est déroulée la première collecte effectuée dans le cadre du nouveau recensement : près de 9 millions de personnes ont rempli un bulletin individuel. En effet, la loi du 27 février 2002 a défini de nouvelles modalités de recensement. Elle a introduit des collectes annuelles partielles : les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées tous les cinq ans, les autres communes faisant l'objet d'une collecte chaque année, pour un échantillon d'adresses correspondant à 8 % de la population. Les premières populations légales des communes issues de

ce nouveau recensement seront établies au terme de cinq collectes de recensement, c'est-à-dire fin 2008. Elles seront ensuite actualisées tous les ans (*Source*).

Une population estimée à 62 millions au 1^{er} janvier 2004

Les résultats de la première collecte conduisent à réviser à la hausse l'estimation de population de la France métropolitaine au 1^{er} janvier 2004, publiée par l'Insee en février 2004, qui était de 59,9 millions. Au 1^{er} janvier 2004, la population de la France métropolitaine est désormais estimée à 60,2 millions (*tableau 1*). Avec les départements d'outre-mer, l'estimation de la population française est proche de 62 millions. Selon cette nouvelle estimation, la population de la France métropolitaine s'est accrue de 1,7 million au cours de la période 1999-2003 (entre le 1^{er} janvier 1999 et le 1^{er} janvier 2004). Le mouvement naturel, c'est-à-dire l'excédent des naissances sur les décès, contribue à cette augmentation pour plus d'un million d'habitants (1,13 million). Le solde migratoire est estimé à 410 000, soit environ 82 000 par an (*encadré*). Au cours de cette période, la croissance de la population a été un peu plus forte qu'au cours de la période 1990-1998 (*tableau 2*). Elle dépasse légèrement 0,5 % par an, alors qu'elle était inférieure à ce taux au cours de la période précédente (hors ajustements). Les deux composantes de l'évolution démographique, le mouvement naturel et le solde migratoire, contribuent à ce résultat. Depuis le début des années 2000, grâce à une fécondité relativement forte, le nombre annuel de naissances s'est maintenu au-dessus de 750 000, malgré la baisse simultanée du nombre de femmes en âge de procréer. Le nombre de naissances était descendu à 710 000 en 1993 et 1994. En moyenne, l'indicateur conjoncturel de fécondité était de 1,86 enfant par femme

INSEE
PREMIERE



INSEE

entre 1999 et 2003, alors qu'il n'était que de 1,72 enfant entre 1990 et 1998.

À l'exception de l'année 2003, marquée par la canicule, le nombre de décès annuel moyen n'a pratiquement pas augmenté par rapport à la période précédente : il reste compris entre 530 000 et 550 000. L'augmentation du nombre de personnes âgées s'est en effet accompagnée d'un allongement de la vie.

Avec un apport net annuel de 82 000 personnes, le solde migratoire dépasse la moyenne de la période antérieure, qui était estimée à 50 000. Proche de 60 000 en 1999, le solde s'est accru en 2002 et 2003, années où il avoisine 100 000. Cette augmentation résulte pour l'essentiel d'entrées plus nombreuses d'étrangers.

Le mouvement naturel explique près des trois quarts de la croissance démographique de la France, au lieu de quatre cinquièmes au cours des années quatre-vingt-dix (hors ajustements) ; il contribue à une augmentation de la population au rythme de 0,3 % par an. En cela, la France se distingue de la plupart des pays européens. L'Union européenne à 15, dont la population s'est accrue d'un peu plus de 7 millions entre les 1^{ers} janvier 1999 et 2004, doit les trois quarts de cette augmentation au solde migratoire. L'excédent des naissances sur les décès a été inférieur à 1,7 million au cours des cinq années. Dans plusieurs grands pays, l'Allemagne et l'Italie en particulier, les décès sont plus nombreux que les naissances et la croissance démographique ne se maintient que par l'apport migratoire.

Les régions de la moitié sud restent les plus attractives

Depuis plusieurs décennies, les évolutions démographiques diffèrent sensiblement d'une région à l'autre. Le panorama du début des années 2000 reproduit les principaux traits de celui des années quatre-vingt-dix, en les accentuant, à quelques exceptions près (tableau 3).

L'Île-de-France joue un rôle clef dans les migrations entre régions qui expliquent une grande partie de ces disparités. Sa population représente un peu moins du cinquième de l'ensemble métropolitain, et croît à peu près au même rythme, mais cette région est le siège d'un brassage intense. Du fait de sa jeunesse et de la fécondité de ses habitants, elle concentre 40 à 45 % de

1 Population au 1^{er} janvier 2004 et évolution depuis 1999

En milliers

	Population au 1 ^{er} janvier	Naissances	Décès	Solde naturel	Solde migratoire	Ajustement	Variation
France métropolitaine							
1999	58 497	745	538	207	60	33	300
2000	58 796	775	531	244	70	33	347
2001	59 143	771	531	240	85	33	358
2002	59 501	762	534	227	95	33	355
2003	59 856	761	550	211	100	33	344
2004	60 200	-	-	-	-	-	-
Total 1999-2003		3 814	2 684	1 130	410	164	1 703
France métropolitaine et Dom							
1999	60 159	777	547	229	61	33	323
2000	60 481	808	541	268	71	33	371
2001	60 853	804	541	263	87	33	383
2002	61 235	794	544	249	97	33	379
2003	61 614	794	560	235	102	33	369
2004	61 984	-	-	-	-	-	-
Total 1999-2003		3 977	2 733	1 244	418	164	1 825

Sources : statistiques de l'état civil, recensements de la population, Insee

L'estimation du solde migratoire et de la population

Pour dresser le bilan démographique de l'année, l'Insee estime le solde migratoire, différence entre les entrées et les sorties du territoire. Les sources administratives ou statistiques fournissant des données sur les mouvements entre la France et l'étranger sont rares. Les seules informations concernent les entrées de ressortissants étrangers. L'Office des migrations internationales (OMI) comptabilise les entrées de travailleurs et les entrées par regroupement familial. Le ministère de l'Intérieur dénombre les titres de séjour délivrés. L'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) décompte les demandes d'asile satisfaites. Ni les sorties d'étrangers, ni les mouvements de Français ne font l'objet de décomptes systématiques. L'Insee s'appuie sur ces données partielles et les complète en prolongeant des tendances passées, appréciées à partir des recensements. Le solde migratoire estimé de cette façon ne peut donc être précis, mais fournit un ordre de grandeur.

Pour conforter l'estimation pour la période 1999-2003, une première exploitation des bulletins de la collecte de recensement de 2004 a été menée, à partir de quelques-unes des questions figurant dans le bulletin individuel : lieu de résidence au 1^{er} janvier 1999, année d'entrée en France, lieu de naissance. La comparaison avec les données analogues du recensement de 1999 permet de compléter les données annuelles provenant des administrations et conduit à relever à 410 000 le solde migratoire pour la métropole sur les cinq années, précédemment estimé à 275 000.

Les premiers résultats de la collecte de 2004 conduisent à des chiffres de 60,37 millions

d'habitants pour la France métropolitaine et 62,16 en incluant les départements d'outre-mer. Ces chiffres, qui résultent des données collectées sur une fraction représentative du territoire, peuvent être considérés comme une approximation suffisamment fiable pour que l'on soit conduit à réviser à la hausse l'estimation de population au 1^{er} janvier 2004 au-delà de la correction du solde migratoire. C'est ainsi qu'ont été établies les estimations au 1^{er} janvier 2004 de 60,2 millions pour la France métropolitaine et de 62,0 millions en incluant les départements d'outre-mer.

Ceci conduit à introduire un ajustement de l'ordre de 160 000 personnes entre les 1^{ers} janvier 1999 et 2004. Il se justifie par les différences de méthode existant entre le recensement de 1999 et le nouveau recensement. En particulier, l'enquête de recensement, réalisée sur un échantillon, mobilise moins d'agents recenseurs, ce qui permet de mieux les former et d'obtenir une meilleure qualité de la collecte. L'Insee avait déjà introduit un ajustement pour réconcilier les résultats des deux derniers recensements, ceux de 1990 et 1999, avec les estimations de l'excédent naturel et du solde migratoire pour la période 1990-1998. L'ajustement était alors de - 480 000 pour l'ensemble de la période.

Les populations régionales au 1^{er} janvier 2004 ont également été estimées en tenant compte à la fois des estimations basées sur le recensement de 1999 et mises à jour chaque année à partir des données d'état civil et de plusieurs sources administratives, et des évaluations effectuées grâce à la collecte de 2004.

l'excédent naturel de la métropole. Au jeu des migrations, elle est largement déficitaire vis-à-vis des autres régions sauf celles de la bordure nord-est du pays.

Les régions du Bassin parisien qui entourent l'Île-de-France sont dans l'ensemble assez peu dynamiques sur le plan démographique, avec un contraste

entre l'ouest et le sud (Normandie, Centre) caractérisés par une croissance modérée, et l'est (Bourgogne, Champagne-Ardenne) où la population stagne

2 Évolution de la population sur les périodes 1990-1998 et 1999-2003

		France métropolitaine				France métropolitaine et Dom			
		Période 1990-1998		Période 1999-2003		Période 1990-1998		Période 1999-2003	
		en milliers	variation relative (en %)	en milliers	variation relative (en %)	en milliers	variation relative (en %)	en milliers	variation relative (en %)
Population au 1 ^{er} janvier de début de période		56 577	-	58 497	-	58 040	-	60 159	-
Ensemble de la période	variation de la population due :	1 920	3,4	1 703	2,9	2 119	3,7	1 825	3,0
	au solde naturel	1 867	-	1 130	-	2 061	-	1 244	-
	au solde migratoire	533	-	410	-	538	-	418	-
	à l'ajustement	- 480	-	164	-	- 480	-	164	-
En moyenne annuelle	variation de la population due :	213	0,37	341	0,58	235	0,40	365	0,60
	au solde naturel	207	0,36	226	0,38	229	0,39	249	0,41
	au solde migratoire	59	0,10	82	0,14	60	0,10	84	0,14
	à l'ajustement	- 53	- 0,09	33	0,06	- 53	- 0,09	33	0,05
Population au 1 ^{er} janvier 1999 ou 2004		58 497	-	60 200	-	60 159	-	61 984	-

Lecture : entre le 1^{er} janvier 1999 et le 1^{er} janvier 2004, la population de la France métropolitaine est passée de 58 497 à 60 200 milliers d'habitants. Elle a augmenté de 1 703 milliers, soit 2,9 % sur la période ou 0,58 % en moyenne annuelle. Cette variation est due pour 1 130 milliers au solde naturel.

Sources : statistiques de l'état civil, recensements de la population, Insee

3 Population des régions au 1^{er} janvier 2004 et évolution depuis 1990

Région	Population au 1 ^{er} janvier 2004 (en milliers)	1990-1998			1999-2003		
		Variation relative annuelle (en %)			Variation relative annuelle (en %)		
		totale	due au mouvement naturel	due au solde apparent des entrées-sorties ¹	totale	due au mouvement naturel	due au solde apparent des entrées-sorties ¹
Alsace	1 793	0,73	0,47	0,26	0,68	0,46	0,22
Aquitaine	3 049	0,43	0,01	0,42	0,96	0,06	0,91
Auvergne	1 327	- 0,10	- 0,13	0,03	0,26	- 0,07	0,34
Basse-Normandie	1 443	0,25	0,31	- 0,06	0,30	0,27	0,03
Bourgogne	1 616	0,01	0,04	- 0,03	0,07	0,02	0,05
Bretagne	3 011	0,43	0,14	0,28	0,73	0,20	0,53
Centre	2 480	0,33	0,20	0,13	0,32	0,19	0,13
Champagne-Ardenne	1 330	- 0,03	0,34	- 0,37	- 0,20	0,30	- 0,50
Corse	272	0,46	0,04	0,42	0,88	0,01	0,87
Franche-Comté	1 133	0,21	0,36	- 0,15	0,28	0,37	- 0,09
Haute-Normandie	1 805	0,28	0,48	- 0,20	0,27	0,43	- 0,16
Île-de-France	11 264	0,31	0,81	- 0,50	0,58	0,88	- 0,31
Languedoc-Roussillon	2 458	0,90	0,08	0,82	1,40	0,10	1,30
Limousin	712	- 0,19	- 0,41	0,22	0,03	- 0,33	0,36
Lorraine	2 329	0,04	0,34	- 0,30	0,15	0,27	- 0,12
Midi-Pyrénées	2 687	0,53	0,05	0,49	1,05	0,10	0,95
Nord - Pas-de-Calais	4 026	0,10	0,49	- 0,39	0,14	0,50	- 0,35
Pays de la Loire	3 344	0,59	0,37	0,22	0,76	0,42	0,34
Picardie	1 875	0,30	0,45	- 0,15	0,18	0,44	- 0,26
Poitou-Charentes	1 687	0,31	0,00	0,30	0,57	0,02	0,55
Provence - Alpes - Côte d'azur	4 666	0,62	0,20	0,42	0,72	0,20	0,52
Rhône-Alpes	5 893	0,60	0,49	0,11	0,88	0,50	0,38
France métropolitaine	60 200	0,37	0,36	0,01	0,58	0,38	0,19
Guadeloupe	443	1,02	1,22	- 0,21	1,00	1,08	- 0,08
Guyane	185	3,59	2,76	0,84	3,48	2,70	0,78
Martinique	393	0,68	0,99	- 0,31	0,62	0,77	- 0,16
Réunion	763	1,83	1,58	0,25	1,63	1,43	0,20
France métropolitaine et Dom	61 984	0,40	0,39	0,01	0,60	0,41	0,19

1. Le solde apparent des entrées-sorties est calculé comme la différence entre la variation de population et le solde naturel. Il représente à la fois la différence entre les entrées et les sorties de la région et l'ajustement.

Sources : statistiques de l'état civil, recensements de la population, Insee

ou décroît. En Picardie, malgré un déficit migratoire accru, la population continue à s'élever modérément grâce à un fort excédent naturel.

La bordure nord-est est toujours féconde, mais en général déficitaire sur le plan migratoire. C'est le cas notamment du Nord - Pas-de-Calais. L'Alsace par contre continue à faire exception, car elle est, elle, excédentaire ; sa croissance démographique, même si elle a quelque peu ralenti au début des années 2000, reste la plus vive des régions de la moitié nord du pays. La population de la Lorraine se redresse légèrement grâce à une atténuation du déficit migratoire et malgré une détérioration de l'excédent naturel ; la croissance modérée de la Franche-Comté se poursuit, grâce à l'excédent naturel.

Les plus fortes croissances démographiques de la période récente se situent dans les régions du sud-est, du midi et de l'ouest de la France. Les régions Rhône-Alpes, Provence - Alpes - Côte d'Azur, Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne ont toutes connu des croissances nettement supérieures à la moyenne métropolitaine entre les 1^{ers} janvier 1999 et 2004, comme auparavant ; Poitou-Charentes s'est rapprochée très près de cette moyenne, tout en restant un peu en dessous. En Rhône-Alpes et dans l'ouest, ce résultat provient à la fois d'un excédent naturel important et d'un net excédent migratoire ; dans le midi et le sud-ouest, régions peu fécondes et souvent âgées, c'est la force de l'excédent migratoire qui entraîne de tels niveaux de croissance. Dans les deux régions du Massif central, Limousin et Auvergne, la population a cessé de décroître. En effet, fait nouveau pour l'Auvergne, elles bénéficient d'un net excédent migratoire alors qu'elles présentent toujours de forts déficits du mouvement naturel, surtout le Limousin. Le classement des régions métropolitaines selon la valeur de leurs excédents

ou déficits migratoires est stable. Pour la période 1999-2003, les onze régions de la moitié sud occupent les onze premières places ; pour 1990-1998, l'Alsace s'intercalait dans ce groupe. L'Île-de-France, le Nord - Pas-de-Calais et Champagne-Ardenne occupent toujours les trois derniers rangs mais dans un ordre différent. Le mouvement du nord vers le sud reste donc le trait dominant de l'évolution démographique régionale en France métropolitaine. Les inflexions de la période récente sont en général de nature à accroître ce contraste : à la hausse, on peut signaler l'ensemble Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, ainsi que la Corse et le redressement de la courbe démographique en Lorraine et en Auvergne ; à la baisse, le nord, l'est sauf la Lorraine, et toutes les régions du Bassin parisien autour de l'Île-de-France, particulièrement Champagne-Ardenne. La région capitale voit se renforcer son rôle exceptionnel dans la France du nord où seule l'Alsace connaît une progression démographique comparable (un peu supérieure).

Deux des quatre régions d'outre-mer, la Réunion et encore plus la Guyane, ont une population qui s'accroît nettement plus vite que toutes celles des régions métropolitaines : l'excédent naturel y est très élevé, notamment du fait de la jeunesse de la population, et le solde migratoire y est positif. La Guadeloupe et la Martinique, elles, connaissent des croissances démographiques soutenues mais plus modérées : l'excédent naturel y est plus faible, quoique nettement supérieur à la moyenne nationale, et ces deux régions perdent des habitants du fait des échanges migratoires.

Source

Ces résultats sont issus de l'exploitation de l'enquête de recensement 2004, première du nouveau dispositif de recensement instauré par la loi du 27 février 2002. La

nouvelle méthode de recensement substitue au comptage traditionnel effectué tous les huit ou neuf ans une technique d'enquêtes annuelles. Elle distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé par la loi à 10 000 habitants.

Les **communes de moins de 10 000 habitants** sont recensées désormais une fois tous les cinq ans par roulement. À cet effet, elles ont été réparties en cinq groupes, selon des règles précises qui assurent la même représentativité statistique à chaque groupe. Chaque année, l'enquête de recensement porte sur la totalité de la population et des logements des communes du groupe concerné. Au bout de cinq ans, l'ensemble de la population des communes de moins de 10 000 habitants est recensé.

Dans les **communes de 10 000 habitants ou plus**, un échantillon de logements regroupant environ 8 % de la population est recensé chaque année, la totalité du territoire de ces communes étant prise en compte en cinq ans. Au bout de cinq ans, 40 % environ des habitants de chaque commune sont recensés.

Ce n'est donc qu'à partir de 2008 que l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % de la population des communes supérieures à ce seuil auront été pris en compte dans le nouveau recensement. Il sera alors possible d'établir avec une très grande précision le chiffre de la population française au 1^{er} janvier 2006. Un nouveau chiffre sera ensuite établi au 1^{er} janvier de chaque année.

Cette première collecte permet cependant de constater les évolutions des structures socio-démographiques, qui font l'objet d'un autre numéro d'*Insee Première*.

Bibliographie

Borrel C., Durr J.-M., « Enquêtes annuelles de recensement : premiers résultats de la collecte 2004 - Principales caractéristiques de la population et des logements », *Insee Première*, n° 1001, janvier 2005.

Bray C., Costa-Lascoux J., Lebon A., *Rapport 2002-2003 du Haut Conseil à l'intégration*, novembre 2004.

Désesquelles A., Richet-Mastain L., « Bilan démographique 2003 », *Insee Première*, n° 948, février 2004.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Vous pouvez vous abonner gratuitement aux avis de parution dans <http://www.insee.fr/fr/ppp/abonnement/abonnement.asp#formulaire>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE Info Service, Service Abonnement B.P. 409, 75560 Paris CEDEX 12
Tél. : 01 53 17 88 45 Fax : 01 53 17 89 77

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2005

Abonnement annuel = ☐ 70 € (France) ☐ 87 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature _____

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Michel Charpin
Rédacteur en chef :
Daniel Ternam
Rédacteurs : R. Bakavabaiou,
C. Benveniste, C. Dulon,
A.-C. Morin
Maquette : L. Jean
Code Sage IP051000
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2005



Enquêtes annuelles de recensement : premiers résultats de la collecte 2004

Principales caractéristiques de la population et des logements

Catherine Borrel, département de la Démographie
et Jean-Michel Durr, unité Recensements de la population, Insee

L'enquête de recensement réalisée au début de l'année 2004 est le premier élément du nouveau dispositif quinquennal de recensement qui produira tous les ans, à partir de 2008, des résultats détaillés à tous les niveaux géographiques. Elle permet cependant d'actualiser d'ores et déjà les principales caractéristiques de la population et des logements qui avaient été établies par le recensement de 1999. Le vieillissement de la population se confirme : en 2004, une personne sur dix a 75 ans ou plus, soit deux fois plus qu'en 1962. La proportion de personnes habitant seules dans leur logement continue d'augmenter. Depuis 1999, une personne sur trois a changé de domicile, majoritairement dans le même département. Entre 1999 et 2004, le nombre de logements a progressé au même rythme qu'entre 1990 et 1999. Les logements disposent d'un nombre croissant de pièces. Avec la diminution du nombre moyen d'occupants par logement, les Français disposent donc en moyenne de plus d'espace.

représentent en 2004 8,7 % de la population contre 7,7 % cinq ans plus tôt et 4,9 % en 1962. À l'inverse, la part des moins de 20 ans diminue, passant de 24,6 % à 23,8 %, ce qui prolonge le constat observé depuis la fin des années soixante : en 1968, les moins de 20 ans représentaient un habitant sur trois (tableau 1). La part des personnes de 20 à 39 ans dans la population diminue depuis 1990, date à laquelle elles représentaient plus de 30 % de la population. Entre 1999 et 2004, leur poids est passé de 28,1 % à 26,8 %. En revanche, les personnes de 40 à 59 ans représentent une part croissante de la population française (27,6 %). En 2004, 21,8 % de la population métropolitaine a dépassé 60 ans, soit une proportion légèrement plus élevée qu'en 1999 (21,3 %). Cet accroissement est nettement moins marqué qu'au cours de la décennie quatre-vingt : en effet, ce sont les classes creuses, nées durant la seconde guerre mondiale, qui ont dépassé 60 ans depuis 1999. Cependant, à partir de 2005, les générations nombreuses du baby-boom commenceront à atteindre et dépasser 60 ans : la part des plus de 60 ans augmentera donc sensiblement dans les années à venir.

Dans les départements d'outre-mer, près d'un tiers de la population a moins de 20 ans alors que 4 % seulement de la population est âgée de 75 ans ou plus. Depuis 1999, la part des jeunes a cependant diminué dans la population.

La structure par âge de la population française est voisine de celle des autres pays

La population de la métropole continue de vieillir. Les personnes âgées de 75 ans ou plus

1 La proportion des personnes de 75 ans ou plus augmente

	en %						
	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2004
0-19 ans	32,2	32,2	30,7	28,7	26,5	24,6	23,8
20-39 ans	26,6	26,4	27,9	30,3	30,3	28,1	26,8
40-59 ans	23,1	22,6	22,5	22,5	23,3	26,0	27,6
60-74 ans	13,2	13,7	13,3	11,9	12,8	13,6	13,1
75 ans ou plus	4,9	5,1	5,6	6,6	7,1	7,7	8,7
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Note : âge atteint au cours de l'année.

Champ : France métropolitaine.

Source : recensements de la population, Insee

INSEE
PREMIERE



INSEE

européens. L'élargissement à 25 pays a eu toutefois pour conséquence un certain rajeunissement de l'Europe. Chypre a désormais rejoint l'Irlande au palmarès des pays européens les plus jeunes avec plus de 30 % de la population ayant moins de 20 ans, la Pologne, la Slovaquie et Malte suivant de peu. À l'inverse, parmi les dix nouveaux pays membres, en Tchéquie, Hongrie et Slovénie la proportion de jeunes est légèrement plus faible qu'en France. Les pays les plus âgés restent l'Allemagne et l'Italie.

Une immigration croissante d'Europe non méridionale et d'Asie

En 2004, 4,5 millions de personnes immigrées âgées de 18 ans ou plus résident en France métropolitaine, soit 9,6 % de l'ensemble de la population du même âge, contre 8,9 % en 1999. Parmi les immigrés de 18 ans ou plus, les femmes sont maintenant un peu plus nombreuses que les hommes (50,3 %). La proportion d'immigrés majeurs ayant acquis la nationalité française progresse de 37 % à 41 %. L'origine géographique des immigrés continue à se diversifier (graphique 1). Les immigrés originaires de l'Union européenne à quinze sont au nombre d'1,5 million comme en 1999 et la part des immigrés venus de l'ensemble des pays d'Europe parmi les immigrés est en baisse (46 % en 1999, 41 % en 2004). Ce constat masque une double évolution : alors que les immigrés venant des pays du Sud (Espagne, Grèce, Italie et Portugal) sont moins nombreux, l'immigration issue du reste de l'Union européenne, et principalement du Royaume-Uni, progresse. Le nombre de ces immigrés a crû de 46 % en cinq ans atteignant en 2004 près de 100 000 personnes. Le nombre de personnes venues des pays de l'Europe orientale croît aussi fortement, mais les effectifs concernés sont plus faibles. L'immigration venue d'Asie s'accroît : 14 % des immigrés majeurs viennent de ce continent, contre 12 % en 1999. La part de la population immigrée venue d'Afrique s'établit à 42 % en 2004 contre 39 % en 1999. Ceci est dû à la progression du nombre d'immigrés venus du Maghreb (+ 15 %) ou du reste de l'Afrique (+ 39 %) ; en 2004, près de 500 000 immigrés viennent d'un pays de l'Afrique subsaharienne.

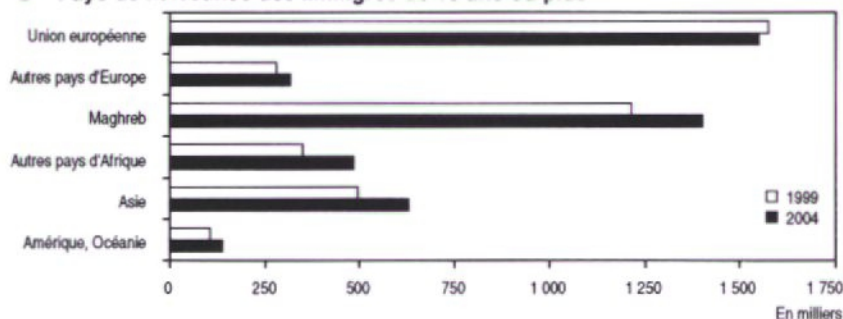
De plus en plus de personnes seules

Les Français sont de plus en plus nombreux à vivre seuls. En quarante ans, la proportion de personnes vivant seules a plus que doublé, passant de 6,1 % de la population en 1962 à près de 14 % en 2004. En 1999, cette proportion était de 12,6 %. 8,3 millions de personnes vivent seules en 2004, dont près de 5 millions de femmes. Cependant, les différences entre hommes et femmes sont très liées à l'âge (graphique 2). Avant 25 ans, le fait de vivre seul concerne autant les hommes que les femmes, soit une personne sur huit. Entre 25 et 50 ans, les femmes vivent moins souvent seules que les hommes, moins d'une sur dix. Pour les hommes, c'est à 40 ans que le déséquilibre est le plus fort avec les

femmes : à cet âge, ils sont deux fois plus souvent seuls. À 51 ans, les situations s'équilibrent à nouveau, mais à partir de cet âge, la proportion de femmes vivant seules progresse très sensiblement et se situe de plus en plus au-dessus de celle des hommes. Le point culminant se situe à 85 ans. À cet âge, plus d'une femme sur deux vit seule mais seulement près d'un homme sur quatre. Au-delà, les personnes âgées vivent de plus en plus en institution. Au total, plus de la moitié des personnes vivant seules ont plus de 55 ans.

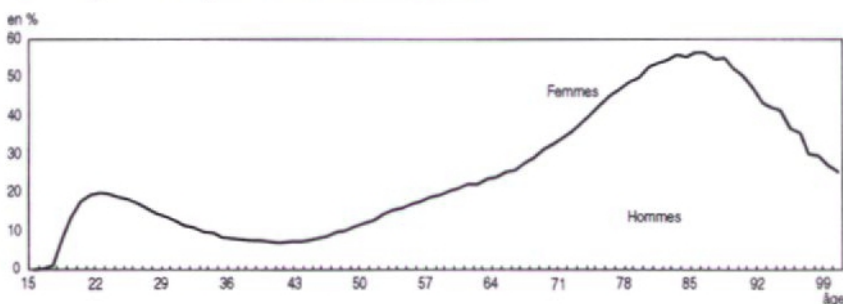
Habiter seul signifie-t-il pour autant vivre sans compagnon ? Certains couples choisissent en effet d'habiter chacun dans son propre logement, provisoirement ou durablement. Depuis l'enquête de recensement de 2004, une question nouvelle sur la vie en couple est posée,

① Pays de naissance des immigrés de 18 ans ou plus



Source : recensements de la population, Insee

② Proportion de personnes habitant seules



Source : recensements de la population, Insee

② 30,3 millions de logements en 2004

	2004		1999	1990	1982
	nombre (en millions)	%	%	%	%
Résidences principales	25,431	84,0	83,0	82,1	82,6
Résidences secondaires (y compris logements occasionnels)	2,987	9,9	10,1	10,7	9,6
Logements vacants	1,846	6,1	6,9	7,2	7,8
Total	30,263	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : recensements de la population, Insee

indépendamment de l'état matrimonial légal. Entre 20 et 30 ans, 2,5 % des hommes et des femmes vivant seuls déclarent vivre en couple avec une personne habitant dans un autre logement. Cette proportion augmente avec l'âge et plus encore pour les hommes que pour les femmes. Entre 50 et 59 ans, 5,3 % des hommes vivant seuls déclarent vivre en couple contre 3,5 % des femmes seules.

Les migrations résidentielles : les 20-30 ans sont les plus mobiles

En cinq ans, 34 % des habitants ont changé de logement, le plus souvent sur de courtes distances : 31 % ont déménagé dans la même commune, et 35 % sont allés s'installer dans une autre commune du département. C'est entre 20 ans et 30 ans que l'on déménage le plus : 76 % des personnes ayant entre 25 et 29 ans en 2004 ont changé de logement depuis cinq ans. L'intensité des migrations résidentielles décroît ensuite avec l'âge. Les personnes ayant entre 60 et 75 ans ont été les moins mobiles : en cinq ans, seules 14 % d'entre elles ont changé de logement. Après 75 ans, la mobilité progresse légèrement, notamment en raison des départs en institution.

Une augmentation tendancielle du nombre de logements

La métropole comptait au début de l'année 2004 30,3 millions de logements, soit 5,4 % de plus qu'en 1999 (tableau 2). Le nombre de logements augmente au même rythme qu'au cours de la décennie quatre-vingt-dix (1 % en moyenne par an). Parmi les logements, 25,4 millions sont des résidences principales, soit 84 % de l'ensemble des logements, en augmentation d'un point depuis 1999. Cette augmentation résulte d'une diminution d'un point de la part des logements vacants (6 % du parc de logements en 2004), et d'une stabilité de la part des résidences secondaires (10 %). Depuis l'enquête de 2004, le recensement s'attache à décrire le type de bâtiment dans lequel est situé le logement : 37 % des logements sont des maisons individuelles non mitoyennes, 20 % des maisons individuelles jumelées, et 41 % se situent dans un immeuble d'habitation de deux logements ou plus.

Davantage d'espace dans les logements

Le nombre moyen d'occupants d'un logement décroît régulièrement en raison de plusieurs facteurs : diminution du nombre d'enfants des familles, ruptures

d'union, espérance de vie plus grande chez les femmes que chez les hommes (graphique 3). Il s'élevait à 3,19 en 1954, 2,57 en 1990, et s'établit à 2,3 en 2004. Le nombre de ménages de deux personnes est désormais inférieur à celui des personnes qui vivent seules (8,2 millions contre 8,3 millions). À l'opposé, les ménages de plus de cinq personnes sont très rares (2 % des ménages). Le nombre de pièces des logements progresse également (graphique 4) ; comme le nombre de personnes par logement diminue, chacun dispose de plus d'espace. En 2004, une résidence principale comporte en moyenne 3,99 pièces, contre 3,86 cinq ans plus tôt. En termes de superficie, la part des petits logements et des logements les plus vastes augmentent. La part des résidences principales de moins de 40 m² est en progression de 4 points à 14,6 %, alors que celle des logements de plus de 100 m² augmente de 3 points. En 2004, un peu moins de 3 % des logements occupés ont moins de 25 m².

Un peu plus de la moitié des ménages sont propriétaires de leur résidence principale (56,7 %), soit une proportion voisine de 1999. L'attrait pour la maison individuelle demeure : quand les Français sont propriétaires de leur résidence principale, c'est dans plus de 80 % des cas une maison individuelle.

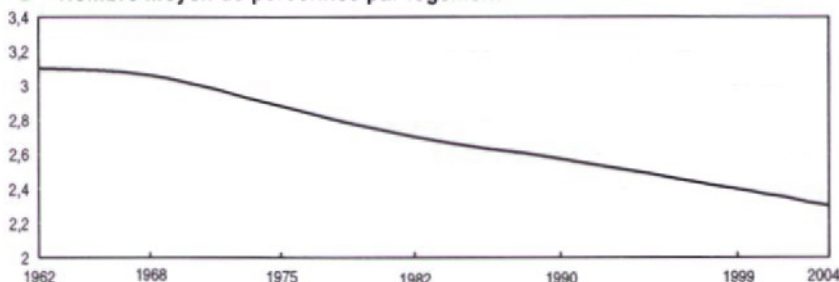
Source

Ces résultats sont issus de l'exploitation de l'enquête de recensement 2004, première du nouveau dispositif de recensement instauré par la loi du 27 février 2002. La nouvelle méthode de recensement substitue au comptage traditionnel organisé tous les huit ou neuf ans une technique d'enquêtes annuelles. Elle distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé par la loi à 10 000 habitants.

Les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées désormais une fois tous les cinq ans par roulement. À cet effet, elles ont été réparties en cinq groupes, selon des règles précises qui assurent la même représentativité statistique à chaque groupe. Chaque année, l'enquête de recensement porte sur la totalité de la population et des logements des communes du groupe concerné. Au bout de cinq ans, l'ensemble de la population des communes de moins de 10 000 habitants aura été recensée.

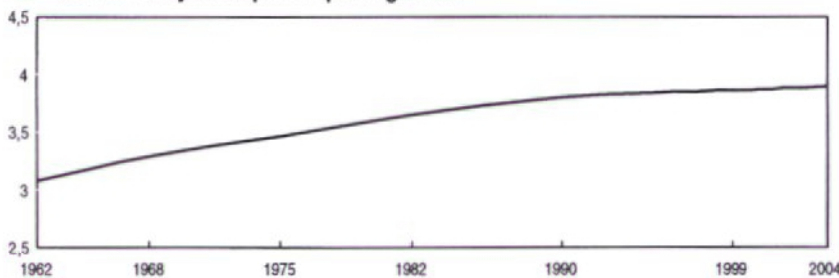
Dans les communes de 10 000 habitants ou plus, un échantillon de logements regroupant environ 8 % de la population est recensé chaque année, la totalité du territoire de ces communes étant prise en

③ Nombre moyen de personnes par logement



Source : recensements de la population, Insee

④ Nombre moyen de pièces par logement



Source : recensements de la population, Insee

3 Estimation de population pour des grandes villes en 2004

Commune (n° département)	Population en 2004	Commune (n° département)	Population en 2004
Anancy (74)	49 500	Marseille (13)	795 600
Antony (92)	59 800	Metz (57)	124 000
Argenteuil (95)	100 400	Montauban (82)	52 600
Arles (13)	53 100	Montpellier (34)	244 700
Asnières-sur-Seine (92)	85 000	Mulhouse (68)	111 300
Aubervilliers (93)	69 800	Nancy (54)	105 100
Aulnay-sous-Bois (93)	80 500	Nanterre (92)	86 500
Avignon (84)	89 400	Nantes (44)	276 200
Beauvais (60)	53 800	Neuilly-sur-Seine (92)	61 100
Bordeaux (33)	229 500	Nice (06)	339 000
Boulogne-Billancourt (92)	108 300	Niort (79)	55 200
Bourges (18)	69 000	Noisy-le-Grand (93)	61 700
Brest (29)	146 000	Paris (75)	2 142 800
Caen (14)	111 200	Pau (64)	82 300
Calais (62)	74 800	Pessac (33)	57 600
Cannes (06)	69 700	Poitiers (86)	85 800
Cergy (95)	55 300	Quimper (29)	64 100
Chalon-sur-Saône (71)	47 900	Rennes (35)	209 100
Chambéry (73)	60 900	Roubaix (59)	95 900
Champigny-sur-Marne (94)	76 400	Rouen (76)	112 000
Charleville-Mézières (08)	53 100	Rueil-Malmaison (92)	76 400
Cholet (49)	53 500	Saint-Denis (93)	94 700
Clermont-Ferrand (63)	138 700	Saint-Denis (974)	133 600
Clichy (92)	56 300	Saint-Étienne (42)	177 300
Colmar (68)	65 500	Saint-Malo (35)	50 800
Colombes (92)	83 500	Saint-Maur-des-Fossés (94)	75 100
Créteil (94)	84 400	Saint-Nazaire (44)	67 100
Dijon (21)	149 900	Saint-Paul (974)	92 500
Drancy (93)	62 400	Saint-Pierre (974)	74 000
Dunkerque (59)	71 300	Saint-Quentin (02)	56 100
Fontenay-sous-Bois (94)	51 900	Sarcelles (95)	57 900
Grenoble (38)	157 900	Sartroville (78)	53 400
Hyères (83)	50 700	Strasbourg (67)	273 100
Issy-les-Moulineaux (92)	60 000	Toulon (83)	168 200
Ivry-sur-Seine (94)	56 900	Toulouse (31)	426 700
La Rochelle (17)	77 000	Tourcoing (59)	91 800
Laval (53)	50 900	Troyes (10)	60 900
Le Havre (76)	186 700	Valence (26)	64 100
Le Mans (72)	145 100	Vannes (56)	53 900
Le Tampon (974)	66 600	Vénissieux (69)	57 400
Levallois-Perret (92)	60 900	Versailles (78)	85 700
Lille (59)	222 400	Villeneuve-d'Ascq (59)	62 300
Lorient (56)	58 500	Villeurbanne (69)	130 500
Lyon (69)	468 300	Vitry-sur-Seine (94)	80 700
Maisons-Alfort (94)	53 600		

Note : À partir du seul échantillon de 8 % des logements recensés lors de l'enquête de 2004, une estimation de la population a été réalisée pour certaines grandes villes, dont la taille et l'homogénéité de l'habitat rendaient possible une telle extrapolation à l'ensemble de la commune. La précision de cette estimation est de l'ordre de 0,5 % pour une commune de 100 000 habitants, soit environ 500 personnes.

Source : recensement de la population 2004, Insee

compte en cinq ans. Au bout de cinq ans, environ 40 % des habitants de la commune auront été recensés.

À partir de 2008, chaque nouvelle enquête annuelle de recensement remplacera celle réalisée cinq ans auparavant. Elle actualisera ainsi les résultats d'une commune de moins de 10 000 habitants sur cinq et de 8 % de la population de chaque commune supérieure à ce seuil. Tous les ans, il sera ainsi possible de produire, à partir de l'ensemble des cinq dernières enquêtes de recensement, des résultats détaillés à tous les niveaux géographiques, du pays jusqu'au quartier des villes. Les premières populations légales des communes issues de ce nouveau recensement seront établies au terme de cinq collectes de recensement, c'est-à-dire fin 2008.

Les premières enquêtes annuelles réalisées à partir de 2004 permettront cependant de produire de premiers résultats aux niveaux national et régional, avec un détail croissant. Ainsi, dès l'enquête de 2004, la population d'une centaine de grandes villes a pu être estimée (tableau 3).

Bibliographie

Population des communes de moins de 10 000 habitants recensées en 2004 : consulter le site *insee.fr*

Desplanques G., Royer J.-F., « Enquêtes annuelles de recensement : premiers résultats de la collecte 2004 - 62 millions d'habitants en France au 1^{er} janvier 2004 », *Insee Première*, n° 1 000, janvier 2005.

Résultats du recensement de 1999 :

Boëlle J., Borrel C., « La proportion d'immigrés est stable depuis 25 ans », *Insee Première*, n° 748, novembre 2000.

Chaleix M., Madinier C., « Des logements plus grands et plus confortables », *Insee Première*, n° 750, novembre 2000.

Chaleix M., « 7,4 millions de personnes vivent seules en 1999 », *Insee Première*, n° 788, juillet 2001.

Courson J.-P., Madinier C., « La France continue de vieillir », *Insee Première*, n° 746, novembre 2000.

Cristofari M.-F., Labarthe G., « Des ménages de plus en plus petits », *Insee Première*, n° 789, juillet 2001.

INSEE PREMIERE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Vous pouvez vous abonner gratuitement aux avis de parution dans <http://www.insee.fr/fr/ppp/abonnement/abonnement.asp#formulaire>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE Info Service, Service Abonnement B.P. 409, 75560 Paris CEDEX 12
Tél : 01 53 17 88 45 Fax : 01 53 17 89 77

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIERE - Tarif 2005

Abonnement annuel = ☐ 70 € (France) ☐ 87 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature _____

Direction Générale :

18, Bd Adolphe-Pinard

75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :

Jean-Michel Charpin

Rédacteur en chef :

Daniel Ternam

Rédacteurs : R. Baktavatsalou,

C. Benveniste, C. Dulon,

A.-C. Morin

Maquette : É. Houël

Code Sage IP051001

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2005



Conjoncture régionale au second trimestre 2004

Embellie de l'emploi tertiaire sur fond d'anniversaire

Le premier semestre 2004 a confirmé les espoirs de reprise entrevus fin 2003 et se termine sur un bilan positif. Après un premier trimestre 2004 stable, les effectifs du secteur marchand bas-normand progressent au deuxième trimestre de 0,5 % en données corrigées des variations saisonnières (cvs). Sous l'impulsion des fêtes du 60^e anniversaire du Débarquement, environ 1 000 nouveaux emplois ont été créés dans l'hôtellerie et la restauration au deuxième trimestre. A ceci s'est

ajoutée une hausse d'environ 300 emplois dans le commerce et une très bonne santé du bâtiment, ce qui a assuré au total un gain de près de 1500 nouveaux emplois au deuxième trimestre.

Le redémarrage tant attendu, visible à travers l'optimisme affiché dans les enquêtes de conjoncture depuis la fin de l'année précédente et la hausse des chiffres d'affaires, s'est traduit aussi par une stabilisation des effectifs industriels. Cette croissance retrouvée reste cependant,

pour l'instant, circonscrite à quelques secteurs. L'automobile en tête, et dans son sillage les industries qui la fournissent, mais aussi l'agroalimentaire donnent le ton de la reprise bas-normande. Cette embellie (+ 20 % d'offres d'emplois stables sur les six premiers mois) a

Tirée par l'automobile et stimulée par une construction très vigoureuse, la croissance de l'économie régionale est en phase avec le redémarrage national.

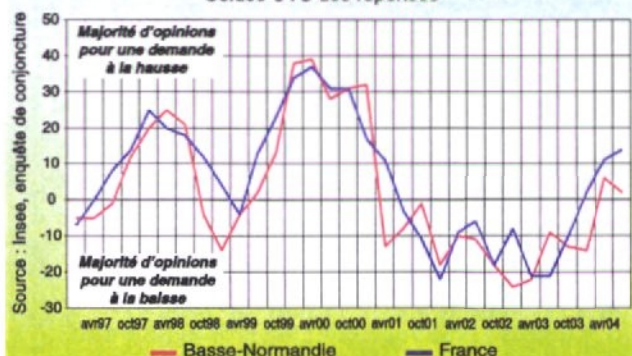
L'emploi, bénéficiant de l'effet des festivités du 60^e et grâce à la vitalité des secteurs de la construction et du commerce, s'est accru de 0,5 % au 2^e trimestre 2004.

A l'exception du lait, l'industrie régionale profite d'une demande à la hausse et accélère la production sans pour autant commencer à embaucher.

Le taux de chômage se maintient à 9,2 % au 2^e trimestre, soit 0,7 point en deçà du taux national.

La création d'entreprises se poursuit à un rythme soutenu, toujours dans le tertiaire. Le bâtiment est le secteur le plus dynamique en matière de création d'entreprises et d'emploi (+ 2,6 % sur un an), profitant de l'accélération des permis de construire et des mises en chantier dans la région.

Avis des industriels sur la tendance récente de la demande
Soldes CVS des réponses



Le solde d'opinions est la différence entre la proportion d'entrepreneurs industriels ayant constaté une demande à la hausse de leur production et la proportion de ceux ayant enregistré une baisse, soit + 2 % au 2^e trimestre 2004.

permis de faire baisser le chômage régional à 9,2 % au premier semestre, après avoir atteint 9,4 % fin 2003. Pour autant, le nombre de demandeurs d'emploi dans la région ne recule pas sur un an.

L'emploi tertiaire porté par une saison estivale exceptionnelle

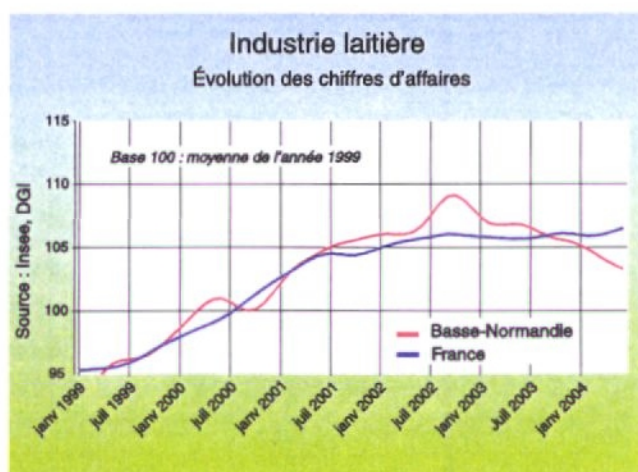
La fin de l'hiver coïncide généralement avec la reprise de l'activité hôtelière et de restauration en Basse-Normandie. Cette année, l'augmentation du chiffre d'affaires du secteur au deuxième trimestre, habituel à cette saison, a été accompagnée d'une hausse des effectifs qui dépasse d'un quart celle de l'année dernière. Cette année, la croissance de l'emploi dans les services aux entreprises (conseil et assistance, mais surtout services opérationnels), habituelle à cette époque de l'année, a aussi été plus importante par rapport à la même période en 2003, ce qui a assuré, au total pour les effectifs dans les services marchands, une augmentation de 1,2 %. Le Calvados est à l'origine de l'essentiel de ce dynamisme des services, en concentrant les deux tiers des augmentations d'emplois de la région.

De leur côté, les effectifs du commerce ont bénéficié cette année, en plus du facteur saisonnier et des commémorations du soixantième, d'une reprise des dépenses de consommation. Celle-ci, observée sur l'ensemble du territoire national (+ 2,1 % acquis sur le 1^{er} semestre), a aussi concerné la région, notamment dans les biens durables tels que les meubles et les équipements du foyer, l'aménagement de l'habitat, le commerce automobile et, dans une moindre mesure, la sphère de l'hygiène, des loisirs, de la cul-

ture et des sports. Cette reprise de la consommation au 2^e trimestre, conjuguée avec l'effet de l'anniversaire du Débarquement, a permis aux effectifs du commerce de croître de 0,8 %, alors qu'ils étaient restés stables à la même période en 2003.

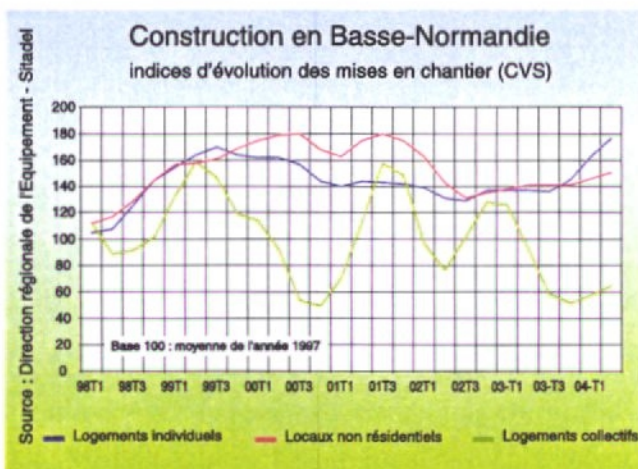
L'automobile tire la production vers le haut

La fin de l'année 2003 annonçait déjà un revirement de l'activité industrielle. C'est l'automobile, moteur de la région, qui mène la reprise pendant ce premier semestre 2004, avec une croissance de 6,1 % du chiffre d'affaires sur six mois. Après une année 2003 assez déprimée, l'activité a commencé à montrer les premiers signes de reprise au 4^e trimestre, pour se poursuivre cette année et entraîner un redémarrage dans toute la filière. Selon l'enquête de conjoncture régionale, l'automobile a bénéficié tout au long du premier semestre d'une demande à la hausse, tant intérieure qu'à l'exportation, et de carnets de commandes bien garnis. La marge de manœuvre du secteur reste pourtant très réduite avec le renchérissement de l'acier et surtout du pétrole, ce qui pourrait expli-

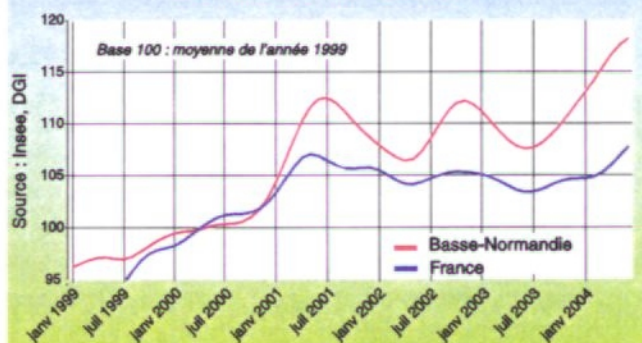


quer l'attentisme des chefs d'entreprise sur le plan des embauches. En effet, les effectifs du secteur ne progressent pas depuis l'an passé, l'intérim enregistrant même une petite baisse.

La hausse d'activité de l'automobile a eu un impact revigorant pour le secteur des biens intermédiaires et celui des biens d'équipement en Basse-Normandie. La métallurgie a bénéficié au deuxième trimestre d'une demande raffermie, grâce à une hausse des commandes dans l'automobile, mais aussi dans le bâtiment. De même, l'industrie des composants électriques a bénéficié d'un marché intérieur bien orienté, grâce aussi à l'informatique et à la téléphonie, tout en tirant profit d'une demande étrangère soutenue. Enfin, l'industrie des



Industrie des viandes Évolution des chiffres d'affaires



matières plastiques a bénéficié aussi des commandes de l'automobile au 2^e trimestre.

Si l'activité s'accroît fortement dans l'industrie du bois, elle fléchit à la fin du printemps dans l'industrie du papier-carton, malgré les commandes stables du secteur agroalimentaire, poids lourd parmi ses clients.

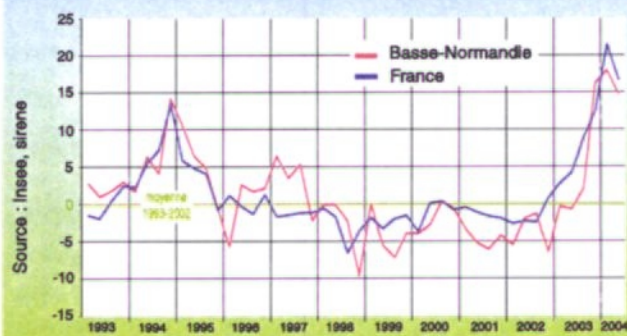
L'industrie des biens de consommation a connu des pics d'activité de courte durée, mais la stabilité domine finalement. La pharmacie, grâce à un marché national toujours porteur a progressé légèrement en mars et avril. L'édition-imprimerie a profité d'une croissance saisonnière de la demande au premier trimestre pour accroître son activité. Seuls les équipements du foyer an-

noncent une production à la hausse pendant toute la période.

Les viandes toujours mieux que le lait

De l'autre grand front industriel bas-normand, l'agroalimentaire, les nouvelles sont contrastées. Après une année 2003 en recul, le chiffre d'affaires de l'industrie laitière bas-normande baisse à nouveau au premier semestre 2004 (-0,9 % par rapport au 2^e semestre 2003), dans un contexte national caractérisé par une faible collecte laitière. Cette baisse provient en bonne partie du recul de la production de beurre et de poudres de lait sur le premier semestre, ce qui a eu un impact plus fort sur le chiffre d'affaires des entreprises de la région que pour l'ensemble du pays.

Créations d'entreprises Écart à la moyenne sur dix ans



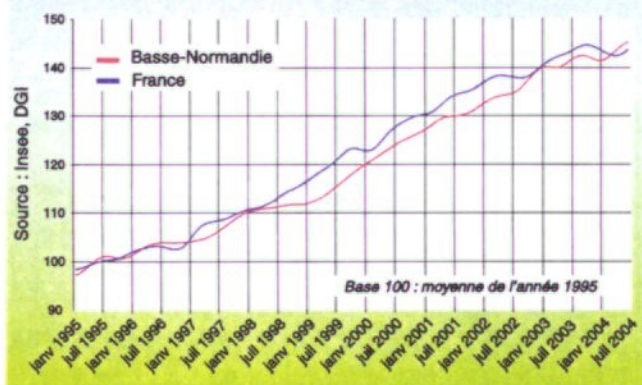
Contrairement au lait, le secteur des viandes tient bon grâce à des prix toujours en hausse (+ 2,9 % au premier semestre 2004 par rapport à la même période 2003). Le chiffre d'affaires du secteur bas-normand de la viande continue sur une bonne lancée entamée vers la fin de l'année 2003, avec une hausse de près de 3 % au deuxième trimestre.

Au total, les industriels ont joué la prudence, les effectifs permanents de l'agroalimentaire sont restés stables sur le premier semestre 2004, seul l'intérim ayant augmenté de près de 4 %.

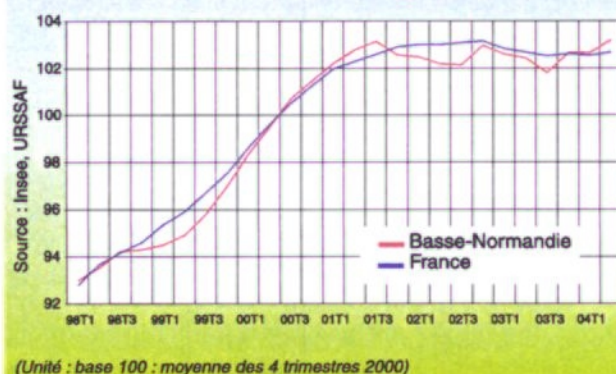
La construction de logements en plein boom

La construction confirme pleinement par la croissance de l'emploi

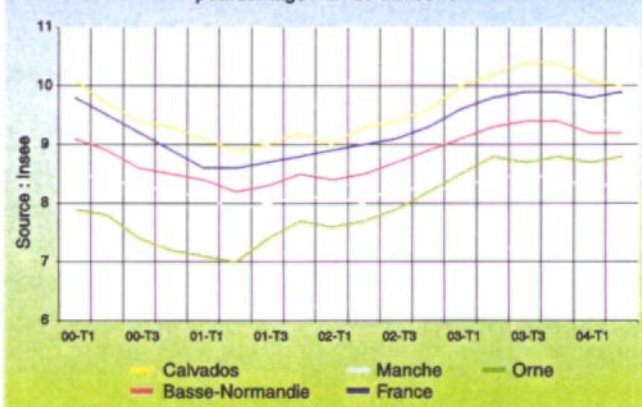
Commerce en grandes surfaces Évolution des chiffres d'affaires



Évolution de l'emploi salarié Secteurs marchands non agricoles (CVS)



Taux de chômage
pourcentage - fin de trimestre



le retour d'une conjoncture favorable. Après la baisse saisonnière du premier trimestre, le chiffre d'affaires du bâtiment repart à la hausse au deuxième trimestre avec beaucoup de vigueur (+ 13,4 %). Les mises en chantier des logements individuels progressent (+ 21 % par rapport au semestre précédent), continuant ainsi la tendance amorcée à la fin 2003. De même, les constructions des locaux professionnels affichent une hausse de 5,3 % par rapport au 2^e semestre 2003. Le contexte bas-normand semble particulièrement bien porteur puisque le nombre des permis de construire a progressé depuis la fin de l'année précédente (+ 21 % sur un semestre, contre seulement 4,2 % pour la France entière).

aussi de main d'œuvre intérimaire (+ 15 % au premier semestre 2004).

Le transport de marchandises présente, grâce au dynamisme du 2^e trimestre, une croissance de 1,7 % sur les six premiers mois de l'année 2004. La baisse des encaissements, habituelle en début d'année, semble imputable à une demande terne en provenance de l'agroalimentaire. Elle a été plus que compensée au 2^e trimestre par un dynamisme économique retrouvé. Le secteur dans son ensemble augmente ses effectifs de 0,8 % sur un an.

La création d'entreprises toujours forte

Ce rebond de l'emploi dans un contexte globalement porteur pourrait être mis en relation avec la création d'entreprises.

En effet, l'accélération des créations d'entreprises depuis la deuxième moitié de l'année précédente s'est poursuivie au premier semestre 2004 (+ 6,6 % sur six mois et + 10,5 % par rapport à la même période en

2003), tout comme dans le reste du pays (+ 7,6 % sur six mois et + 15 % par rapport à la même période en 2003). L'essentiel de cette accélération des créations est le fait d'entreprises du commerce et des services, le tertiaire fournissant ainsi trois nouvelles créations sur quatre. C'est toutefois le bâtiment qui affiche le plus grand dynamisme en cette première moitié d'année, avec une hausse du nombre de créations d'entreprises de 8,6 % par rapport au 2^e semestre 2003. Tous secteurs confondus, la part des créations pures demeure stable, 60 % du total, mais inférieure de dix points à la moyenne nationale, les autres créations correspondant à des reprises d'activité.

Et après la rentrée ?

Malgré cette forte croissance de l'emploi tertiaire au 2^e trimestre et le regain de dynamisme dans l'industrie, la reprise bas-normande reste à confirmer pour certains secteurs, et à consolider pour ceux qui ont connu déjà le démarrage.

Si, comme on peut s'y attendre, la demande intérieure se stabilise et la demande étrangère s'affaiblit, la croissance de l'économie française pourrait ralentir pendant la deuxième partie de l'année.

Conséquence de ces tendances nationales en repli, la hausse de l'emploi en région au deuxième trimestre risque de ne pas se poursuivre au deuxième semestre. Avec des carnets de commande bien remplis, un secteur du bâtiment toujours dynamique et un moral des industriels qui tient bon, le scénario de baisse de l'emploi semble tout de même peu vraisemblable. Le mot d'ordre en cette fin d'année semble donc se diriger vers un optimisme prudent.

Évolution de l'emploi par secteur
Basse-Normandie (cvs)



(Unité : base 100 : moyenne des 4 trimestres 1997)

LE TABLEAU DE BORD DU DEUXIÈME TRIMESTRE 2004

BASSE-NORMANDIE

FRANCE

Valeur	Évolution en % sur			Évolution en % sur		Valeur
	Un an	Un trimestre		Un trimestre	Un an	
9,2 %	- 0,1 point	0 point	TAUX DE CHÔMAGE BIT (CVS) au 30.06.04 <i>Source : Insee</i>	+ 0,1 point	+ 0,1 point	9,9 %
54 356	+ 0,1	+ 1,6	DEFM cat.1 (CVS) au 30.06.04 <i>Source : DRETFP</i>	+ 1,3	+ 2,0	2 453 600
	+ 0,7	+ 0,5	EMPLOI SALARIÉ (CVS) au 30.06.04 Secteur marchand hors agriculture <i>Source : Insee - Urssaf</i>	+ 0,1	+ 0,1	
	- 1,5	+ 0,3	Industrie	- 0,6	- 2,5	
	+ 2,6	+ 0,5	Construction	0,0	+ 0,7	
	+ 1,0	+ 0,8	Commerce	+ 0,4	+ 0,7	
	+ 2,3	+ 1,2	Services	+ 0,3	+ 0,8	
			CHIFFRE D'AFFAIRES (CVS) <i>Source : Insee - DGI</i>			
	- 2,4	- 1,7	Industrie du lait	+ 0,6	+ 0,2	
	+ 2,7	+ 2,9	Industrie des viandes	+ 1,5	+ 0,2	
	+ 2,7	- 2,5	Équipementiers de l'industrie automobile	+ 0,7	+ 0,7	
	+ 2,3	+ 0,5	Commerce en magasins de grandes surfaces	- 0,3	+ 0,3	
			ENCAISSEMENTS (CVS) <i>Source : Insee - DGI</i>			
	+ 4,6	+ 0,2	Transports routiers de marchandises	+ 0,5	+ 3,8	
1 418	+ 15,3	- 2,7	CRÉATIONS ENTREPRISES (CVS) <i>Source : Insee</i>	- 2,5	+ 13,3	78 218
1 904	2,7	+ 1,3	LOGEMENTS COMMENCÉS <i>Source : Insee - DRE</i> Évolution donnée en année glissante	+ 5,7	+ 9,6	87 388
1 695	+ 15,4	+ 5,3	dont individuels	+ 5,3	+ 7,5	54 530
209	- 46,3	- 22,9	dont collectifs	+ 6,3	+ 13,4	35 115
351	+ 5,4	+ 6,8	LOCAUX PROFESSIONNELS COMMENCÉS <i>Source : Insee - DRE</i> Surface en m ²	- 2,7	+ 1,0	8 987
10 284	- 7,1	- 4,3	IMMATRICULATIONS NEUVES <i>Source : SES</i> Évolution donnée en année glissante	+ 2,6	- 1,8	624 338
7 929	- 7,1	- 5,7	Véhicules légers	+ 2,3	- 2,5	507 016
2 355	- 7,2	+ 0,7	Véhicules utilitaires	+ 4,2	+ 1,3	117 322

Définitions

BIT : Bureau international du travail.

DEFM (cat. 1) : demandeurs d'emploi en fin de mois pour un emploi à durée indéterminée. Nouvelle définition hors activités réduites.

Emploi salarié : pour la région, les variations sont calculées d'après les effectifs des URSSAF. L'emploi national est estimé trimestriellement par l'Insee.

CVS : corrigé des variations saisonnières. *

FAB : franco à bord

CAF : coût assurance fret.

QUELQUES REPÈRES NATIONAUX au 30 juin 2004	Évolution en % sur		Moyenne trimestrielle
	Un trimestre	Un an	
PRODUCTION INDUSTRIELLE CVS			
Industrie hors énergie et IAA	+ 1,5	+ 2,5	100,5
Industrie hors BTP	+ 0,8	+ 2,7	101,4
COMMERCE EXTÉRIEUR CVS			
Exportations FAB (millions d'euros)	+ 1,6	+ 6,9	84 210
Importations CAF (millions d'euros)	+ 5,5	+ 5,7	85 566
INDICE DE SALAIRE HORAIRE BRUT OUVRIER	+ 0,6	+ 2,8	121,9
TAUX D'ÉPARGNE DES MÉNAGES en % du revenu disponible brut (valeur semestrielle)			14,8 %
TAUX DE BASE BANCAIRE (au 30 juin 2004)			6,6 %

LE TABLEAU DE BORD DES ZONES D'EMPLOI

DÉPARTEMENTS ET ZONES D'EMPLOI	CHÔMAGE		
	DEFM cat.1 nouvelle def. brut	Évolution en % sur un an	Taux de chômage BIT (CVS)
BASSE-NORMANDIE	48 953	- 0,2	9,1 %
Calvados	24 696	- 1,4	9,9 %
Manche	14 891	+ 2,1	8,2 %
Orne	9 366	- 0,9	8,7 %
Caen-Bayeux	19 106	- 0,8	10,1 %
Lisieux	4 261	- 3,6	10,1 %
Vire	1 415	- 6,3	6,9 %
Cherbourg	7 525	+ 1,9	10,3 %
Saint-Lô	2 412	+ 5,8	6,5 %
Avranches-Granville	2 927	+ 1,0	7,0 %
Coutances	1 627	+ 2,0	7,3 %
Fiers	3 143	+ 2,2	7,6 %
Alençon-Argentan	3 805	- 1,1	9,5 %
L'Aigle-Mortagne	2 645	- 4,2	8,8 %

Méthodes

Les évolutions des chiffres d'affaires et des encaissements sont calculées à partir des déclarations de TVA des entreprises monorégionales implantées en Basse-Normandie.

Rédaction achevée le 15 novembre 2004

Dragos IOAN

Sources : Insee, DRTEFP au 30 juin 2004

Évolution sur un an
de l'emploi salarié marchand non agricole
(information au 30 juin 2004)



Évolution sur un an
des demandeurs d'emploi en fin de mois
(information au 30 juin 2004)



Prochainement

- Le n° 133 présentant l'impact du tourisme sur l'emploi sortira le 7 décembre.
- Le n° spécial consacré au littoral bas-normand (n° 134-135) sera disponible le 10 décembre.



DIRECTION REGIONALE DE L'INSEE
93, rue de Geôle
14052 CAEN CEDEX 4
Tél. : 02.31.15.11.11 Fax : 02.31.15.11.01
Site Internet : www.insee.fr/basse-normandie

Directeur : Jean-Louis BORKOWSKI
Administration des ressources : Colette JOURDAIN
Service statistique : Jean-Pierre SERVEL
Service études et diffusion : Laurent DI CARLO
Attaché de presse : Philippe LEMARCHAND

CENT POUR CENT Basse-Normandie
Directeur de la publication : Jean-Louis BORKOWSKI
Rédacteur en Chef : Pascal CAPITAINE
Secrétaire de Rédaction : Nadine GAUTIER
Composition PAO : Françoise LEROND

Prix de vente : le numéro : 2,2 €
Abonnement 2003 (12 numéros) :
- France : 20 €
- Étranger : 23 €

Économie et démographie
du littoral bas-normand

Visages de rivages

Étendu sur 471 km, le littoral occupe une place importante en Basse-Normandie. Certes, seules 159 communes possèdent un accès à la mer, soit 9 % des communes bas-normandes, mais près de 250 000 habitants y vivent, soit 18 % de la population régionale.

Si la mer reste le vecteur dominant du tourisme bas-normand, elle attire aussi bon nombre de jeunes seniors venus passer une paisible retraite vivifiante. Ici, les visages économiques sont aussi variés que les paysages. Quoi de commun entre l'économie urbaine du Cotentin, l'économie agricole du Bessin et de l'Ouest Manche, l'économie résidentielle de la côte de Nacre et de l'estuaire de l'Orne et l'économie touristique de la côte Fleurie ? Peu de choses, en fait...

Les 159 communes et les six bandes côtières du littoral bas-normand



Source : Insee, recensement de la population 1999

© Geofla © Insee - IGN 2003



La démographie du littoral bas-normand

Ports d'attache pour retraités

Le littoral bas-normand va-t-il devenir un territoire dédié au tourisme et habité principalement par des personnes âgées ? Bien sûr, comme l'ensemble du littoral français, les côtes bas-normandes axent largement leur développement vers le tourisme et restent une destination privilégiée pour les installations de retraités. Mais le littoral ne se réduit pas à cette image d'Épinal.

Les 250 000 personnes qui vivent dans une commune du littoral bas-normand sont en moyenne plus âgées qu'à l'intérieur de terres. Dans les années quatre-vingt-dix, les personnes de 60 ans et plus y sont devenues plus nombreuses que les moins de 20 ans. Cette inversion n'a pas encore été atteinte dans le reste de la région. En 1999, sur le littoral, 26 % des habitants avaient 60 ans ou plus (23 % en Basse-Normandie) et 24 % moins de 20 ans (25 % en Basse-Normandie). C'est sur le littoral Ouest Manche que la proportion des seniors est la plus forte (presque un tiers de la population totale). Le Cotentin est dans une situation inverse (21 % de seniors et 27 % de moins de 20 ans) grâce à la jeunesse des habitants de l'agglomération urbaine de Cherbourg. Si la population vieillit, c'est principalement parce que les habitants qui s'installent sur le littoral sont en moyenne plus âgés que ceux qui en partent. D'une part, la côte bas-normande attire les retraités. La population des seniors (plus de 60 ans) a crû de 14,1 % entre 1990 et 1999, et près des deux tiers de cette croissance sont dus aux seules migrations, surtout de personnes âgées de 60 ans à 75 ans. D'autre part, les moins de 40 ans ont plutôt tendance à quitter le littoral, soit pour suivre leurs études, soit pour s'ins-

taller à l'intérieur des terres, dans des logements aux prix plus abordables.

Malgré tout, ce vieillissement n'est pas plus rapide que dans l'intérieur des terres. Le nombre de personnes âgées a augmenté dans les mêmes proportions. Et celui des jeunes de moins de 20 ans a certes diminué au cours de la décennie quatre-vingt-dix, mais moins qu'en Basse-Normandie (- 5,4 % contre - 8 %). Il est même resté stable de la côte de Nacre à la côte Fleurie, c'est-à-dire sur la partie du littoral qui accueille de nouveaux jeunes ménages. Si bien qu'entre 1990 et 1999, la population du littoral a augmenté davantage que le reste de la population bas-normande (3,5 % contre 1,9 %).

Un tiers des seniors choisissent le littoral

C'est seulement au-delà de 40 ans que le nombre d'arrivées sur le littoral excède celui des départs. Le solde migratoire redevient positif entre 40 et 59 ans (égal à 3 % de l'effectif de cette tranche d'âge), en raison essentiellement d'une attractivité renforcée auprès d'actifs qui n'habitaient pas la région. Ces déménagements "longue distance" concernent une arrivée sur deux sur le littoral bas-normand. Les autres arrivées sont des migrations de proximité. Elles sont surtout le fait d'habitants des agglomérations les



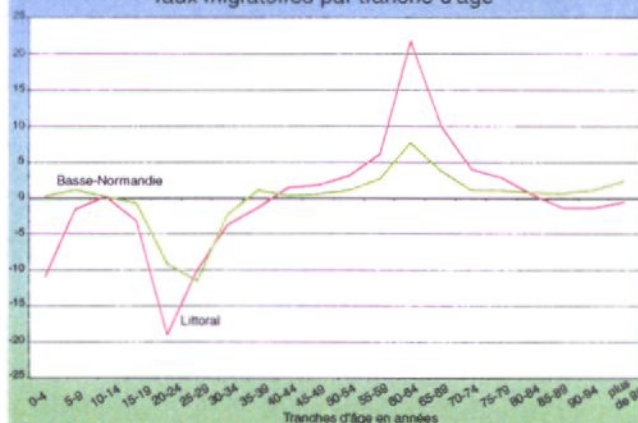
% Le littoral bas-normand séduit beaucoup les retraités. La plupart viennent d'une autre région.

% La côte Fleurie et l'Ouest Manche sont les plus prisés.

% Le bord de mer attire cadres, professions libérales et fonctionnaires.

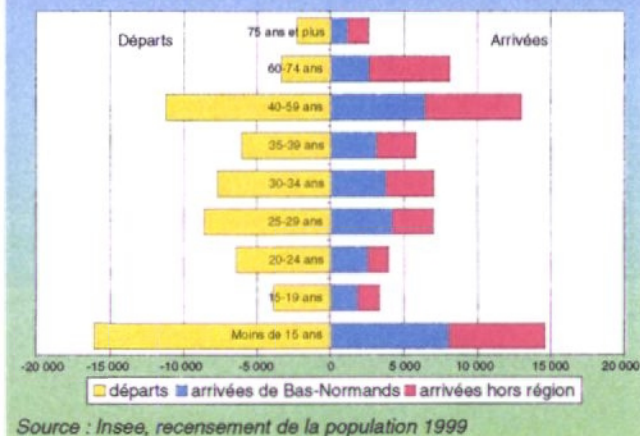
plus importantes, qui souvent ne font que quelques kilomètres pour s'installer sur le littoral le plus proche. Ainsi, un millier de ces migrants habitaient l'agglomération caennaise en 1990 (soit 15 % des migrations de Bas-Normands vers le littoral). Une centaine de Bayeusains et de Lévoviens se sont installés sur la côte. Dans la Manche, les communes de la banlieue cherbourgeoise fournissent les contingents les plus importants des migrants vers le littoral. Les autres villes que de nombreux habitants quittent pour s'installer au bord de la mer sont elles-mêmes très

Un pic d'arrivées après 60 ans
Taux migratoires par tranche d'âge



Le taux migratoire, exprimé en %, est le rapport entre le solde des arrivées et des départs de la période 1990 à 1999, et la population totale en 1999.
Source : Insee, recensement de la population 1999

Un succès au delà des frontières régionales Taux migratoires par tranche d'âge sur le littoral



proches de la côte (Coutances : 140 migrants, Valognes : 100, Bricquebec : 60, Carentan : 50).

Au-delà de 60 ans, les installations sur le littoral sont aux deux tiers le fait de non Bas-Normands. Toutefois, le littoral est loin d'être l'unique destination des seniors s'installant en Basse-Normandie : parmi les 21 000 personnes âgées de 60 ans et plus et qui se sont fixées en Basse-Normandie entre 1990 et 1999, un tiers seulement a choisi le littoral. Le contingent le plus important est originaire d'Ile-de-France (4 400 personnes, soit presque les deux tiers des migrations sur le littoral de personnes de plus de 60 ans venant d'une autre région). Viennent ensuite les personnes originaires des départements limitrophes : Seine-Maritime (420 arrivées), Eure (330) et Ile-et-Vilaine (200).

Les retraités aiment l'Ouest Manche

Seule la bande côtière du Cotentin ne profite pas des installations de personnes âgées. Près de 2 000 personnes s'y sont installées entre 1990 et 1999, mais autant en sont parties. En raison de son éloignement, et peut-être de son image, ce littoral attire beaucoup moins que les autres bandes côtières les personnes âgées venant d'autres régions. Dans les années quatre-vingt-dix, celles-ci ont

privilegié le littoral Ouest Manche et la côte Fleurie.

Entre 1990 et 1999, près de 2 800 seniors se sont fixés sur la partie centrale de la côte ouest manchoise, et presque autant sur le littoral calvadosien, à l'est de l'embouchure de l'Orne (+ 2 400). Dans les deux cas, le solde migratoire est largement positif.

C'est précisément sur ces bandes littorales que l'on trouve le plus de résidences secondaires. En fait, l'acquisition d'une résidence secondaire sur le littoral précède souvent l'installation définitive. La forte croissance du parc de résidences secondaires dans la baie du Mont-Saint-Michel et sur la côte Ouest (respectivement + 29 % et + 24 % entre 1990 et 1999) annonce sans doute la poursuite de migrations résidentielles nombreuses dans les années à venir sur ces parties du littoral. Entre 1990 et 1999, la baie avait déjà été choisie comme lieu de résidence par plus de 700 seniors candidats au déménagement (10 % de l'effectif de la classe d'âge). Ce chiffre pourrait encore croître dans les années à venir.

Les retraités choisissent différemment le lieu où ils vont passer leur retraite selon la trajectoire sociale qu'ils ont eue. Ainsi, ceux qui occupaient des postes à fort potentiel de rémunération privilégient largement la côte Fleurie. Ce sont d'ailleurs surtout d'anciens Franciliens. En revanche, la destination favorite des anciens ouvriers qui n'habitaient pas en Basse-Normandie en 1990 est la côte Ouest Manche, et dans une moindre mesure la baie du Mont Saint-Michel. C'est également sur ces portions du littoral manchois que s'installent 60 % des anciens agriculteurs qui viennent habiter sur le littoral. En cas de migration de proximité,

c'est-à-dire pour les personnes qui habitaient déjà en Basse-Normandie en 1990, le choix de la destination est moins influencé par l'ancien métier. Les déménagements sont souvent de courte distance, à l'intérieur même des bassins d'emploi. La composition sociale de la population migrante dépend donc largement de celle du bassin d'emploi dont elles sont originaires, bien que la propension à déménager ne soit pas la même d'une catégorie sociale à une autre. Ainsi, les migrations de proximité de retraités dans l'estuaire de l'Orne et sur la côte de Nacre sont pour une grande part le fait d'anciens cadres, professions intermédiaires ou employés (63 %), ce qui est le reflet de l'emploi dans le bassin de Caen. Sur la côte Fleurie, un tiers sont d'anciens d'ouvriers, à l'image de la tradition ouvrière du nord du Pays-d'Auge. Dans le Bessin, 22 % des installations sur le littoral sont le fait d'anciens agriculteurs, et dans le Cotentin, ouvriers et employés dominent avec 60 % des migrations de proximité.

Le littoral attire aussi des actifs

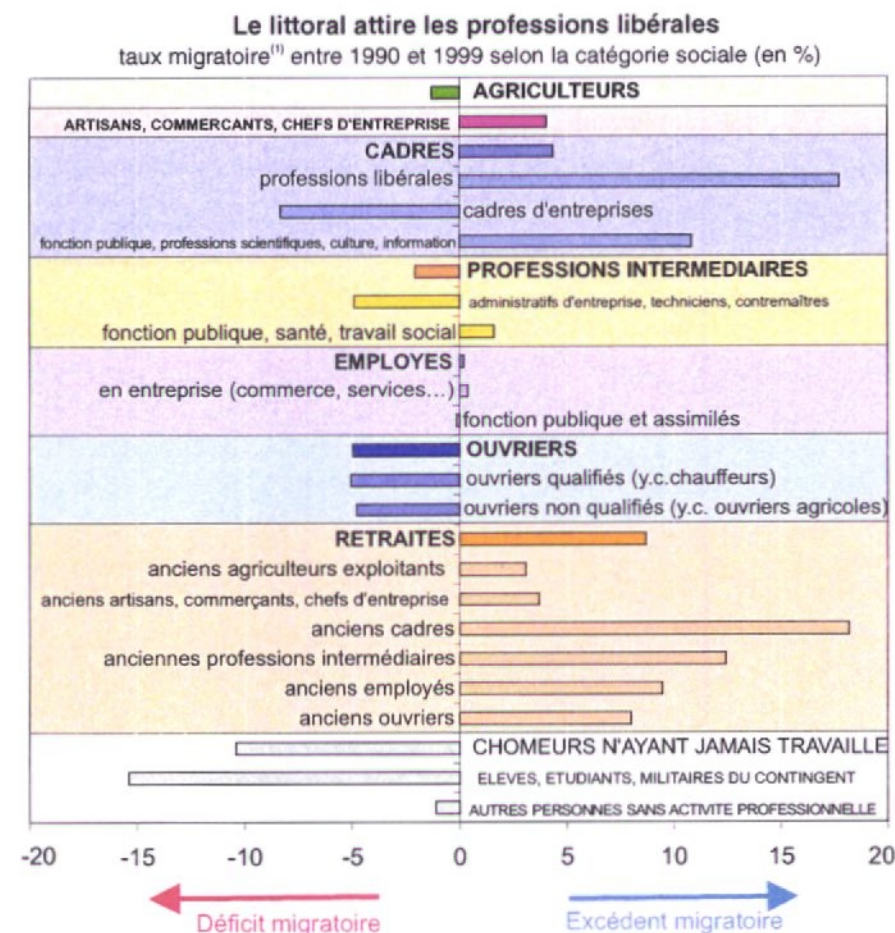
Si le solde migratoire du littoral est équilibré grâce aux personnes de 60 ans ou plus, il ne faudrait pas en conclure que les personnes qui arrivent sur le littoral sont surtout âgées. Plus de 31 000 actifs se sont aussi installés sur le littoral entre 1990 et 1999, accompagnés de leur famille, mais ils ont été un peu plus nombreux à en partir. Parmi ces arrivants, 44 % habitaient en 1990 en dehors de la Basse-Normandie. Comme on pouvait s'y attendre, cette part croît avec le niveau de qualification. Ainsi, chez les cadres, plus mobiles, la part des nouveaux Bas-Normands dans les installations sur le littoral atteint 60 %, soit deux fois plus que chez les ouvriers, où les migrations sont donc plutôt de proximité.

Entre 1990 et 1999, les cadres et les professions dites "intermédiaires" ont été plus nombreux à s'installer sur le littoral bas-normands qu'à en partir, qu'ils soient fonctionnaires ou qu'ils

exercent une profession libérale, scientifique ou liée à la culture et l'information. À l'inverse, le solde migratoire est négatif pour les cadres d'entreprises. Cette situation peut être reliée aux difficultés économiques rencontrées dans certaines activités du Cotentin employant une forte proportion de cadres et de techniciens, comme la construction navale et le secteur du conseil et de l'assistance aux entreprises. Dans un contexte où l'emploi hautement qualifié recule, il n'est pas étonnant que les départs excèdent les arrivées.

La côte a aussi plutôt attiré les employés du commerce et des services, grâce à la forte croissance de ces secteurs d'activité. Près de 2 500 employés ont emménagé sur le littoral entre 1990 et 1999, soit plus de 20 % de l'effectif de ces professions sur la côte en 1999. La baie du Mont-Saint-Michel a particulièrement profité de cet afflux.

Les artisans et les commerçants déménagent aussi volontiers pour fixer leur activité sur le littoral. Entre 1990 et 1999, plus de 1 300 artisans et commerçants bas-normands ont fait ce choix, soit 16 % de l'effectif de ces professions en 1999 sur le littoral. L'Ouest Manche et le littoral du Cotentin ont été leurs destinations favorites. Le littoral Cotentin a surtout profité de déménagements de proximité, attirant peu les artisans et commerçants qui n'habitaient pas précédemment en Basse-Normandie. Les migrations d'artisans et commerçants, dont le solde est largement positif (4 % de l'ef-



(1) Le taux migratoire, exprimé en %, est le rapport entre le solde migratoire (arrivées - départs) et l'effectif en 1999.

Source : Insee, recensement de la population 1999

fectif de ces professions en 1999), expliquent que le nombre d'artisans, de commerçants et de chefs d'entreprise diminue moins vite sur le littoral que dans l'intérieur des terres (- 10,7 % contre - 12,5 %).

Enfin, les ouvriers ont eu largement tendance à quitter le littoral, avec un

déficit migratoire qui atteint 5 % des effectifs ouvriers de 1999. Entre 1990 et 1999, les départs ont concerné surtout le Cotentin, frappé par les difficultés dans l'industrie et dans la construction. Les ouvriers expliquent ainsi le déficit migratoire d'actifs du littoral.

LES PERSONNES ÂGÉES S'INSTALLENT PLUTÔT SUR L'OUEST MANCHE ET LA CÔTE DE NACRE

	Côte fleurie		Estuaire et Côte de Nacre		Bessin		Cotentin		Ouest Manche		Baie du Mont Saint-Michel	
	Solde migratoire	Taux migratoire	Solde migratoire	Taux migratoire	Solde migratoire	Taux migratoire	Solde migratoire	Taux migratoire	Solde migratoire	Taux migratoire	Solde migratoire	Taux migratoire
Moins de 20 ans	- 504	- 5	+ 1213	+ 16	+ 39	+ 2	- 2 989	- 11	+ 123	+ 1	+ 4	0
20-40 ans	- 664	- 6	+ 995	+ 13	- 178	- 8	- 3 893	- 14	- 560	- 6	- 604	- 10
40-59 ans	+ 431	+ 4	+ 1 149	+ 14	+ 219	+ 8	- 1 212	- 5	+ 1 058	+ 11	+ 177	+ 3
60 ans et plus	+ 953	+ 8	+ 1 142	+ 15	+ 241	+ 8	- 24	0	+ 2 037	+ 15	+ 739	+ 10
Ensemble	+ 216	+ 1	4 499	+ 14	+ 321	+ 3	- 8 118	- 8	+ 2 658	+ 6	+ 316	+ 1

Le solde migratoire (arrivées - départs) est exprimé en nombre de personnes

Le taux migratoire (solde migratoire rapporté à la population en 1999) est exprimé en %.

Source : Insee, recensement de la population 1999

Les activités sur le littoral bas-normand

Un vague effet mer

Le littoral bas-normand concentre 101 000 emplois soit 19 % des emplois régionaux. Il respecte ainsi la proportion de la population y résidant. Ce n'est donc pas un territoire où l'activité économique est particulièrement développée par rapport au reste de la Basse-Normandie.

En tout cas, la mer n'est pas le principal moteur de son dynamisme économique. La plupart des emplois présents sur la côte ne sont pas liés à la proximité maritime, même si la présence de la mer influe sur de nombreux secteurs comme l'hébergement-restauration, l'immobilier, et bien sûr les activités maritimes comme la pêche, la construction navale et les activités portuaires. La construction navale employait 4 200 personnes en mars 1999 (4 % des emplois) et les secteurs de la pêche et de l'aquaculture moins de 2 800 (3 % de l'emploi du littoral). L'effet sur l'emploi de l'activité des ports de commerce, difficile à chiffrer précisément, est encore plus modeste. Les emplois directs liés à cette activité (transport maritime, manutention, entreposage, gestion d'infrastructures de transport, services portuaires, organisation des transports internationaux) se chiffrent à moins de 700.

Les activités directement liées à la mer offrent peu d'emplois

Même si leur nombre d'emplois reste modeste, la pêche et l'aquaculture se portent plutôt bien. Ces secteurs économiques sont déterminants sur la côte du Bessin, où ils concentrent 20 % des emplois, et, dans une moindre mesure, sur la côte Ouest Manche (7 % des emplois). Les ports bas-normands sont as-

sez spécialisés, puisqu'ils assurent 40 % de la production de mollusques français (dont la coquille Saint-Jacques), mais ne contribuent que modestement à la pêche de poissons marins (5 % de la production française). En outre, l'activité conchylicole s'est beaucoup développée depuis les années soixante-dix. En 2001, 280 entreprises exploient 1 650 hectares d'estran sur le littoral ouest du Cotentin (de Carteret à Granville), sur l'est du Cotentin (de Saint-Vaast-la-Hougue à Sainte-Marie-du-Mont), en baie des Veys et à Meuvaines (Calvados). Ces entreprises offrent l'équivalent de 1 230 emplois à temps complet. Environ 2 000 saisonniers sont embauchés en fin d'année par ces entreprises, lors du pic d'activité de la filière. Les conchyliculteurs bas-normands ont une place importante dans la filière française, car, s'ils vendent plus de 10 000 tonnes d'huîtres directement aux consommateurs, ils en vendent autant à des exploitations situées dans d'autres bassins de production (dont celui de Marennes-Oléron), chargés, eux, d'assurer finition et commercialisation du produit.

La construction navale a connu une évolution inverse. Dominée par la construction militaire (la *Direction des Chantiers Navals (DCN)* et les *Constructions Mécaniques de Normandie (CMN)* à Cherbourg), elle a perdu 2 500 emplois dans les années quatre-vingt-dix. A la différence du militaire, la réparation et la construction de bateaux de plaisance maintiennent des perspectives de croissance mais restent peu développées en Basse-Normandie. En effet, la région accueille seulement 3,2 % des entrepri-



% Le littoral offre près d'un emploi sur cinq en Basse-Normandie.

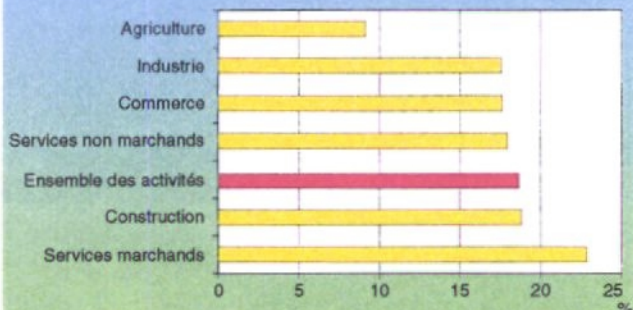
% Peu d'emplois sont directement liés à la mer.

% Le tourisme et l'immobilier jouissent de la présence maritime.

ses de construction de bateaux de plaisance en France contre 15,9 % pour la Bretagne. Cependant, la croissance de la flottille de plaisance (51 000 unités fin 1998, aux trois quarts des bateaux à moteur), apparaît comme un bon argument pour l'implantation et le développement d'entreprises locales. Cette croissance, supérieure à + 2 % par an, est plus forte que la croissance française. Pour l'heure, ces activités s'organisent seulement autour d'une dizaine d'établissements de plus de dix salariés, le plus souvent à Cherbourg ou à Saint-Vaast-la-Hougue. Dans le Calvados, les trois petites entreprises de construction et de réparation de Port-en-Bessin n'emploient ensemble que 40 salariés. En dehors du littoral, l'activité se développe aussi dans la zone portuaire de Caen, à une enclature de la côte, où le succès de *Yachts Industries* contrebalance les difficultés d'*ACM Dufour Power*. Les autres ports de la côte calvadosienne accueillent des micro-entreprises employant de un à une dizaine de salariés, à Honfleur, Dives-sur-Mer et Ouistreham. Sans les *CMN*, qui tentent elles aussi de s'orienter vers la grande plaisance, le secteur employait 300 salariés fin 2002 sur le littoral.

19 % des emplois sur le littoral

Part du littoral dans l'emploi régional selon le secteur d'activité (en %)



Source : Insee, recensement de la population 1999

L'activité portuaire bas-normande paraît assez fragile et semble avoir, pour cette raison, peu contribué à entraîner l'économie locale dans des secteurs qui lui sont fortement liés, comme les transports et la logistique, ou plus généralement dans les services. Le trafic de camions est intense à Cherbourg et à Ouistreham, mais peu d'emplois dans le transport routier de marchandises ont été générés sur place. L'emploi basé sur le littoral ne représente en effet que 7 % de l'emploi total du secteur en Basse-Normandie.

L'activité des quatre ports de commerce bas-normands (Honfleur, Caen-Ouistreham, Cherbourg et Granville) a eu tendance à décliner à la fin des années quatre-vingt-dix et la reprise, soutenue par la bonne conjoncture générale des années 1998 à 2001, a été contrariée par la concurrence du tunnel sous la Manche. L'activité des ports de commerce bas-normands repose en effet sur le trafic transmanche, tant pour le transport de marchandises que pour celui des voyageurs. Le projet de liaison rapide Philadelphie-Cherbourg "FastShip", destiné à donner un second souffle au port manchois, ne s'est, à ce jour, pas encore concrétisé. Du coup, le trafic a varié au gré de la conjoncture et des décisions des compagnies. Au début des années quatre-vingt-dix, par exemple, le trafic marchandises a connu une baisse à Caen, après l'extinction de la sidérurgie

à Mondeville, et à Cherbourg à la fin de la décennie en raison de l'arrêt des importations de véhicules Toyota. A Cherbourg, après le départ d'une compagnie, le trafic passagers s'est stabilisé autour de 1,5 million de voyageurs, loin du record des 1,8 million de passagers de 1995. En revanche,

à Caen-Ouistreham, la mise en service du Mont-Saint-Michel par la Brittany Ferries a dopé l'activité voyageurs, mais en 2003 le trafic fret, lui aussi en augmentation, était encore loin de celui de 1990 (3,3 millions de tonnes contre 4 millions).

Un impact géographique fort sur l'agriculture, le tourisme et l'immobilier

Si toutes ces activités liées à la mer confèrent un profil particulier à l'économie du littoral, l'agriculture apporte elle aussi sa touche discrète, surtout dans la Manche. Certes, le littoral n'est pas un territoire agricole par excellence. En raison d'une urbanisation plus intense, l'agriculture ne met en valeur que la moitié de la superficie totale sur le littoral, contre presque les trois quarts à l'intérieur des terres. Du coup, en 1999, l'agriculture offrait seulement 4 % des emplois du littoral (soit moins de 4 000 emplois), contre 7 % en Basse-Normandie.

L'agriculture pratiquée en bord de mer dans le Calvados est assez proche de celle de l'intérieur des terres, combinant grande culture et élevage bovin, alors que celle du littoral manchois présente de fortes particularités. D'une part, l'élevage ovin y est très développé (14 % du cheptel ovin de Basse-Normandie), plus de la moitié des animaux étant élevés sur les fameux "prés salés" de la baie du

Méthodes

Qu'appelle-t-on littoral ?

Dans l'étude présente, le littoral est défini selon les termes de la loi n°86-2 du 3 janvier 1986 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur du littoral. Selon ce texte, les communes littorales présentent les caractéristiques suivantes :

- elles sont riveraines des mers, des océans, des étangs salés ou des plans d'eau intérieurs d'une superficie supérieure à mille hectares ;
- elles sont riveraines des estuaires et des deltas lorsqu'elles sont situées en aval de la limite de salure des eaux et participent aux équilibres économiques et écologiques littoraux.

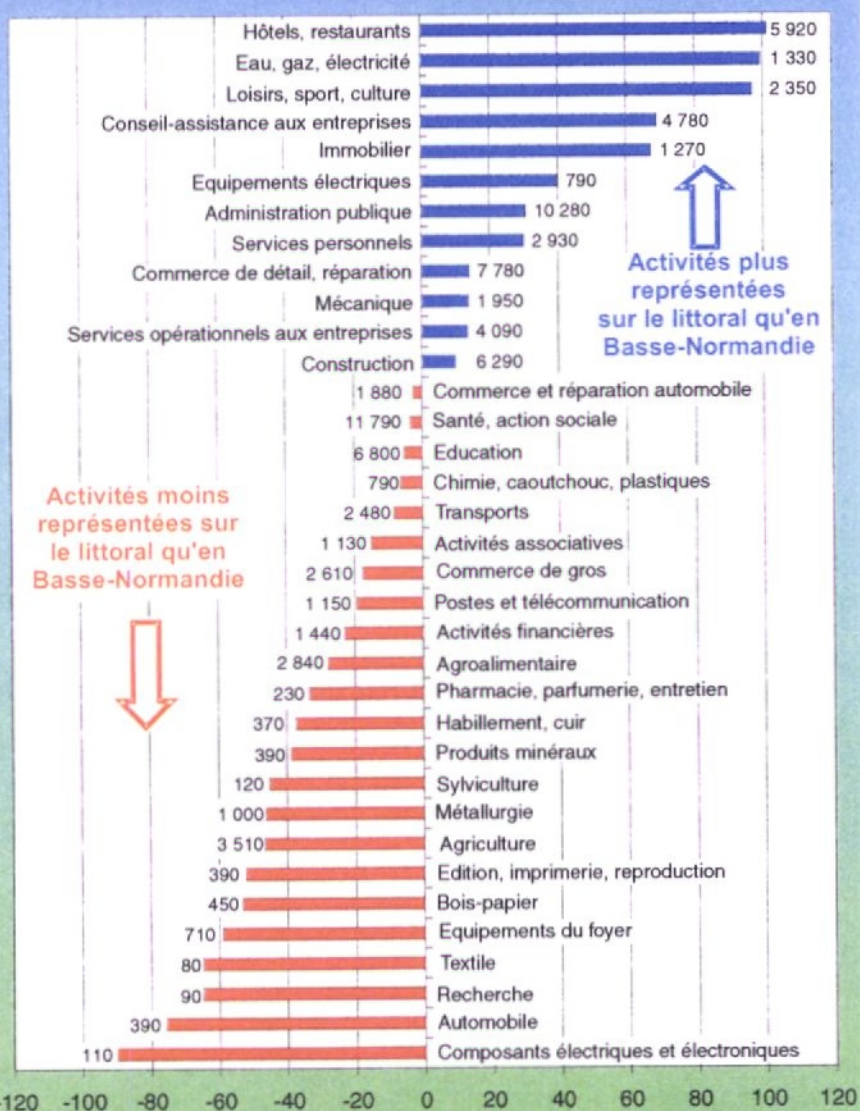
La liste des communes littorales a été établie par décret en Conseil d'Etat après consultation des conseils municipaux concernés.

Pour l'analyse statistique, le littoral bas-normand a été découpé en six bandes côtières présentant chacune des particularités. Trois concernent le Calvados : la côte Fleurie (19 communes), l'estuaire de l'Orne et la côte de Nacre (12 communes) et la côte du Bessin (21 communes). Le littoral de la Manche est découpé également en trois bandes côtières : le Cotentin (58 communes), l'Ouest Manche (32 communes) et la baie du Mont-Saint-Michel (17 communes).

Mont-Saint-Michel. D'autre part, trois bassins de production légumière (le Val de Saire, la côte Ouest et la Baie) y concentrent 60 % de la superficie légumière de Basse-Normandie. Les productions phares (carottes, choux-fleurs, poireaux, pommes de terre primeurs, salades) y profitent d'un climat favorable, de précipitations bien répar-

Les activités de service et le commerce sont mieux représentées sur le littoral

Indice de spécificité⁽¹⁾ par secteur d'activité (hors pêche, construction navale et production de combustibles⁽²⁾) et nombre d'emplois en mars 1999



(1) Indice de spécificité (I) : pour un secteur donné, $I = (\text{part de l'emploi dans ce secteur sur le littoral} / \text{part de l'emploi dans ce secteur en Basse-Normandie}) \times 100 - 100$. Un indice égal à zéro signifie qu'un secteur a le même poids sur le littoral et en Basse-Normandie.

(2) Le littoral concentre en outre 91 % des emplois de la pêche et de l'aquaculture, 93 % des emplois de la construction navale et 98 % des emplois de la production de combustibles.

Source : Insee, recensement de la population 1999

ties dans l'année et de la composition des sols. Ces productions littorales placent la Manche au rang de deuxième département français producteur de poireaux, de troisième pour les carottes et de sixième pour les choux-fleurs.

D'autres activités tirent partie de la géographie. C'est bien sûr, en premier

lieu, le tourisme. Le littoral profite autant de ses plages pour attirer massivement les touristes en été que du fait que les principaux sites visités se trouvent sur la côte : ce sont par exemple le cimetière américain de Colleville-sur-Mer, le Mont-Saint-Michel, le musée du débarquement d'Arromanches-les-Bains ou la Cité de la mer

de Cherbourg-Octeville. Les capacités d'accueil du réseau marchand (hôtels, campings, gîtes, centres de vacances...) étaient estimées à 110 000 personnes à la fin des années quatre-vingt-dix, et celles des résidences secondaires à 140 000 personnes (soit, pour chaque type d'hébergement, environ 60 % de la capacité bas-normande totale). Les retombées économiques sont évidemment importantes. Cœur de la filière touristique, les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration offraient ainsi 5 900 emplois en mars 1999, soit 5,5 % des emplois du littoral, et les secteurs des loisirs, du sport et de la culture employaient quant à eux près de 2 400 personnes. Un tiers des emplois bas-normands de ces secteurs se trouvent sur le littoral. Cette proportion a augmenté au cours de la décennie quatre-vingt-dix, les créations d'emplois étant plus nombreuses qu'à l'intérieur des terres. Sur le littoral, la croissance de l'emploi a atteint en effet 10 % dans les hôtels et les restaurants entre 1990 et 1999 et 62 % dans les loisirs, le sport et la culture, contre respectivement 7 % et 47 % en Basse-Normandie. L'emploi saisonnier est également très important : ainsi, entre le creux de l'hiver et le boom de l'été, l'emploi salarié dans les hôtels et les restaurants progresse de 30 % à 40 % suivant les années. L'effet saisonnier est moins accentué dans le secteur du sport, de la culture et des loisirs, mais il est loin d'être négligeable, puisque 10 % à 20 % d'emplois supplémentaires sont proposés en été.

L'immobilier profite lui aussi de l'attractivité du littoral. Sur la côte, les agences immobilières du littoral offrent près de 30 % des emplois bas-normands du secteur (soit près de 1 300 emplois en 1999, dont 44 % sur la seule côte Fleurie). La forte demande de logements, notamment de résidences secondaires, favorise l'installation de nombreuses petites agences. A la fin des années quatre-vingt-dix, le taux de vacance des logements sur le littoral (4,6 %) restait inférieur à celui constaté

à l'intérieur des terres (5,7 % et même 3,5 % seulement sur la côte Fleurie), indice d'une plus grande tension sur le marché immobilier en bordure de mer.

L'agroalimentaire, l'électronique et l'automobile boudent le littoral

Deux grandes tendances caractérisent toutefois fortement la bande côtière bas-normande.

La première, favorable au dynamisme économique, est la croissance plus forte, près de la mer, des secteurs d'activité liés au tourisme et aux loisirs, et, plus généralement, des services aux particuliers. Cette expansion pourrait-elle être encore plus forte ? Toujours est-il que, dans l'hôtellerie et la restauration, entre 1990 et 1999 elle est restée inférieure à celle du littoral du nord de la Bretagne, l'augmentation des effectifs ayant été de + 15 % en Bretagne Nord contre + 10 % pour le littoral bas-normand, avec des fluctuations saisonnières identiques. Certaines zones littorales bas-normandes semblent encore peu équipées en hôtels, comme l'Ouest Manche, avec seulement 16 hôtels pour ses 331 km². En revanche, la croissance est très légèrement plus accentuée dans le secteur des loisirs (+ 62 % en Basse-Normandie contre 58 % en Bretagne Nord).

La seconde caractéristique, à inscrire cette fois au passif du littoral, est le faible rôle, sur la côte, des secteurs industriels phares de Basse-Normandie, l'agroalimentaire, l'automobile et l'électronique. Concernant l'agroalimentaire, tout d'abord, l'Ouest Manche constitue une exception bienvenue grâce au développement de la *Société Légumière du Cotentin (SOLECO)*, au cœur du bassin de production légu-

Méthodes

Pourquoi une étude sur le littoral ?

Le littoral bas-normand n'avait pas fait l'objet d'étude depuis celle réalisée par le Conseil économique et social en 1997. Le littoral était considéré à l'époque "comme espace actif, en permanente évolution et certainement porteur de perspectives de développement mais aussi de conflits ou d'incertitude" ("Les utilisations de la bande littorale bas-normande", CESR, juin 1997). Sept ans après, il convenait de faire le point et de ré-examiner les particularités de cette bande côtière longue de 471 km. L'étude réalisée par l'Insee dans cet esprit s'inscrit dans une démarche de partenariat engagée au sein de la préfecture de Région Basse-Normandie sur le champ des études. Un comité de pilotage associant divers organismes publics (la Préfecture de Région (SGAR) de Basse-Normandie, le conseil régional de Basse-Normandie, les services de l'Équipement de Basse-Normandie, la direction de l'Environnement de Basse-Normandie, la direction régionale des Affaires sanitaires et sociales de Basse-Normandie, la direction régionale des Affaires maritimes de Basse-Normandie, la délégation régionale au Tourisme de Basse-Normandie) a assuré le suivi des travaux et a orienté les réflexions. Ce numéro de la revue *Cent pour Cent Basse-Normandie* est un condensé de deux rapports plus complets consultables à l'Insee.

mière de Créances. Paradoxalement, les produits de la mer sont pour leur part très peu transformés sur place. La différence est nette avec la Bretagne : alors que les effectifs de l'industrie agroalimentaire ont baissé sur les rivages bas-normands, le littoral nord breton, lui, a profité pleinement du dynamisme de sa première branche industrielle : les effectifs y ont crû de 6 % entre 1990 et 1999.

L'automobile, ensuite, est embryonnaire sur le littoral, représentée seulement par la branche de la carrosserie industrielle, dans le Sud Manche. Quant à l'électronique, enfin, elle a été réduite à une peau de chagrin sur le littoral au fur et à mesure des désengagements des grands groupes et des échecs de PME prometteuses (*Alcatel* à Querqueville, *Akai* puis *CS Electronics* à Honfleur, *Nomai* à Avranches). Fin 2002, ce secteur ne concentrait plus que 200 emplois. Le littoral bas-nor-

mand compense certes cette faiblesse par une forte implantation dans la mécanique. Mais ce dernier secteur, outre le fait qu'il reste extrêmement concentré dans le Cotentin, semble être entré dans une spirale de déclin en raison de l'essoufflement des commandes des grands donneurs d'ordre. Là encore, la différence avec la Bretagne Nord est nette, puisque c'est précisément dans la décennie quatre-vingt-dix que l'électronique y a fait sa percée, pour le plus grand bonheur du littoral qui a vu ses effectifs dans ce secteur bondir de près de 80 %. Le littoral de Bretagne Nord, parsemé de nombreuses grandes villes à la différence du littoral bas-normand, a montré une capacité à attirer des activités nouvelles qui a manqué en Basse-Normandie. La Bretagne Nord se bat aujourd'hui pour les conserver et préserver ainsi un potentiel de développement pour les années à venir.

Six portions de littoral, six visages

Vents en sens contraires en bord de mer

A première vue, les années quatre-vingt-dix semblent avoir été difficiles pour le littoral bas-normand, puisque l'emploi y a baissé de 3 % entre 1990 et 1999 alors qu'il a augmenté de 1,3 % dans le reste de la Basse-Normandie. Cette position peu enviable apparaît encore plus nettement si l'on exclut l'agriculture, l'emploi régional croissant alors de 7 % dans l'intérieur des terres et baissant de 1,6 % sur le littoral.

En fait, seul le littoral Cotentin a véritablement connu des difficultés économiques sérieuses, même si certaines étaient prévisibles après l'euphorie des grands chantiers. Près de 6 000 emplois y ont disparu entre 1990 et 1999 (-11,5 %). La côte du Bessin a bien perdu elle aussi quelques dizaines d'emplois, mais, en revanche, le reste de la côte offre nettement plus d'emplois en 1999 qu'en 1990. Une croissance modérée dans la baie du Mont Saint-Michel (+ 3,5 %), sur la côte Ouest Manche (+ 5,2 %) et la côte Fleurie (+5,1 %), et très forte sur la partie centrale du Calvados (+ 17,8 % sur la côte de Nacre, + 13,5 % dans l'estuaire de l'Orne). C'est que, à l'image de ses paysages, le littoral bas-normand présente des visages économiques très différents.

Façades multi facettes

Si la géographie a une influence forte sur certaines activités économiques, de l'est de la côte du Calvados au Sud manchois, les bandes littorales bas-normandes conservent cependant des logiques de développement propres. Difficultés ou dynamisme s'ap-

puient sur des déséquilibres ou des atouts particuliers, notamment ceux du bassin d'emploi qui les englobe, qu'ils soient anciens ou apparus plus récemment.

Ainsi, l'agglomération caennaise joue le rôle de locomotive dans le Calvados et la frange côtière proche (côte de Nacre et estuaire de l'Orne) en profite à plein. Dans le Bessin, le lien est également fort entre la côte et l'arrière-pays. L'agriculture est encore très présente dans tout le bassin d'emploi, y compris sur le littoral, les parcelles étant cultivées jusqu'au bord des falaises dominant le mer. Par conséquent, le recul de l'emploi agricole explique largement celui de l'emploi total sur la bande côtière. Dans le Cotentin en revanche, l'essentiel des emplois se trouvent sur la bande littorale, de Cherbourg-Octeville à Flamanville, en passant par Beaumont-Hague. Du coup, les difficultés économiques du littoral sont perçues comme étant celles de l'ensemble du bassin d'emploi de Cherbourg, alors que l'intérieur des terres voit lui son nombre d'emplois croître.

Sur le **littoral Cotentin**, l'économie a été façonnée par la construction navale puis par la filière électronucléaire. Incluant l'agglomération cherbourgeoise, la deuxième de Basse-Normandie en nombre d'habitants, la bande côtière concentre près de la moitié des emplois de l'ensemble du littoral bas-normand et constitue par conséquent un pôle d'activité important. Plus d'un quart de ces emplois sont dans l'industrie, la part de ce secteur dépassant à peine 20 % en Basse-Normandie. C'est dire l'ascen-



% Moteur économique de la Manche, le Cotentin se relève d'une décennie difficile.

% La côte Fleurie et la baie du Mont-Saint-Michel s'appuient sur une économie touristique.

% La côte de Nacre profite du dynamisme caennais.

% L'Ouest Manche et la côte du Bessin optent pour la filière agricole.

dant de l'industrie dans cette partie de territoire. Largement dominée par les chantiers navals et le secteur de l'énergie (avec la DCN, les CMN, Cogema, EDF Flamanville), qui font appel eux-mêmes à de nombreux sous-traitants dans les domaines de la mécanique et de la métallurgie, cette industrie a perdu plus de 4 000 emplois entre 1990 et 1999, le quart des effectifs de 1990. Il en restait 12 400 en 1999. Le littoral du Cotentin est ainsi le seul véritable pôle industriel de la côte : un atout essentiel dans une économie locale en profonde mutation. D'autant que si les difficultés l'ont emporté dans les années quatre-vingt-dix, un redressement est intervenu dès 1998.

La **côte Fleurie** possède également une tradition industrielle qui a elle aussi fortement décliné. En 1999, l'industrie y faisait encore vivre 2 500 personnes (soit 14,6 % des emplois de la bande littorale, et 12,4 % de moins qu'en 1990), notamment dans la métallurgie, le bois et la fabrication de meu-

bles, secteurs fixés de longue date à Dives-sur-Mer et Honfleur, ou la cosmétique, d'implantation récente. Si l'emploi total progresse sur la côte Fleurie (+ 7 %), c'est en raison de la part écrasante du tertiaire dans cette partie de territoire (plus de trois emplois sur quatre) et du dynamisme de celui-ci. Ses points forts sont en effet le tourisme, les loisirs, le commerce, les services aux particuliers et l'immobilier. Tous ces secteurs ont connu une évolution encore plus favorable sur la côte Fleurie que sur le reste du littoral. C'est dire que, sur cette partie du territoire, la croissance ne change pas d'aiguillage. L'agriculture et la pêche sont presque reléguées au rang des souvenirs, n'offrant pas même, ensemble, 3 % des emplois de la bande côtière. L'activité fluctue très fortement au gré du remplissage des hôtels et des résidences secondaires. C'est en effet dans cette partie du littoral que les capacités d'accueil sont les plus vastes : pour cent résidents permanents, le réseau marchand peut accueillir potentiellement une soixantaine de résidents de passage et les résidences secondaires près de 170 personnes supplémentaires. Autrement dit, les capacités de logement permettraient un triplement de population au cœur de l'été.

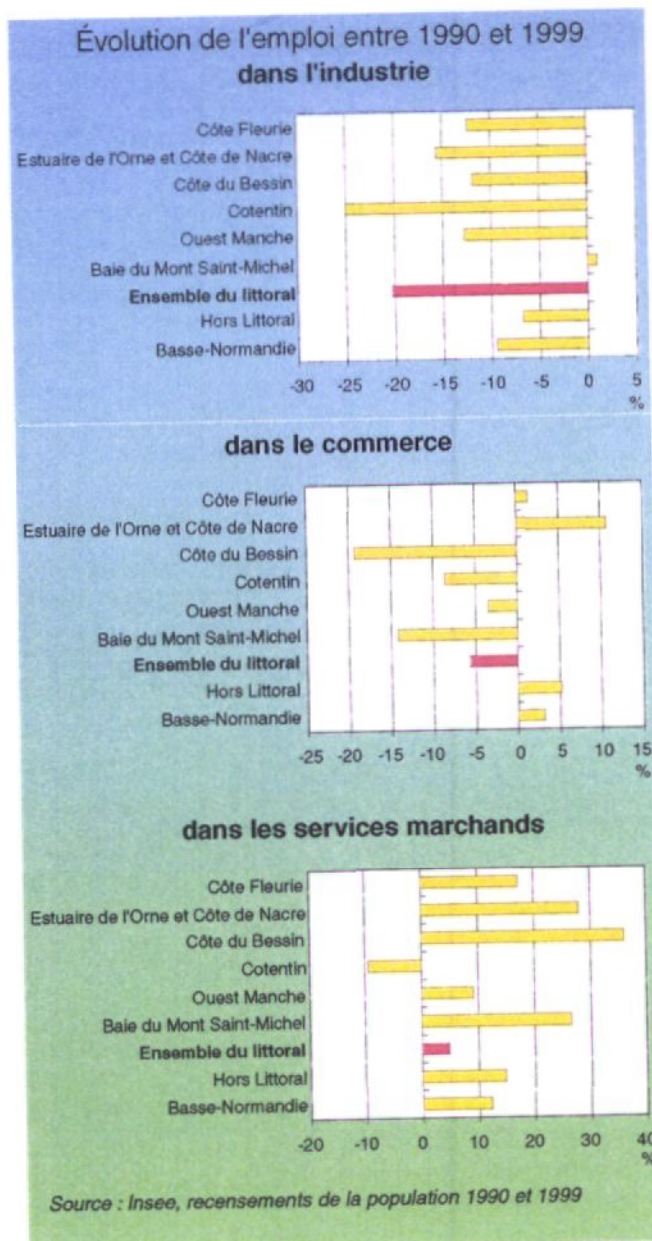
L'agglomération caennaise dynamise la côte

La côte de Nacre et l'estuaire de l'Orne doivent beaucoup, pour leur part, au dynamisme de l'agglomération caennaise. En 1999, cette portion de littoral offre plus de 6 000 emplois et la progression entre 1990 et 1999 a été très vive : + 17,4 %. Le commerce et les services tirent cette forte croissance. Les créations d'emplois y sont d'abord la conséquence de l'augmentation de la population résidant en permanence sur le territoire mais travaillant dans l'agglomération caennaise. C'est le cas dans les services, et en particulier dans les services collectifs. Elles sont aussi, dans une moindre mesure, la retombée du tourisme de masse favorisé par la

présence de grandes plages de cette partie du littoral. Elles sont enfin, semble-t-il, le résultat du déplacement de certaines activités, par exemple le commerce. En effet, l'emprise des grandes surfaces croissant dans l'agglomération caennaise, la côte la plus proche paraît être devenue une zone de résistance pour le petit commerce. Alors que presque partout le petit commerce recule, les effectifs de cette profession résistent mieux sur la côte de Nacre et dans l'estuaire de l'Orne. Leur baisse est de 5 % alors que le nombre de commerçants a chuté de 11 % sur l'ensemble du littoral, de 11 % également dans le bassin de Caen et de 14 % en Basse-Normandie.

Au final, dans le commerce de détail, les effectifs salariés et non salariés ont augmenté de 1 % entre 1990 et 1999 dans l'estuaire de l'Orne et sur la côte de Nacre alors qu'ils ont baissé en moyenne de 3 % sur le littoral. Offrant 16 % des emplois de la côte de Nacre et de l'estuaire de l'Orne, contre 13 % seulement en Basse-Normandie (hors emplois saisonniers de l'été), le commerce maintient donc une place primordiale dans cette bande côtière.

La côte du Bessin présente les avantages et les inconvénients de sa situation géographique. En tant que territoire ru-



ral (surtout la bordure côtière des cantons de Trévières et d'Isigny-sur-Mer), il subit l'effet sur l'emploi de la transformation de l'agriculture.

Toutefois, malgré la perte de presque 200 emplois agricoles entre 1990 et 1999, soit une baisse record de 43 %, la bande côtière du Bessin reste un espace où l'agriculture pèse lourd (8,3 % du total des emplois, contre 3,9 % pour l'ensemble du littoral et 7,2 % en Basse-Normandie).

Mais ce territoire profite également pleinement de sa situation littorale. La

100 000 EMPLOIS SUR LE LITTORAL DONT PLUS DU QUART DANS LES SERVICES MARCHANDS

Nombre d'emplois en mars 1999

Secteur d'activité	Littoral								Hors littoral	Basse-Normandie
	Côte fleurie	Estuaire de l'Orne et Côte de Nacre	Bessin	Cotentin	Ouest Manche	Baie du Mont-Saint-Michel	Ensemble	%		
Agriculture, sylviculture	390	140	240	1 310	970	580	3 630	3,6	36 020	39 650
Pêche, aquaculture	190	70	560	700	960	10	2 490	2,5	260	2 750
Industrie	2 610	390	240	12 430	2 340	1 490	19 500	19,4	91 590	111 090
Construction	1 090	420	160	2 620	1 180	830	6 300	6,3	27 190	33 490
Commerce	2 710	680	390	4 720	2 260	1 500	12 260	12,2	57 390	69 650
Services marchands	7 420	1 110	700	11 310	3 560	2 400	26 500	26,3	89 500	116 000
Services non marchands	4 810	1 130	590	14 450	4 750	4 270	30 000	29,8	137 250	167 250
Ensemble	19 220	3 940	2 880	47 540	16 020	11 080	100 680	100,0	439 190	539 870

Source : Insee, recensement de la population 1999

croissance des effectifs dans la filière de la pêche et dans les services aux particuliers (dont les secteurs du tourisme) compense en effet le recul de l'emploi agricole. Cette croissance est particulièrement vive dans la pêche (+ 9 %). Aux presque 600 emplois directs du secteur, viennent s'ajouter 200 emplois salariés dans le commerce de gros de poissons, mollusques et crustacés. Au total, la filière "production et commercialisation" offrait ainsi 26 % des emplois de la bande côtière en 1999. Dans l'hôtellerie, la croissance est forte également (+ 10 %) tout comme, à un degré moindre, dans le secteur des sports, de la culture et des loisirs (+ 4 %). A ce jour, la côte du Bessin n'a pu d'ailleurs compter que sur la pêche et le tourisme pour assurer le maintien de l'emploi : l'industrie se résume à quelques petites entreprises de mécanique générale et de construction ou de réparation navale à Port-en-Bessin. L'industrie agroalimentaire est absente, installée soit à Isigny-sur-Mer, soit à quelques kilomètres de la côte (avec notamment la transformation du poisson à Carentan et à Bayeux). Le littoral ne profite donc pas directement du dynamisme de ces

industries. Par ailleurs, les services non marchands sont peu développés sur la côte, administration, services de santé et organismes publics étant plutôt installés dans l'intérieur des terres, à quelques exceptions près comme l'*Ifremer*, implanté à Port-en-Bessin.

Ouest et Sud-Manche : deux profils différents

Comme la côte Fleurie, l'**Ouest Manche** et la baie du Mont-Saint-Michel possèdent aussi une tradition industrielle. Mais ce secteur offre moins de 15 % des emplois dans chacune de ces deux bandes littorales. Sur le littoral ouest de la Manche, les restructurations ont conduit à de nombreuses pertes d'emploi dans de nombreux secteurs industriels. Ici, l'industrie est très concentrée dans l'agroalimentaire. La forte orientation agricole du bassin de Coutances se ressent jusqu'au bord de la mer puisque l'agriculture procure 6 % des emplois littoraux, tout comme la pêche et la conchyliculture.

La **baie du Mont-Saint-Michel**, au contraire, possède une industrie très diversifiée, surtout autour d'Avranches. Constituée de petits établissements, on

la trouve dans l'agroalimentaire aussi bien que dans le textile, le travail du bois, l'édition, l'imprimerie, les matériaux de construction, l'emballage, la chimie, le plastique, la carrosserie industrielle, le matériel électronique, la mécanique ou le meuble. Les restructurations industrielles ont relativement épargné cette partie du littoral. L'industrie offre ici peu d'emplois mais se maintient grâce à son dynamisme. Profitant du Mont Saint-Michel, le tourisme est le second moteur économique de cette portion littorale. La forte implantation des services non marchands (santé, action sociale, administration publique, éducation) est une autre caractéristique de la bande côtière du Sud Manche, avec notamment un secteur de l'action sociale très développé. Ces services concentrent plus de 38 % de l'emploi total alors que la moyenne régionale s'établit à 31 %. En revanche, les emplois de la pêche n'y sont pas localisés et l'agriculture n'y est pas très développée, les exploitations agricoles étant concentrées sur la frange sud.

Michel MOISAN

Le littoral du Cotentin : un atout majeur du département de la Manche

Le littoral concentre les deux tiers des emplois de la zone d'emploi de Cherbourg. Le fort recul de l'emploi sur le littoral, entre 1990 et 1999, a été à l'origine de la baisse des effectifs la plus forte en Basse-Normandie après la zone d'emploi de Vire. La bonne santé du littoral conditionne donc celle de l'ensemble du bassin d'emploi.

Cependant, si le littoral a perdu plus de 10 % de ses emplois dans les années quatre-vingt-dix, essentiellement des emplois dans l'industrie, dans les services industriels et dans la construction, l'intérieur des terres a en gagné 7 %. Même l'industrie, à 80 % implantée sur le littoral, a créé quelques centaines d'emplois dans l'intérieur des terres, dans des secteurs très divers : agroalimentaire, édition, imprimerie, matériel électrique, matériaux de construction ou métallurgie. Les services aux entreprises y ont connu une croissance conforme à celle de l'ensemble de la région et le commerce, les transports et les services aux particuliers ont montré quant à eux un fort dynamisme. En outre, dans l'hôtellerie, dans la restauration et dans les secteurs des loisirs, les effectifs, entre 1900 et 1999, ont progressé plus vite, dans l'intérieur des terres que sur le littoral. Si l'emploi a fortement baissé à Cherbourg, au cœur du pôle d'emploi principal du Cotentin, il a augmenté dans la périphérie (Octeville, La Glacière, Tollevast) et dans des pôles secondaires (Valognes, Montebourg, Sottevast).

Malgré des difficultés maintenues dans la construction navale et chez les sous-traitants, la courbe de l'emploi a amorcé un redressement en 1998, début d'une courte période de forte croissance économique. En quatre ans, de 1999 à 2002, l'ensemble du Cotentin avait regagné les deux tiers des emplois perdus entre 1990 et 1999. Sur le littoral, le reconquête touristique est à l'œuvre avec l'ouverture de la *Cité de la Mer* et sa mise en réseau avec d'autres équipements, le patrimoine préservé grâce à la *loi littoral* constituant également un atout important. Le commerce et la construction créent eux aussi à nouveau des emplois. Les pertes d'effectifs dans l'industrie sont plus limitées, et même nulles en 2002. Bref, le Cotentin dispose d'atouts pour relancer la machine. Le littoral en est un, de taille.

Les deux tiers des emplois de la zone d'emploi de Cherbourg sont sur le littoral

Secteur d'activité	Nombre d'emplois fin 2002	Évolution du 01/01/1999 au 31/12/2002	Part du littoral en 1999 (%)	Évolution 1990/1999 (%)		
				Ensemble (%)	Littoral (%)	Intérieur des terres (%)
Agriculture, sylviculture et pêche	4 760	-8,2	43,3	- 34,3	- 22,7	- 41,0
dont Agriculture, sylviculture	nd	nd	34,2	- 38,4	- 33,0	- 40,9
Pêche, aquaculture	nd	nd	94,2	+ 5,7	+ 12,7	- 47,6
Industrie	14 980	-2,9	79,9	- 19,6	- 25,4	+ 16,8
Construction	4 970	+9,2	59,7	- 32,2	- 43,1	- 4,5
Commerce	8 770	+7,0	59,9	- 0,7	- 7,8	+ 12,1
Services	40 370	+7,0	68,6	+ 12,9	+ 6,1	+ 31,3
dont Services marchands	nd	nd	75,9	- 3,0	- 8,3	+ 19,0
Services non marchands	nd	nd	63,7	+ 26,5	+ 20,9	+ 37,5
Ensemble	73 850	+ 3,9	67,7	- 5,7	- 10,8	+ 7,3

Source : Insee, estimations d'emploi (pour les données fin 2002 et l'évolution 1999/2002), et recensements de la population 1990 et 1999 (pour la part du littoral et les évolutions 1990/1999)

Crédit photos

Baie du Mont Saint-Michel : Photothèque CDT de la Manche, B. Rivière
Ouest Manche : Imprimerie NII
Cotentin : Guillaume Salinaro

Côte du Bessin : conseil régional de Basse-Normandie, Gérard catherine
Estuaire de l'Orne et côte de Nacre : Aude Bernhart
Côte Fleurie : conseil régional de Basse-Normandie, Gérard Catherine



DIRECTION REGIONALE DE L'INSEE
93, rue de Geôle
14052 CAEN CEDEX 4
Tél. : 02.31.15.11.11 Fax : 02.31.15.11.80
Site Internet : www.insee.fr/basse-normandie

Directeur : Jean-Louis BORKOWSKI
Administration des ressources : Colette JOURDAIN
Service statistique : Jean-Pierre SERVEL
Service études et diffusion : Laurent DI CARLO
Attaché de presse : Philippe LEMARCHAND

CENT POUR CENT Basse-Normandie
Directeur de la publication : Jean-Louis BORKOWSKI
Rédacteur en Chef : Pascal CAPITAINE
Secrétaire de Rédaction : Nadine GAUTIER
Composition PAO : Colette DE BRITO

Prix de vente : le numéro : 2,2 €
Abonnement un an (12 numéros) :
- France : 20 €
- Étranger : 23 €

Géopolitique des régions françaises Basse-Normandie (Extrait)

Pascal BULEON
CNRS
Université de Caen

La Basse-Normandie est une région ambivalente : elle est connue loin dans le monde par ses plages du Débarquement, en même temps qu'elle est méconnue dès que l'on sort de ces événements qui ont marqué la deuxième moitié du XX^e siècle. Elle est proche de Paris et s'est construite dans cette relation au cours de l'histoire moderne de la France. Elle peine à maîtriser cette proximité et à trouver un jeu de relations avec les autres régions du Grand Ouest et la Haute-Normandie. Son image dominante est encore celle d'une région agricole avec son bocage, ses pommiers et ses vaches, alors que depuis trois décennies ses actifs sont majoritairement employés dans l'industrie et les services. C'est une terre d'émigration qui a essaimé depuis longtemps par delà les mers ; elle génère et accueille de nombreux novateurs, mais discrètement sans que la surface des inerties et les pesanteurs des habitudes n'en soient vraiment troublées. Le neuf côtoie le vieux manteau des habitudes et de l'ordre éprouvé et n'entame guère la routine. Ce trait culturel des formations sociales et spatiales de cette petite région a nourri les clichés du Normand prudent et peu prompt à se décider. Ce trait culturel a posé sa marque dans les comportements et la représentation politique : longtemps, c'est-à-dire plusieurs décennies, la Basse-Normandie a donné très majoritairement ses suffrages aux différentes formations de Droite, il s'agissait presque d'une hégémonie. Puis dans le cours des années 1970 et le début des années 1980, la Gauche, dans ses diverses composantes – majoritairement socialiste, rarement communiste parfois gauche radicale – ainsi que les Ecologistes, ont connu une progression accélérée. Ces derniers y ont recueilli parfois leurs meilleurs niveaux nationaux. La Basse-Normandie en cela a suivi la même trajectoire politique que deux régions proches du Grand Ouest : la Bretagne et les Pays de la Loire.

Une part de cette ambivalence, de ces contrastes presque si le mot ne détonait par trop pour cette société qui aime tant l'atemoiement, est un héritage de matrices historiques antérieures. Cela en fit l'objet d'attentions d'historiens, dont Braudel a donné une synthèse magistrale dans son *Identité de la France*¹, de géographes-historiens fondateurs de la science politique tel André Siegfried dont l'œuvre *Tableau politique de la France de l'Ouest*² reste un merveilleux voyage initiatique dans cette société du début de siècle, de géographes tel Armand Frémont³. Ces héritages ne sont pas totalement délités. Des bribes laissent

¹ Fernand Braudel, *L'Identité de la France*, Paris, Flammarion, 1986, particulièrement tome I

² André Siegfried, *Tableau politique de la France de l'Ouest*, publié en 1913 chez Armand Colin, a été réédité avec bonheur par l'Imprimerie Nationale en 1995. Il est précédé d'une présentation éclairante de Pierre Milza, Paris, éd. Imprimerie Nationale, coll. « Acteurs de l'Histoire », dirigée par Georges Duby, 1995.

³ Armand Frémont, *Paysans de Normandie*, Paris, Flammarion, 1981, ouvriers, ouvrières à Caen, Université de Caen, 1981, *La Basse-Normandie*, in *Géopolitique des régions françaises*, Paris, Fayard, T.2, 1986, travaux de l'ATP CNRS sur le changement social, « Géographie des comportements électoraux et géographie sociale », *Revue géographie sociale*, n°7, Presses Universitaires de Caen, 1988

encore deviner leurs marques. Non pas en l'état, mais mélangées à de nouvelles réalités, réinterprétés dans des pratiques contemporaines.

Une autre part de l'ambivalence de cette Basse-Normandie prend racine dans son histoire plus récente, celle des générations qui y habitent aujourd'hui. Avec ses 1 422 193 habitants, la Basse-Normandie représente 2,4 % de la population française et 0,37 % de l'ensemble européen (des 15). En matière de richesse, son PIB s'élève à 29 666 millions d'euros, soit 2,78 % du PIB France de province. C'est une petite région à l'échelle française comme à l'échelle européenne.

Les années 1950 marquent l'amorce de la matrice historique et spatiale qui a produit la Basse-Normandie d'aujourd'hui. Elle est en cela une fille directe de la période d'expansion économique accélérée des années 1950-1960. Elle est alors en même temps sortie de son très long XIX^e siècle, est entrée à pas vifs dans son XX^e siècle pour déboucher moins d'une génération après, aujourd'hui, sur son XXI^e siècle. Plus que d'autres régions, elle a vécu ses évolutions de façon accélérée et concentrée. Son expression politique s'en est fait l'écho décalé dans le temps.

A l'issue de la Seconde Guerre Mondiale, la Basse-Normandie vit encore dans son grand XIX^e ou son début de XX^e siècle : une majorité d'actifs travaille dans l'agriculture, l'activité industrielle est bien présente contrairement à une idée répandue, elle est néanmoins beaucoup moins développée qu'ailleurs, disséminée en très petites entités, souvent familiales, dans le tissu des bourgs ruraux ou en quelques isolats. Les villes, dont plusieurs ont été détruites lors du Débarquement, n'ont pas radicalement changé de taille ni de profil d'activité.

La fin des années 1950 et la décennie soixante introduisent des changements considérables : l'emploi industriel, principalement dans les activités phares de la croissance : construction automobile, bien d'équipements, électronique, électroménager, agro-alimentaire, croît considérablement. La structure des actifs bascule : le groupe le plus nombreux devient celui des ouvriers ou plutôt des ouvrières même un temps. L'un de ses archétypes est la jeune ouvrière d'une vingtaine d'années employée sur l'une des chaînes de montage de Moulinex.

Avec la structure des actifs, la structure urbaine bascule aussi. Un très vif mouvement d'urbanisation se produit, de façon concomitante avec un exode rural tout aussi vif. Le second nourissant le premier. C'est ainsi qu'au cours des années 1960, Caen connaît la plus forte croissance urbaine française. La Basse-Normandie est pavée de villes moyennes et de bourgs plus densément que d'autres régions, tous connaissent une croissance. Les plus grosses villes, Caen et Cherbourg, connaissent une croissance plus vive que les autres. Une ville nouvelle naît en périphérie de Caen : Hérouville Saint Clair, elle jouera un rôle dans l'histoire politique de la région dans cette dernière partie du XX^e siècle.

Ce brusque changement a à peine fini de faire sentir ses effets qu'un autre, qui embrasse toute la société française, vient changer de nouveau le paysage social : la tertiairisation de l'économie. La notion de tertiaire par opposition à secondaire est devenue totalement obsolète, elle brouille la lecture de l'évolution de nos sociétés car les processus à l'œuvre refondent ces catégories d'après-guerre. Néanmoins, le fait majeur amorcé dès les années 1970 et qui s'épanouit dans les décennies 1980 et 1990 est l'expansion continue de l'emploi dans les services. La population active de la Basse-Normandie connaît alors à nouveau un changement accéléré, le nombre d'employés grandit, approche bientôt celui des ouvriers, le nombre de techniciens, cadres moyens et supérieurs, ingénieurs croît lui aussi. Dans le même temps, le nombre d'agriculteurs actifs décroît à vive allure, au cours des années 1980, une exploitation agricole disparaît tous les trois jours, le vieillissement naturel et le non renouvellement réduit cette partie de la population active.

Dans le même temps, l'urbanisation se poursuit, dans la forme qu'elle connaît partout en France : par auréoles de plus en plus larges autour des agglomérations stimulée par l'amélioration des voies routières et autoroutières, l'équipement automobile et le coût du foncier. Autour des villes, des grandes ou petites, les communes les plus proches voient les programmes de pavillons se multiplier. Ces changements donnent naissance à de nouvelles formations sociales et spatiales où les repères de groupe, les références idéologiques ne sont plus ce qu'elles étaient dans les situations antérieures et génèrent des expressions politiques qui sont modifiées elles aussi.

Ces mouvements se sont poursuivis parfois intensifiés, jusqu'au début des années 2000. Les actifs de la Basse-Normandie d'aujourd'hui sont 616 000 soit 52,9 % de la population totale. Les ouvriers sont le premier groupe en nombre : 194 000, les employés arrivent en second : 180 000, les cadres ont notablement progressé : 47 290, même s'ils sont nettement moins nombreux qu'en d'autres régions, les agriculteurs ne représentent plus qu'une petite proportion d'actifs : 31 582, même si cette proportion est une des plus élevées en France.

Le niveau de qualification qui était globalement bas continue de s'élever, la valeur créée par emploi a progressé aussi. Tout le tissu régional est tiré en cette direction en même temps qu'il est travaillé par des distorsions.

La Basse-Normandie appartenait au « croissant fertile » démographique français. Cette situation n'est plus aujourd'hui, la natalité s'est freinée, la forte génération du baby boom qui avait empli les usines, les grands ensembles des années 1960 et les toutes nouvelles zones pavillonnaires a vieilli et son poids a accéléré le vieillissement de la population. Au vieillissement sur place s'ajoute un phénomène qui va continuer de jouer les deux prochaines décennies : de plus en plus nombreuses sont les personnes de plus de 60 ans qui viennent s'installer dans la région. Retour de région parisienne à la fin de la vie active, installation dans une région appréciée en week-end ou vacances, les motifs peuvent être très différents, mais le processus est d'importance et modifie la physionomie de la population. Ces nouveaux arrivants se fixent de préférence sur les littoraux ou dans le rural.

L'emploi, la formation continuent, dans une distorsion opposée, d'aspirer les plus jeunes vers les pôles urbains. La capitale de la région, Caen, accentue son poids dans l'ensemble régional. Ville moyenne à l'échelle européenne, 14^{ème} aire urbaine française, agglomération de 200 000 habitants, elle pèse considérablement sur la région. En forces vives et richesses, elle constitue quasiment un quatrième département.

Le second pôle urbain et bassin d'emploi, Cherbourg, est de taille beaucoup plus petite, 100 000 habitants, excentré dans la région et très différent par son histoire économique, sociale et politique, de toutes les autres villes de la région. Ville-arsenal, création d'État, toute sa formation sociale est façonnée par l'industrie. Jusque dans les années 1980, l'Arsenal avec sa majuscule, structurait l'économie, la vie sociale, les mentalités, la vie culturelle et politique de l'agglomération. Cette formation socio-spatiale avait une homogénéité que n'avait pas la capitale régionale nécessairement plus composite. Cette homogénéité n'a guère été entamée par la diversification d'activités et la progressive tertiairisation des années 1970-1990.

L'Arsenal et les grands chantiers de la Hague depuis le milieu de la décennie 1980, les difficultés des autres secteurs industriels ont commencé à cette époque d'ouvrir d'autres horizons de développement ; ils n'ont qu'assez peu modifié encore le système culturel ville d'État – ville Arsenal dans lequel seule la très classique industrie n'a de vraie valeur économique pour le développement. Les acteurs locaux porteurs du très bel équipement touristique « La cité de la Mer » ouvert en 2002, ont eu beaucoup de mal à convaincre et son

succès n'assure pas encore l'intégration dans les esprits, de la diversification nécessaire au développement.

Le deuxième pôle régional est peu en relation avec Caen la capitale régionale, même s'il a commencé de sortir d'un rapport quasi exclusif avec Paris parce que le modèle de développement et la décentralisation sont passés par là ; et si ce n'est plus la friction qui est le mode de rapport principal, les esprits sont encore peu portés à travailler ensemble tant entre villes qu'entre ville et Région.

Alençon est le pôle urbain quasi opposé géographiquement à Caen, à l'autre extrémité de la région. 30 380 habitants, aux limites du département de la Sarthe sur lequel déborde son bassin de vie. Ses relations avec la capitale régionale sont faibles également. La Basse-Normandie subit ainsi à ses marges des tendances centrifuges : Alençon regarde et travaille au sud vers Le Mans, le sud Manche est dans l'aire d'influence lointaine mais certaine de la métropole rennaise. Les marges est du Perche et du Pays d'Ouche sont concernées par les dynamiques de Haute-Normandie, de la région Centre et de l'Île de France. Toutes les régions connaissent ces phénomènes de marges, c'est la capacité d'attraction et de cohérence des projets régionaux qui en font une dimension normale de développement ou une dominante centrifuge pénalisante. A l'échelle des régions, c'est une des questions géopolitiques fortes. L'évolution des systèmes de transport, la réduction des distances-temps et de la valeur de ces temps, le rôle des facteurs favorisant le développement, la hiérarchie des valeurs que se donnent les acteurs sociaux pour habiter, travailler, prendre des loisirs, reformulent ces questions géopolitiques de positionnement et de cohérence des régions.

Les espaces de référence...

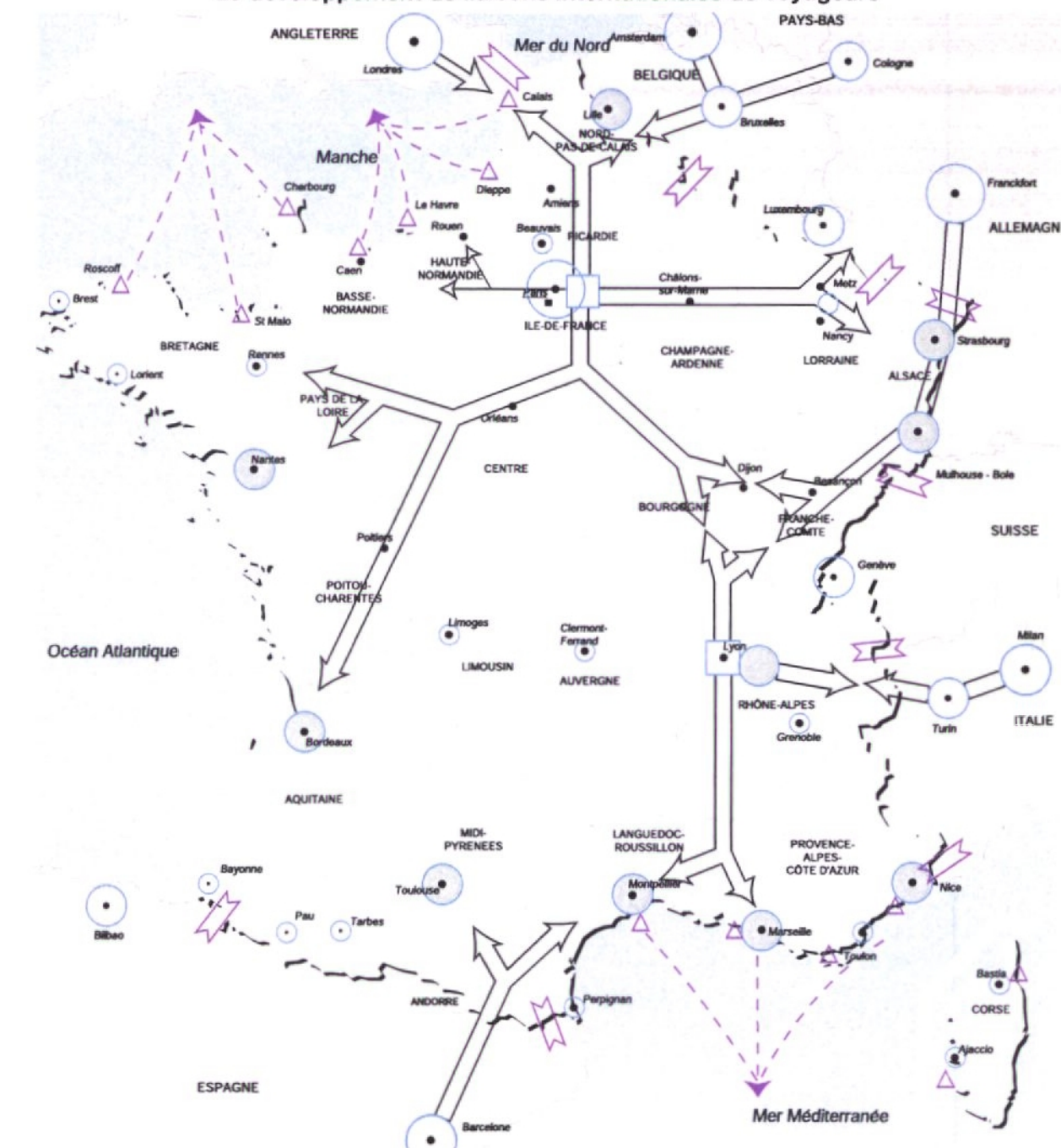


LES ESPACES DE RÉFÉRENCE...

- 1) **Le développement de liaisons internationales de voyageurs** - DATAR, *Schémas des services collectifs*, automne 2000.
- 2) **L'organisation multimodale du transport de fret à l'échelle nationale et européenne** - DATAR, *Schémas des services collectifs*, automne 2000.
- 3) **Le bon fonctionnement des grands axes terrestres interrégionaux et internationaux** - DATAR, *Schémas des services collectifs*, automne 2000.
- 4) **Zone éligible INTERREG III-B : Espace Atlantique** - Commission Européenne, avril 2000.
- 5) **Zone éligible INTERREG III-B : Europe du Nord-Ouest** - Commission Européenne, avril 2000.
- 6) **Arc Manche et INTERREG III-A** - Arc Manche, 2004.
- 7) **L'organisation multipolaire du Bassin parisien** - MIIAT Bassin Parisien, *Aménager la France de 2020*, La Documentation Française, 2002.
- 8) **Les réseaux de communication en Normandie** - Conseils régionaux de Haute et Basse-Normandie, 2004.
- 9) **Aménagement du Territoire** - Jean-Louis GUIGOU, Dominique PARTHENAY, Louis-André GERARD-VARET, Michel MOUGEOT et Alain LIPIETZ, *Rapport du Conseil d'Analyse Economique*, La Documentation Française, 2001.

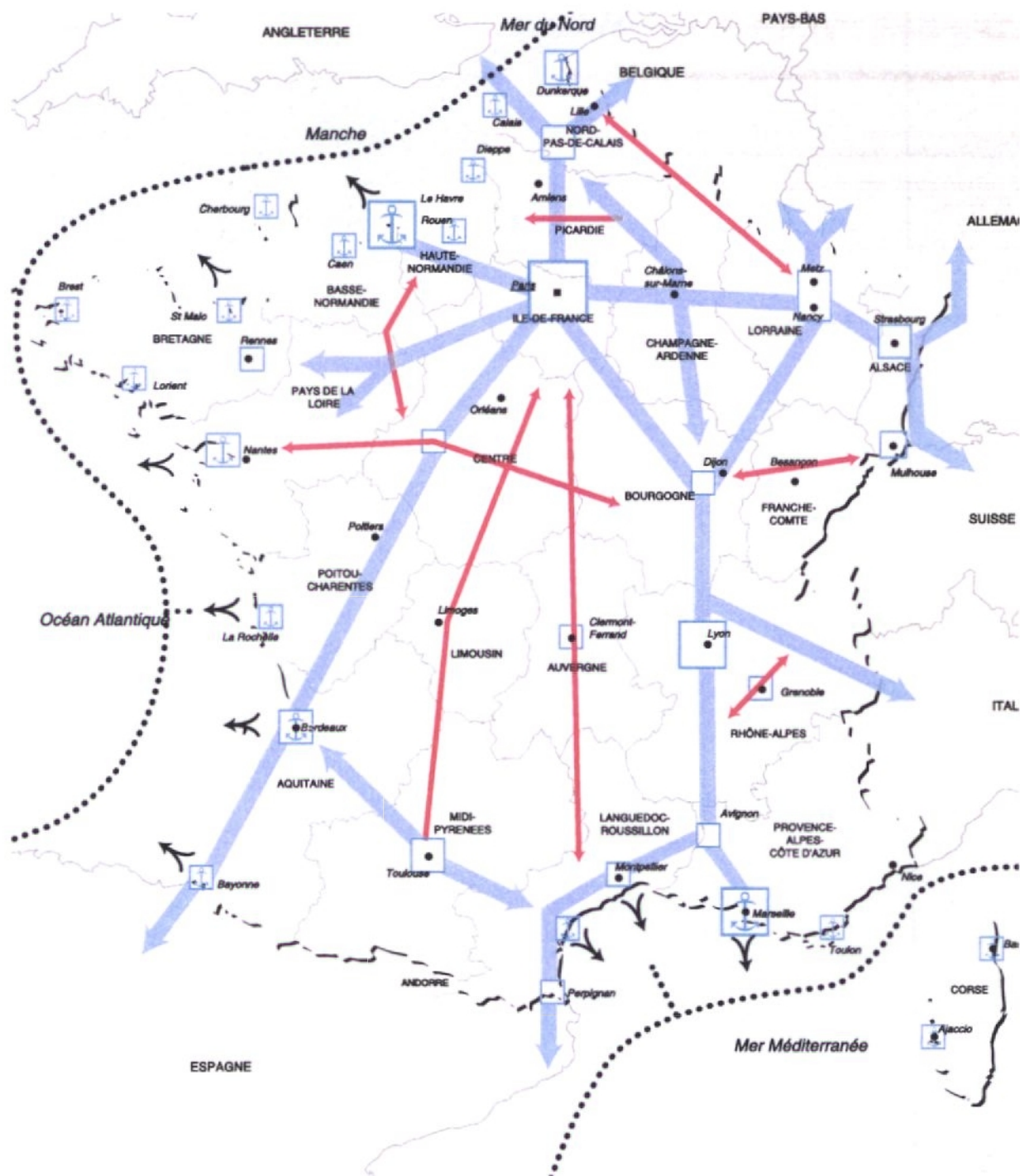
Carte A

Le développement de liaisons internationales de voyageurs



- Le trafic intercontinental est d'abord concentré sur un nombre limité d'aéroports de dimension mondiale tels que Londres, Paris, Amsterdam, Francfort...
- Le trafic moyen courrier (notamment intra européen) se développe principalement sur les pôles aéroportuaires desservant les grandes aires urbaines, avec leur réseau d'acheminement terrestre routier et ferroviaire.
- ↔ Les services ferroviaires à grande vitesse offrent des solutions alternatives au transport aérien pour des liaisons internationales avec les pôles européens tels que Londres, Bruxelles, Amsterdam, Cologne, Francfort, Zurich, Milan, Barcelone, et pour le pré et post - acheminement des passages aériens via les gares d'intermodalité des aéroports de Lyon-Saint Exupéry et surtout de Roissy-Charles de Gaulle.
- ▭ La continuité des grands itinéraires routiers internationaux est assurée, pour l'essentiel, par les liaisons autoroutières et routières existantes, (passages frontaliers)
- ↔ et par les principales liaisons maritimes internationales de voyageurs.

Carte B
L'organisation multimodale du transport de fret à l'échelle nationale et européenne



Les trafics terrestres sont concentrés sur des grands axes multimodaux (fer + route) ou (fer + fluvial + route) sur lesquels doivent être améliorées en priorité les performances des services ferroviaires et fluviaux.

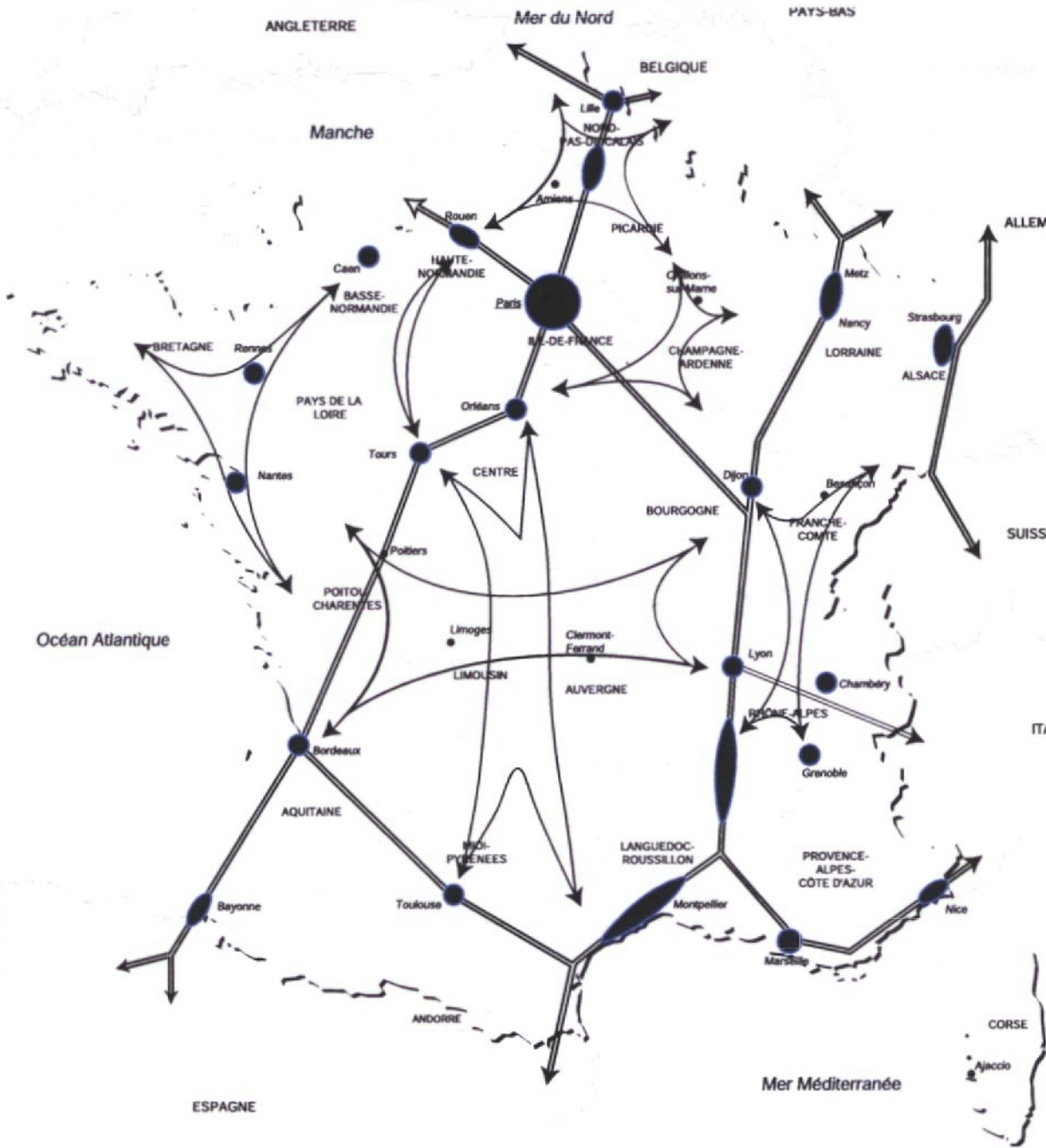


Les principaux points d'échanges intermodaux sont appelés à se développer et s'adapter, notamment les ports maritimes et leur desserte terrestre.



Des itinéraires alternatifs ou transversaux, principalement ferroviaires, seront aménagés pour le fret, ainsi que le développement du cabotage maritime.

Le bon fonctionnement des grands axes terrestres interrégionaux et internationaux



Les trafics à longue distance sont concentrés sur les principaux axes de transport terrestres, essentiellement Nord-Sud, sur lesquels seront développées les mesures d'exploitation.

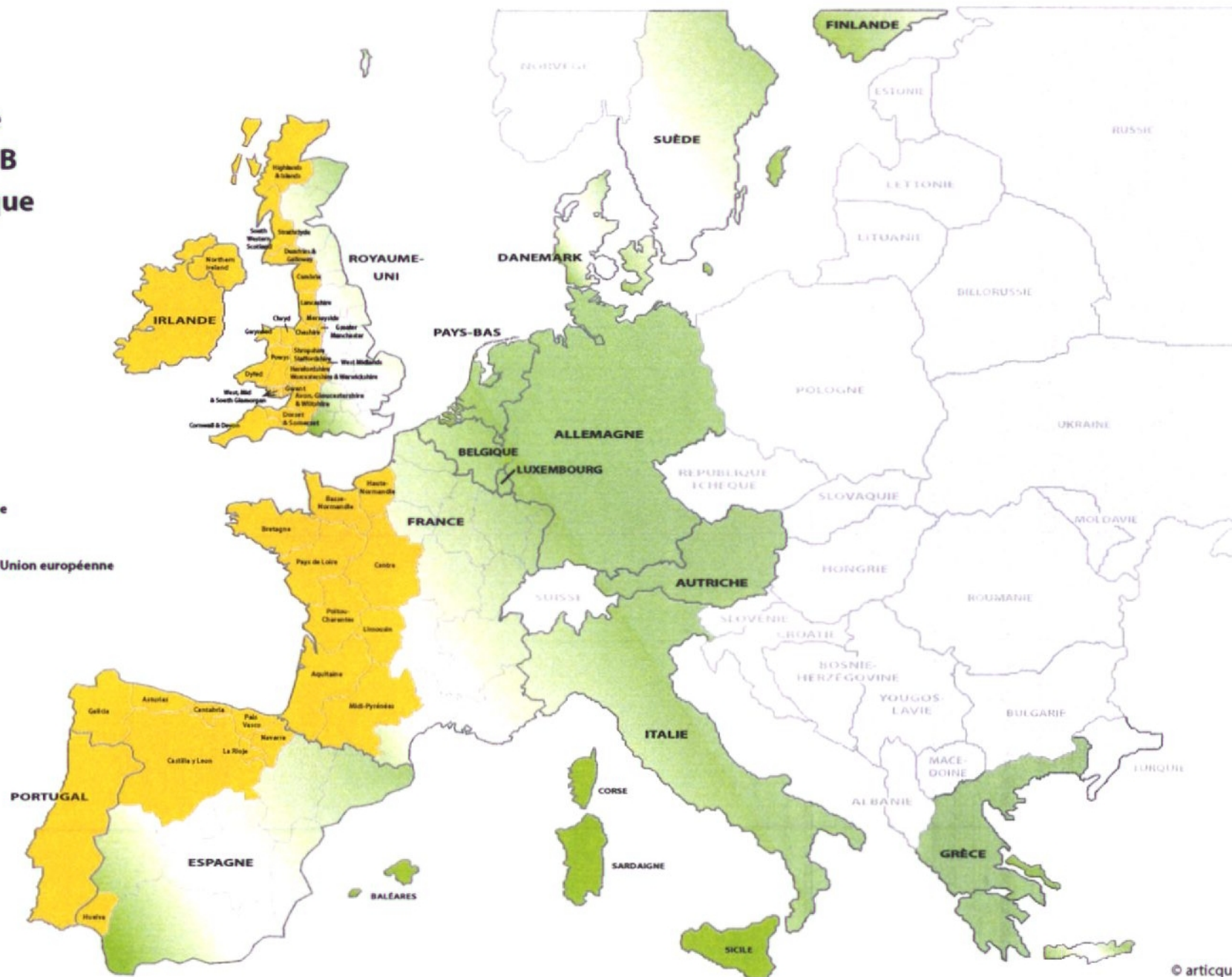


Les zones d'encombrement de ces grands axes se situent principalement au droit des grandes aires urbaines, où seront réalisés des aménagements de capacité ou des contournements d'agglomérations.



Le maillage du territoire est assuré par des itinéraires alternatifs destinés à décharger les axes les plus encombrés, par des grandes liaisons transversales et par les tangentiels évitant la traversée de l'Île-de-France.

Zone éligible INTERREG III - B Espace Atlantique

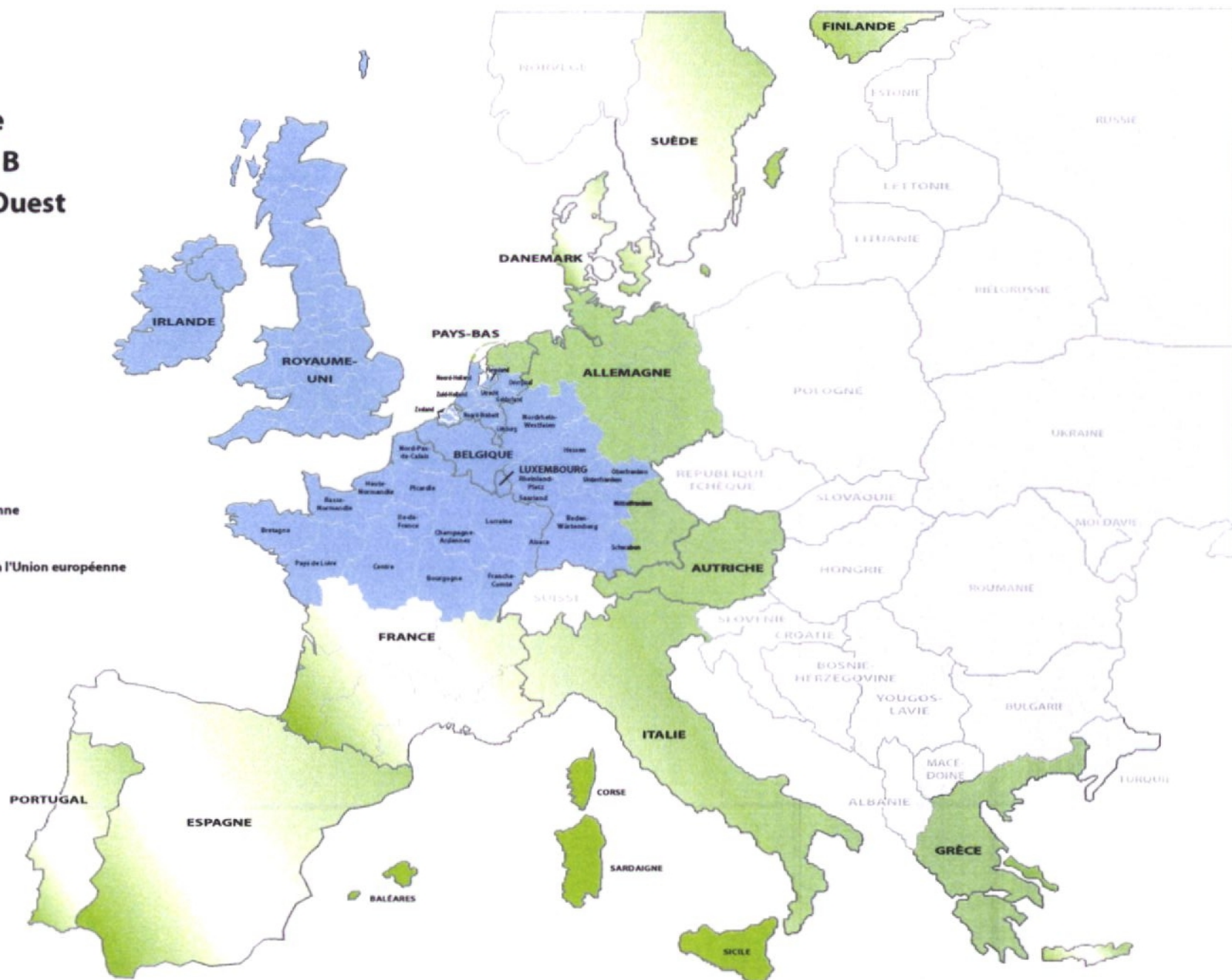


- Source -
Commission Européenne
Avril 2000

- Réalisation -
Service Cartographie
Conseil Régional Basse-Normandie
Novembre 2002

Zone éligible INTERREG III - B Europe du Nord-Ouest

-  Europe du Nord-Ouest
-  Pays et Territoires de l'Union européenne
-  Pays et Territoires n'appartenant pas à l'Union européenne



- Source -
Commission Européenne
Avril 2000

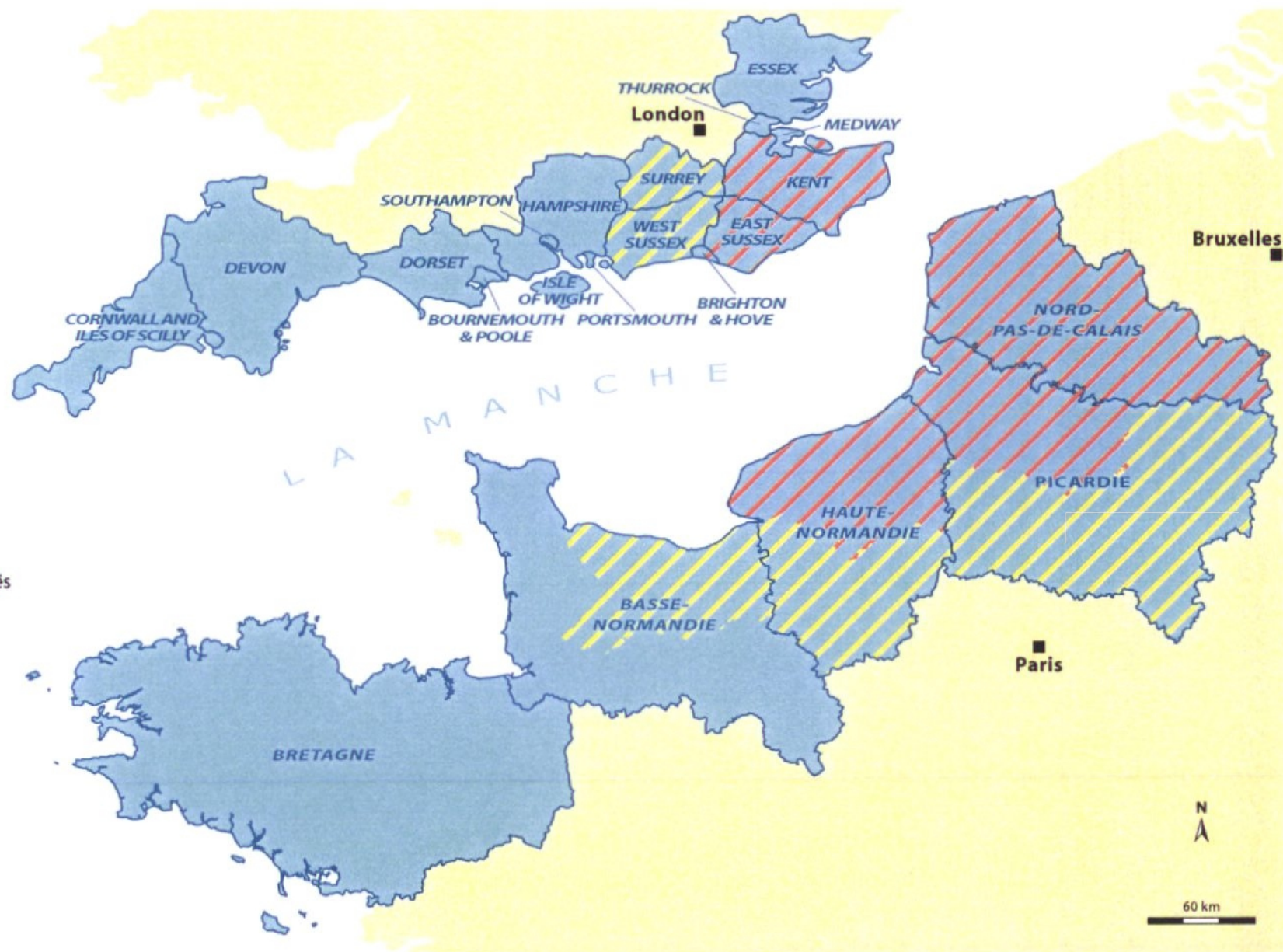
- Réalisation -
Service Cartographie
Conseil Régional Basse-Normandie
Novembre 2002

ARC MANCHE ET INTERREG III - A 2000-2008

 Arc Manche

 Périmètre de Coopération
Interreg III - A

 Périmètre de Coopération
Interreg III - A - Zones contiguës



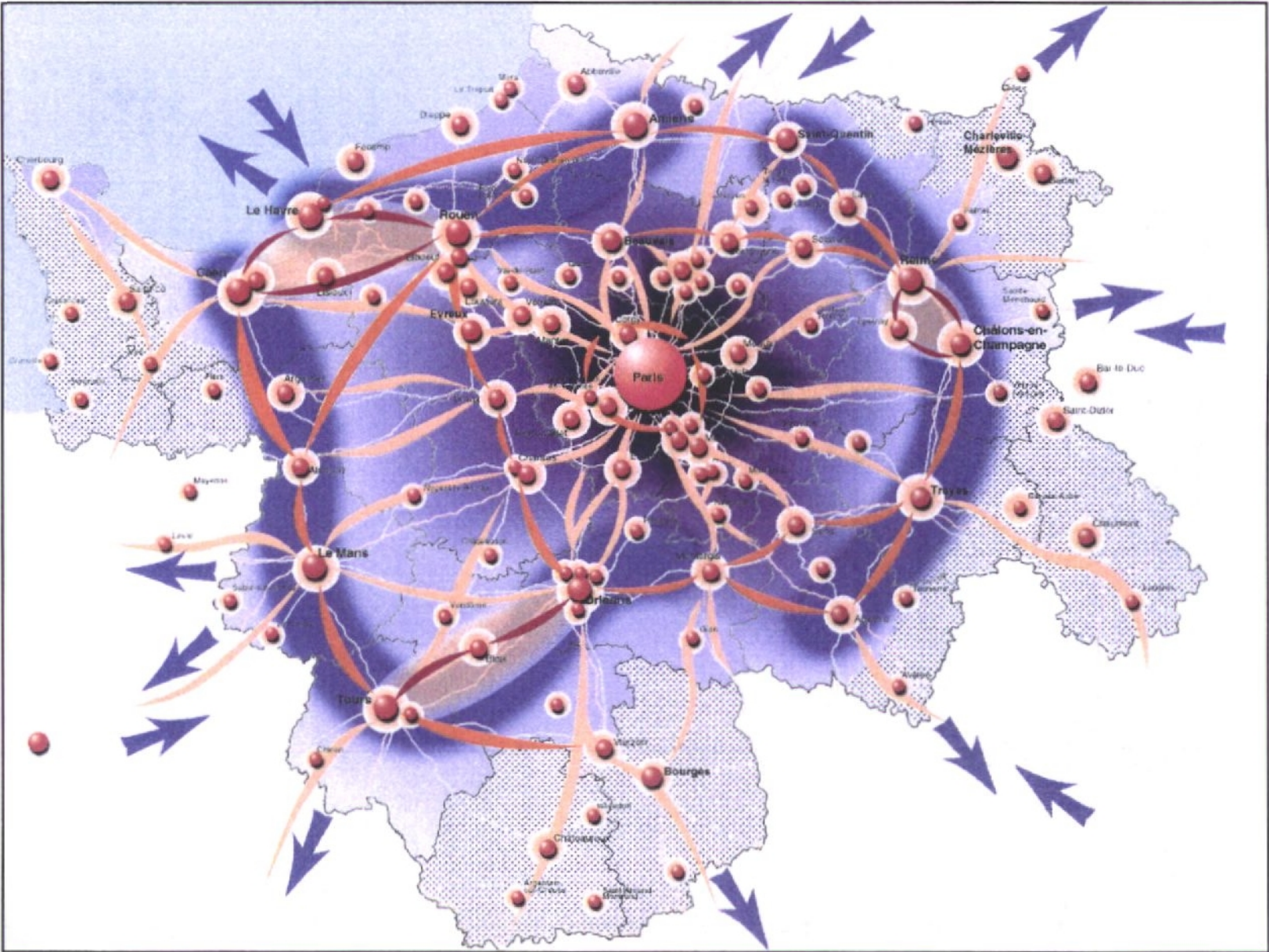
- Source -
Arc Manche
2004

- Réalisation -
Atelier de Cartographie du CRBN
Octobre 2004

**L'ORGANISATION MULTIPOLAIRE
DU BASSIN PARISIEN**

" Cette vision figurative du fonctionnement du Bassin parisien met l'accent sur la nécessité de s'appuyer sur une organisation multipolaire sans cesse en mouvement valorisant autant les relations de flux que les polarités.

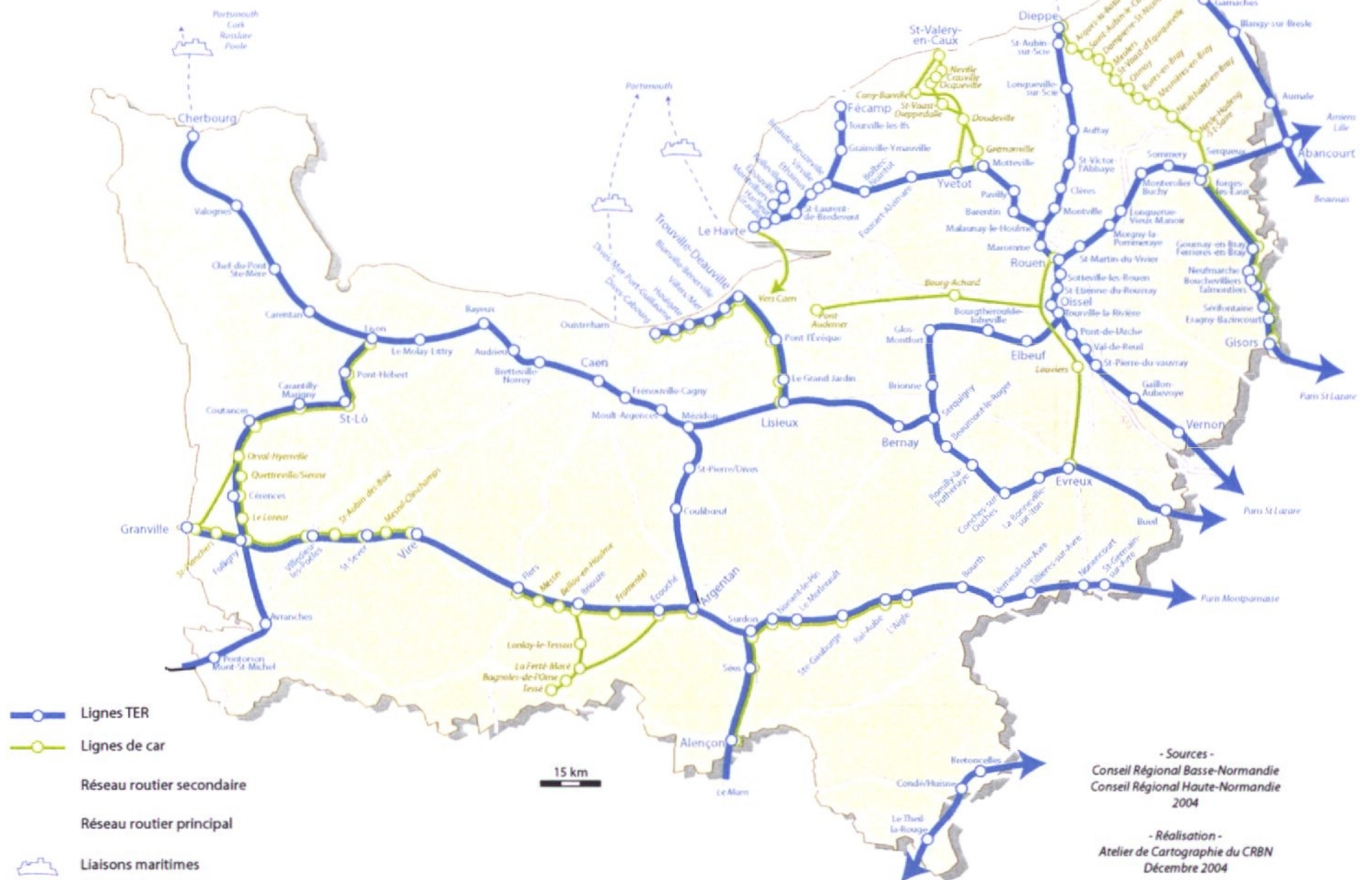
Elle ouvre sa dynamique sur les espaces extérieurs. "



- Source -
MIIAT Bassin Parisien
"Aménager la France de 2020"
2002

- Réalisation -
AEBK Cartes et Communication
2002

LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION



AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapport du Conseil D'Analyse Economique, La Documentation Française, 2001
Jean-Louis Guigou et Dominique Parthenay, Louis-André Gérard-Varet et Michel Mougeot, Alain Lipietz

De la France éclatée à la France maillée : la nécessaire modernisation de nos cadres territoriaux d'action publique

Rapport de Jean-Louis Guigou et Dominique Parthenay

En un quart de siècle, le territoire français s'est profondément transformé et les grandes métropoles régionales progressent désormais à un rythme plus rapide que la région parisienne. Mais plusieurs enjeux conduisent à resituer le territoire au sein de l'action publique :

- avec le processus de mondialisation, l'insertion dans l'espace communautaire et l'émergence d'un nouveau paradigme économique, où l'efficacité résulte plus de l'organisation que de la production de masse, le territoire est au cœur des stratégies visant à renforcer la compétitivité et l'attractivité économique ; avec l'accentuation des disparités infra régionales, le territoire est désormais le lieu où peut se renforcer la cohésion sociale ;
- l'État, qui possède la " compétence de la compétence ", doit prendre les initiatives nécessaires pour améliorer l'efficacité de notre système d'administration publique, dans un contexte de maîtrise des finances publiques ; il doit en outre répondre à la montée des préoccupations environnementales et à la gestion des risques porteurs de situations non durables et non maîtrisables au plan local.

Quatre scénarios

Face à ces enjeux, quatre scénarios sont présentés :

- le scénario en " archipel éclaté " (ou néo-libéral), dans lequel la mondialisation stimule certains pôles urbains, qui se font concurrence et émergent au milieu " d'espaces creux ", accentuant la polarisation de l'espace et aboutissant à une " fracture territoriale " ;
- le scénario du " local différencié " (ou néo-communautariste), dans lequel se constituent de nouvelles féodalités, à partir d'initiatives locales mues par les logiques identitaires ou communautaristes, s'appuyant sur des réseaux d'échange aussi bien nationaux qu'europeens, mettant à mal la cohésion nationale et rejetant l'État dans une fonction de compensation des déséquilibres grandissants entre les régions ;
- le scénario du " centralisme rénové " (ou néo-jacobin), dans lequel l'État, pour enrayer les dérives des deux scénarios précédents, reprend la main, sur fond de recul supposé de l'intégration européenne, restaure son rôle tutélaire, exerce une régulation centralisée des territoires en encadrant fermement l'autonomie des collectivités territoriales et assure en contrepartie la solidarité publique au profit des territoires les plus en difficulté ;

- le scénario du polycentrisme maillé (ou de l'équité), dans lequel le développement est structuré en réseau urbain, avec émergence de six grands bassins de peuplement, comportant chacun plusieurs pôles urbains dynamiques, soudés par des liens de coopération et intégrés dans des ensembles territoriaux solidaires, eux-mêmes structurés en agglomérations et en pays, nouvelles mailles de gestion des projets locaux, bâtis sur de fortes solidarités humaines ; le rôle de l'État évoluerait au profit de l'organisation des cadres territoriaux, de la régulation des conflits et de la prévention des risques.

Polycentrisme maillé et rénovation des politiques publiques

Le polycentrisme maillé constitue un projet à concrétiser à travers la rénovation des politiques publiques. Il s'appuie sur les forces économiques à l'œuvre, mais en cherchant à en tirer partie pour assurer le développement de l'ensemble des territoires. Ainsi, la politique d'aménagement du territoire est amenée à reconnaître l'enjeu stratégique de la polarisation des activités ; ce phénomène constitue en effet la dimension spatiale de la croissance économique. Mais, le processus d'agglomération étant inévitable, il convient de multiplier les lieux d'agglomération, au-delà de la seule région capitale. Il est donc nécessaire de concevoir et de mettre en œuvre un maillage territorial dans lequel chaque fraction du territoire appartienne à un espace de solidarité construit sur des logiques de partenariat économique et institutionnel.

Or c'est au niveau local que se nouent désormais les partenariats porteurs d'innovation pour le développement économique, la création d'emplois et la cohésion sociale. Il faut donc libérer les initiatives locales et pour cela, approfondir la décentralisation. Le rapport préconise une réforme territoriale permettant l'émergence d'un nombre réduit de collectivités de base, issues du processus intercommunal en cours (aller vers 3 500 communautés de communes, 140 communautés d'agglomération et 15 communautés urbaines) ; il désigne la région comme le niveau d'articulation le plus à même de valoriser les réseaux de croissance et de solidarité ; le niveau interrégional serait un simple cadre de référence pour l'action de l'État destinée à programmer les équipements rares et à inciter à la coopération.

Le principe d'égalité des chances, qui incarne l'idéal républicain, n'est nullement incompatible avec une organisation territoriale moins uniforme ; le rapport suggère de reconnaître un droit à l'expérimentation plus large, voire l'exercice de prérogatives réglementaires pour les collectivités territoriales. Il voit dans la notion de chef de file un moyen de substituer un comportement coopératif aux comportements concurrentiels, qui découlent de l'absence de hiérarchie entre les différents niveaux de collectivités territoriales. Il préconise un approfondissement de la démocratie locale citoyenne et du rôle des conseils de développement associant l'État, les collectivités territoriales et les représentants du monde socioprofessionnel et associatif.

Dans ce scénario, l'État devrait se recentrer sur ses vocations stratégiques. Garant de la cohésion nationale, du long terme et de la gestion des risques, il lui revient de fixer les objectifs et les priorités nationales, mais il devrait en déléguer la mise en œuvre pour en faciliter l'adaptation aux contextes territoriaux, en se dotant parallèlement de moyens de contrôle et d'évaluation. Tout en acceptant la notion d'autonomie fiscale des collectivités sous le contrôle du citoyen-contribuable local, l'État, garant de l'égalité des chances, devrait renforcer les dispositifs de péréquation visant à corriger les inégalités de potentiel fiscal et de charges, engendrées par le processus cumulatif de concentration spatiale. Enfin, la régulation des services publics a vocation à

intégrer d'autres enjeux que les seules règles d'une concurrence loyale et devrait associer plus étroitement les associations d'usagers-contribuables.

L'État et l'aménagement du territoire

Rapport de Louis-André Gérard-Varet et Michel Mougeot

En France, la politique d'aménagement du territoire était principalement fondée sur un rejet du marché comme mode privilégié de formation des espaces économiques. Cette conception s'appuyait ainsi à la fois sur des considérations d'efficacité (les forces du marché conduisent à une répartition des activités dans l'espace socialement non désirable) et d'équité (le déplacement des activités vers des zones défavorisées permet de réduire les inégalités).

Dans une économie désormais mondialisée, cette approche est remise en cause : l'attractivité des territoires est devenue une question essentielle et la concentration des activités en certaines zones apparaît nécessaire.

Marché et répartition des activités sur le territoire

L'analyse économique fournit des explications cohérentes de la concentration spatiale de la production et de la consommation. En ce qui concerne les entreprises, la concentration est d'abord le résultat d'un arbitrage entre coûts de transport, qui ont baissé, et exploitation d'économies d'échelle sur des marchés de grande taille. L'affaiblissement de la concurrence en prix et la présence d'externalités positives de proximité contribuent aussi à la polarisation de l'espace, qui est renforcée par les interactions avec les choix de localisation des ménages qui trouvent dans les zones polarisées des produits plus différenciés et un marché du travail plus diversifié. À ces forces centripètes, s'opposent des forces centrifuges, qui sont liées aux variations des prix fonciers et aux externalités négatives (pollution, congestion). Le jeu de ces forces opposées conduit à l'émergence de structures polycentriques.

Dans l'économie française, la population a connu effectivement un processus de concentration dans quelques métropoles et dans certaines bandes territoriales spécifiques. Cette tendance s'accompagne d'un accroissement de la concentration géographique de l'industrie notamment dans les secteurs les plus innovants pour lesquels les externalités de proximité jouent un rôle crucial. Cependant, cette évolution, à l'origine de disparités régionales en termes de PIB/habitant, n'a pas conduit à un accroissement des différences de revenu par tête en raison des mécanismes de transfert publics.

Quelle politique d'aménagement du territoire ?

Les facteurs susmentionnés de concentration sont aussi des facteurs de croissance. Une action publique visant à les contrecarrer aurait donc des conséquences néfastes sur la croissance. Cependant, la polarisation résulte aussi d'imperfections de concurrence et de choix guidés par des prix ne tenant pas compte des coûts sociaux et notamment des externalités négatives. Du point de vue de l'efficacité, les choix d'aménagement du territoire ne peuvent donc résulter que d'analyses rigoureuses des coûts et des avantages de chaque action.

L'argument traditionnel d'équité spatiale doit aussi être examiné avec prudence, dès lors qu'il est étroitement lié à l'absence de mobilité et que les mécanismes de

redistribution interpersonnelle limitent l'ampleur des inégalités régionales. Toutefois, en vertu du principe d'égalité des opportunités, les coûts de la mobilité territoriale peuvent fonder une politique d'aménagement du territoire de nature redistributive. Ce principe justifie, en tout état de cause, une action sur l'offre de biens collectifs de manière à promouvoir une égalité des chances en termes de capital humain. Enfin, on peut aussi concevoir l'aménagement du territoire comme un instrument de mutualisation des risques asymétriques auxquels sont confrontées les régions dans une perspective de solidarité territoriale.

L'ensemble de ces arguments suggère, d'abord, la nécessité d'un raisonnement au coup par coup pour apprécier l'opportunité de chaque politique et celle d'un arbitrage entre les considérations d'équité et d'efficacité comme ceux que semblent retenir la loi du 25 juin 1999 et la politique de la DATAR du polycentrisme maillé. L'État garde, à cet égard, un rôle primordial d'encadrement des tendances spontanées des localisations des agents et de réduction des inégalités qui en résultent.

En ce qui concerne les instruments, le rapport rappelle que l'aménagement du territoire est une politique structurelle qui ne doit pas se confondre avec la stimulation de la demande à court terme. Il suggère aussi que c'est l'ensemble des politiques publiques qu'il faut considérer à travers leur impact régional. Il met en évidence le rôle que pourraient jouer des politiques de prix (comme la taxation des carburants) pour améliorer les signaux qui guident les choix de localisation, ainsi que l'intérêt d'une amélioration des infrastructures des transports transversaux ou intra régionaux pour atteindre une répartition plus équilibrée des activités dans l'espace. Il analyse également le rôle des services collectifs comme facteurs d'attractivité et montre l'importance d'instruments non spécifiquement territoriaux (comme les politiques technologiques, d'éducation ou de concurrence) pour réduire les inégalités spatiales.

Enfin, la question du lien entre l'aménagement du territoire et la décentralisation est abordée. Le rapport souligne le rôle fondamental de l'État pour limiter les stratégies de concurrence entre collectivités locales et favoriser les coopérations (comme l'intercommunalité). La coordination des stratégies de ces collectivités pourrait ainsi se traduire par la mise en place de procédures incitatives de partage des ressources et par l'introduction d'une logique de signal pour aider ces collectivités à se coordonner sur les trajectoires de développement équilibré.

Aménagement du territoire et développement endogène

Rapport d'Alain Lipietz

Les territoires face aux nouveaux modes de production

La politique volontariste des années soixante, se fixant pour objectif " d'aménager le territoire plutôt que de déménager les personnes " fut couronnée de succès, si l'on en juge par l'inflexion de la croissance de la région parisienne, au profit de différentes parties du territoire. Cependant les transferts d'emplois étaient facilités dans le contexte d'une croissance de type fordiste, dissociant les fonctions de conception, de fabrication qualifiée et d'exécution déqualifiée de masse ; l'État pouvait alors jouer sur la localisation des emplois, notamment de la troisième fonction. Ce modèle s'est trouvé inopérant avec le ralentissement de la croissance économique et l'apparition de modes nouveaux de production dans lesquels les trois fonctions sont beaucoup plus

intimement mêlées, la différenciation des produits tendant à se substituer à la production standardisée de masse.

Dans ce contexte nouveau de production s'opposent deux idéaux-types de régions ou de pays, selon la nature des relations industrielles (capital-travail) :

- les régions à plus faible qualification globale (ce qui n'exclut pas la présence de concepteurs et ingénieurs sur-qualifiés), avec une plus forte flexibilité et de plus faibles salaires pour les moins qualifiés ;
- les régions à forte qualification globale, avec des salaires et des garanties (individuelles ou collectives) favorables aux salariés, leur permettant d'accumuler du " capital humain " et faisant bénéficier leurs régions et leurs employeurs d'une rente de qualité et de productivité.

En matière de géographie humaine, les conséquences du choix entre les deux types d'évolution " post-fordiste " du rapport salarial ont des effets très contrastés. Plus un pays joue la carte de la flexibilité, plus les offreurs et demandeurs d'emploi s'agglomèrent autour de centre de croissance cumulative, où le marché du travail est le plus actif, comme autour de Londres ou de Paris. À l'inverse, les régions qui fondent le développement sur une mobilisation organisée de leur savoir s'organisent en réseau de villes moyennes et de métropoles à taille humaine, comme en Italie du nord, en Bavière ou dans les pays rhénans.

Promouvoir le développement endogène

Le rapport plaide en faveur d'un développement du deuxième type, à caractère endogène. Il permet en effet d'éviter un déplacement des personnes, dont il ne faut pas sous-estimer le coût lié à la rupture de liens sociaux et à la " viscosité patrimoniale de l'espace " (logement, etc.). Il remplit mieux les conditions d'un développement durable (ville à taille humaine, transports).

Une représentation commode du développement endogène est fournie par le modèle de la " base exportatrice " dû à Sombart (1916), décomposant tous les revenus et emplois de la région en deux sous-ensembles :

- la base exportatrice, constituée par les emplois dont la contrepartie vient de l'extérieur de la région (exportations ou transferts monétaires) ;
- le secteur domestique, constitué par les activités dont la contrepartie vient des revenus de la région.

À la demande correspondant à la base s'applique un multiplicateur d'autant plus élevé que les entreprises et les ménages de la région ont plus tendance à se fournir localement (c'est-à-dire que la " fuite vers l'extérieur " est plus faible). Cette cohésion suppose une coopération longue bâtie sur un principe durable de réciprocité entre les acteurs locaux, une culture commune et une " activation locale des dépenses passives du chômage " par la mise en place d'un tiers-secteur d'économie sociale et solidaire.

Le rôle de l'État

Pour encourager cette évolution, quel est le rôle de l'État ?

D'abord, assurer une politique redistributive (fiscalité, protection sociale) à l'échelle la plus vaste possible et un réseau régulier de services publics, mais aussi inciter à la mise en place des services de proximité adaptés aux besoins sociaux nouveaux (petite enfance, personnes dépendantes).

Ensuite, renforcer la négociation collective, promouvoir la coopération entre administration régionale, systèmes de formation professionnelle et universitaire, assouplir les règles de financement de l'économie sociale.

Enfin, localiser les grands équipements indivisibles hors de la " supernova " francilienne.



LE SRADT DE BASSE-NORMANDIE
- COMITE STRATEGIQUE -

Abbaye d'Ardenne - 30 Mars 2005

Ordre du jour

- 9h³⁰ : Accueil, café
- 10h : Ouverture de la séance de travail par M. Philippe Duron
- 10h¹⁵ : Conférence de M. Armand Frémont
"Les perspectives de la Normandie dans l'Europe"
- 10h⁴⁵ : Débats
- 12h³⁰ : Point Presse

13h : Déjeuner

- 14h³⁰ : Conférence de M. Jean-Louis Guigou
"Nouvelles approches de l'aménagement du territoire"
- 15h : Débats
- 16h³⁰ : Conclusion
- 17h : Fin des travaux